



PIERRE-PHILIPPE CANNAC
BARON DE ST-LÉGIER ET LA CHIÉSAZ, SEIGNEUR D'HAUTEVILLE
par Liotarð
(Bibliothèque)

LE CHATEAU D'HAUTEVILLE

ET

LA BARONNIE DE ST-LÉGIER

ET LA CHIÉSAZ

Ouvrage orné de 97 illustrations
et 2 plans



R20
15
SAILE

NB 47 + 1

③

Documentation
Vaudaise



AVANT-PROPOS

Ce livre n'a pas la prétention de s'adresser au grand public car il a été écrit en tout premier lieu pour les descendants de Pierre-Philippe Cannac. Il nous a semblé utile de leur donner un aperçu de l'histoire de la maison construite par leur aïeul puisque, de nos jours, les traditions et les souvenirs de famille s'évanouissent avec une rapidité inconnue autrefois.

Les documents qui suivent chaque chapitre sont tous tirés des archives d'Hauteville. Les deux généalogies sont basées sur des recherches faites à Lyon et à Lacaune (Tarn) pour les Cannac, et dans les archives du Canton de Vaud pour les Grand.

G. d'H.



HAUTEVILLE VU DU NORD
aquarelle de *Brandoin*
(Corridor)

CHAPITRE I

ST-LÉGIER ET HAUTEVILLE AVANT 1760.

Au XIII^e siècle St-Légier, La Chiésaz et Hauteville, terres de franc alleu, appartenaient à la seigneurie immédiate de Blonay. Elles en formaient la partie la plus basse à laquelle les chartes donnaient le nom de vallée de Blonay.

A la suite des difficultés financières qui s'abattirent sur les petits seigneurs à la fin de ce siècle et qui n'épargnèrent pas les seigneurs de Blonay, Jean de Blonay céda au comte Amédée V de Savoie la partie de sa seigneurie qui devait constituer plus tard la baronnie de St-Légier et La Chiésaz et la seigneurie d'Hauteville, et la reprit ensuite à titre de fief le 7 juin 1300.

Le 15 mars 1363 la veuve d'Aymon de Blonay, Marguerite d'Oron, qui avait reçu en douaire la seigneurie créée en 1300, l'échangea avec le comte Amédée VI contre la maison forte de Denens.

La seigneurie de la vallée de Blonay ou de St-Légier dont La Chiésaz et Hauteville faisaient aussi partie, se trouva comprise dans la dot de Louise de Savoie à l'occasion de son mariage avec François de Luxembourg vicomte de Martigues en 1487. Les armoiries de cette princesse existent encore à l'entrée de l'église de La Chiésaz et il est probable que le lion aux trois quarts effacé que l'on peut voir sur l'écu qui accompagne celui de Savoie, était le lion couronné des Luxembourg. A la suite de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, François II de Luxembourg leur fils vendit St-Légier et ses dépendances, le 6 mai 1557, à Dominique Robin qui, en 1565, rétrocéda cette seigneurie à Jean-François et à Jean-Michel de Blonay.

Les Blonay vendirent le mas d'Hauteville en 1591, mais ils conservèrent St-Légier jusqu'en 1686. Ce fief fit alors partie de la dot de Marie-Anne de Blonay mariée à Jacques-François de Joffrey de Bellestruches dont le petit-fils, Abraham-Paul, le vendit en 1733 à Jacques-Philippe d'Herwarth. Peu avant cette vente, le 30 mars 1729, Leurs Excellences de Berne concédèrent à Paul de Joffrey le droit de tenir une foire à St-Légier le mercredi après la Saint-Grégoire.

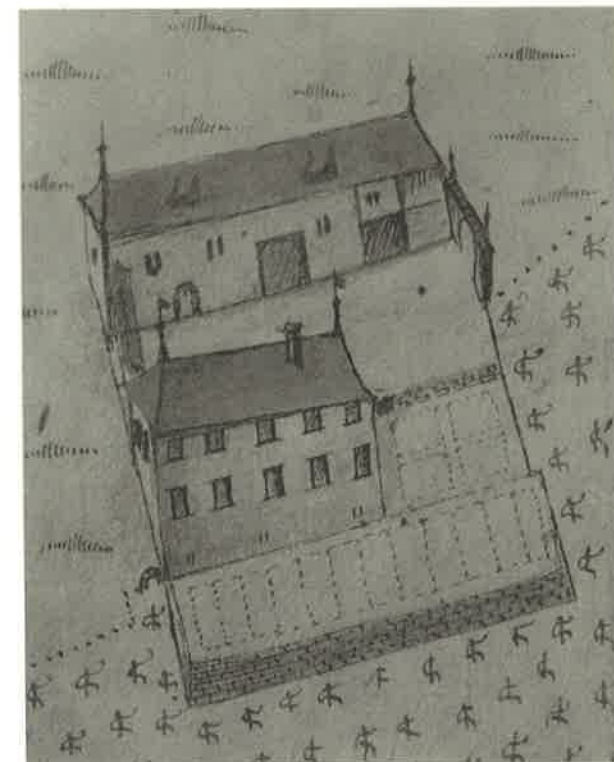
Hauteville, dont le nom Altavilla se trouve souvent mentionné dans le cartulaire de Lausanne, avait été une villa romaine; à l'ouest du château actuel on découvrit, au commencement du XIX^e siècle, le tombeau d'un soldat romain dont le collier et le bracelet en bronze furent donnés au musée de Lausanne ainsi qu'une hache de bronze trouvée non loin de là.

Le 9 mars 1591 François et Gabriel de Blonay avaient vendu à Gêrôme Gignilliat le mas d'Hauteville que ses héritiers cédèrent en

1666 à Abraham Dubois, bourgeois de Berne. Ce nouveau propriétaire obtint de Philippe de Blonay, de sa femme et de sa belle-sœur, auxquels appartenait la seigneurie de St-Légier et La Chiésaz dont Hauteville faisait toujours partie, l'inféodation de son domaine en fief noble, toutefois sans aucune charge d'hommage. Par cet acte il obtint aussi l'autorisation de construire pigeonnier et moulin, mais il était tenu de se servir de la justice et des officiers du haut seigneur.

La seigneurie ainsi créée passa ensuite à César de la Mothe, puis le 30 décembre 1704 à Charles Jacquemin pour la somme de 26.000 livres tournois. Enfin le 19 janvier 1734 Aymé Jacquemin revendit la seigneurie à Jacques-Philippe d'Herwarth qui avait acheté St-Légier et La Chiésaz l'année précédente.

La famille Herwarth appartenait au patriciat d'Augsbourg. Philibert d'Herwarth, père de l'acquéreur d'Hauteville et de



HAUTEVILLE EN 1715
détail du plan Jacquemin
(Archives)

St-Légier, ministre du roi d'Angleterre auprès de la Confédération Suisse, avait épousé une Graffenried et était devenu baron d'Huningue. Il avait été reçu bourgeois de Vevey en 1704.

Jacques-Philippe, outre les deux seigneuries qu'il acheta en 1733 et 1734, possédait à Vevey même, sur la place du Marché, une belle maison qui devint la douane au siècle suivant et fut abattue pour faire place à la rue Louis-Meyer et au Casino du Rivage. Il mourut à Vevey le 31 janvier 1764, ne laissant qu'une fille mariée à Gabriel de May.

Le 29 avril 1760 Jacques-Philippe d'Herwarth vendit à Pierre-Philippe Cannac pour la somme de 141.000 francs de 10 batz pièce, argent de Suisse, la baronnie de St-Légier et La Chiésaz et la seigneurie d'Hauteville avec tous leurs droits, y compris la chapelle dans l'église de La Chiésaz qui dépendait de la seigneurie d'Hauteville.

L'acquéreur était responsable des censes et autres droits dûs à Leurs Excellences ainsi que d'un hommage militaire, et, en raison de la seigneurie d'Hauteville, il devait fournir le vin pour la célébration de la Sainte Cène aux trois fêtes principales de l'année.



RODOLPHE-FERDINAND GRAND

buste de *Houdon*
(Salon d'Été)

APPENDICE A

INFÉODATION DE LA QUATRIÈME PART DU MANDEMENT DE BLONAY FORMANT
LA BARONNIE DE ST-LÉGIER ET LA CHIÉSAZ

1300

(Traduction du XVII^e siècle)

AU NOM DU SEIGNEUR AINSY SOIT IL.

L'an du mesme 1300 Indiction 13^{me} le 7^{me} des Ides de Juin a Blonay dans l'Eglise parochiale du mesme lieu en presence de moy not^{re} et des tesmoins soubscripts, par ce public instrument, a tous approuise euidemment que a l'instance et requisition de moy not^{re} soubscript pnt receuant et stipulant toutes et singulieres les choses dans le pnt instrument contenues en qualité de personne publique au nom, pour, et en faueur d'Illustre homme le Seigneur Amédé Comte de Sauoye, et de Noble homme Jean de Blonay comm' aussy de tous ceux ausquels il appartient, ou deurat, ou pourra appartenir à l'aduenir. CONFESSENT et publiquement recognoissent tous et singuliers les hommes soubscripts pleinement certains de leur droit, non par force, non par fraude, non par crainte conduits, ny en quelque chose circonuenus par machination de dol ou de fraude, tenir, deuoir tenir, et vouloir tenir, en fief et du fief, et du directe domaine dud^t Jean de Blonay toutes et singulieres les choses et possessions soubscriptes, de justes causes et tiltres et abergem^{ts} faits par led^t Jean et ses predecesseurs ausd^{ts} hommes soubscripts, ainsy que dans la confession d'un chaq'un des hommes soubscripts est plus amplement contenu, et Iceux deuoir pour lesd^{tes} choses lesquelles ils tiennent dud^t Jean en fief, et au nom de fief, tailles, censes et seruices, plaits et autres usages, comme cy apres d'un chaq'un separement et en particulier il apparoitrat euidemment dans leurs confessions.

ET PREMIEREM^t a l'instance de moy Not^{re} soubscript stipulant et receuant a la forme et maniere que dessus, et a l'Instance dud^t Jean Seign^r de Blonay a confessé et recogneu Aymon de St-Ligier par son serement sur les Sts Euangiles de Dieu corporellement presté, tenir, deuoir tenir, et vouloir tenir en fief et au nom de fief dud^t Jean, tout son tenement et abergem^t, et deuoir aud^t Jean pour led^t abergem^t dix sols Lauzannois pour la taille et estre

homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme trois deniers et obole de reuenus par an, et une coupe et demie de beau from^t et une coupe d'auoine pour l'auoinerie.

ITEM aux instances pred^{tes} Uldrit de St Ligier a confessé et recogneu par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir en fief et au nom de fief dud^t Jean tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t abergem^t 10 s. Lauz. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme 4 d. et obole de reuenus par an, deux coup. de beau from^t et une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaquier de St Ligier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneu par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et au nom de fief tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean 10 s. Lauz. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme 3 s. 3 d. et obole de reuenus par an, deux coup. de beau from^t et une coup d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Burquard de St-Ligier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté, tenir dud^t Jean tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t abergem^t 4 s. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Humbert frere dud^t Burquard aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus tenir dud^t Jean tout son tenement et abergement en fief et au nom de fief, et deuoir aud^t Jean pour led^t abergem^t 3 s. et 4 d. Lauz. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean, et deuoir au mesme une coupe d'auoine pour l'auoinerie, et a confessé ces choses par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté aux instances susd^{tes}. ITEM LIGIER fils de Jordan de St Ligier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergement et deuoir au mesme Jean 9 s. Lauz. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme 2 s. 8 d. de reuenus par an, une coup. de beau from^t et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Mermet fils de Mariette aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté, tenir en fief et a nom de fief dud^t Jean tout son tenement et abergem^t et deuoir au mesme 4 s. Lauzan. pour la taille et estre homme taillable du mesme, et deuoir au mesme 3 s. de reuenus par an, un bichet de beau from^t et une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaquier fils de lad^{te} Mariette aux instances pred^{tes} a confessé et reco-



L'AVENUE DES ORMEAUX

gneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté tenir en fief et a nom de fief dud^t Jean tout son tenement et abergem^t et deuoir au mesme pour led^t abergem^t 4 s. de taille et estre homme taillable dud^t Jean, et deuoir au mesme 2 coupes de beau from^t de reuenus par an et une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Bertold Surd de St-Ligier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergement et deuoir au mesme pour led^t abergem^t 4 s. Lauz. pour la taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme demie coup. de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Guigon de St Ligier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté, tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenem^t et abergm^t et deuoir au mesme 4 s. Lauz. de taille et estre homme taillable d'iceluy et deuoir au mesme 3 grons de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a l'instance de moy not^{re} soubscript stipulant et receuant au nom que dessus tenir le tenement au Bochat, lequel tenem^t luy doit de taille 4 s. Lauz. et l'hommage taillable et une coup. d'auoine pour l'auoinerie, et ce a confessé par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté. ITEM Jaquier de la Pallud (soit du Marest) aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenem^t et abergm^t et deuoir aud^t Jean pour led^t abergm^t 4 s. Lauz. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy une coup. de from^t pour l'auoinerie. ITEM Nath de la Pallud (soit du Marest) aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergm^t et deuoir au mesme pour led^t tenement 6 s. Lauz. de taille et estre son homme taillable et deuoir a iceluy 12 d. de reuenus par an, une coup. de beau from^t et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Wullielme de Coster aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergm^t et deuoir aud^t Jean 19 s. Lauz. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme 8 d. de reuenus par an, 3 coup. de beau froment et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaques de Coster aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de

Dieu corporellement presté, tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergem^t, et deuoir a iceluy pour led^t abergem^t 18 s. Lauz. de taille et estre homme taillable dud^t Jean, et deuoir a iceluy 8 d. de reuenus par an, quatre coup. de beau from^t et le domaine. ITEM 4 coup. de beau from^t pour la terre qui fut d'Anathoile de Paleir. ITEM 4 coup. de beau from^t pour la terre qui fut de Coionnay. ITEM une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaquet Palions aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté, de tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son abergm^t et tenement, et deuoir a iceluy dud^t abergement 4 s. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir au mesme deux d. de reuenus par an et une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaquet d'Estraz aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tout son tenement et abergem^t et deuoir a iceluy pour son tenem^t 7 s. Lauz. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Jaques Ruffi de Aissens aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t abergem^t 4 s. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy demie coup. de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Aymon de Messiez aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean tout son tenement et abergem^t en fief et a nom de fief et deuoir aud^t Jean 4 s. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy demie coup. de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Richard Amaugins a confessé et recogneus aux instances pre^{tes} par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir en fief et a nom de fief dud^t Jean son abergem^t et tenement et deuoir aud^t Jean pour la taille 4 s. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy deux coup. de from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Girod de Mussens aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir en fief et a nom de fief dud^t Jean tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t 4 s. 8 d. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy demie coup. de beau from^t de reuenus par an et une coupe d'auoine de l'auoinerie,

et deux autres coup. et demie de from^t de reuenus par an. ITEM Jordanier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t tenem^t 4 s. 8 d. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Thomas frere dud^t Jordanier aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenem^t et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t tenem^t 4 s. 8 d. de taille et estre homme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy une coupe d'auoine pour l'auoinerie. Et les trois freres Richard, Jordan, et Thomas, ont confessé par leur serement pred^t deuoir aud^t Jean 4 s. 3 coup. et demie de beau from^t de reuenus par an et demie coup. de from^t de cense a la feste Natiuité du Seign^r. ITEM Perrette Cheualeri aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté tenir dud^t Jean en fief et a nom de fief tout son tenement et abergem^t et deuoir aud^t Jean pour led^t tenem^t 10 s. de taille et estre femme taillable dud^t Jean et deuoir a iceluy Jean une coupe d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Humbert Marins aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean dix d. de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de fief. ITEM Perret frere dud^t Humbert aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus deuoir aud^t Jean 4 d. une coup. de from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie pour les choses lesquelles ils tiennent dud^t Jean en fief et a nom de fief, et ont confessé ces deux freres par leud^t serement deuoir aud^t Jean a cause pred^{te} trois grons de from^t de reuenus par an. ITEM Perret de la Chiesaz a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté aux instances pred^{tes} deuoir aud^t Jean 3 d. Lauz. de reuenus a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Michel de la Chiesaz aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean une coupe de reuenus par an pour le Champ de la Meiry qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Perret Duri aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean deux coup. et demie de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de

fief. ITEM Wullielme de la Chauanaz aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean un d. de reuenus par an et une coupe d'auoine pour l'auoinerie pour les choses qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de fief. ITEM Jean frere dud^t Wullielme aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean un d. de reuenus par an et une coup. d'auoine pour la terre qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a la requisition de moy not^{re} subscript stipulant et receuant a la maniere et forme de dessus a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté que Aymon Du Champ luy doit 6 d. de reuenus par an pour la curtine de sa maison et deux coup. et demie de beau from^t de cense pour le verger et terre qu'il tient a Veuay, qu'il tient du mesme en fief et a nom de fief. ITEM Aymon Garin (ou Garni) aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean une coup. un gron et demi de beau from^t pour luy et Pierre son frere a cause de la terre qu'ils tiennent en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Jean Garin (ou Garni) aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean une coup. un gron et demi de from^t de reuenus par an a cause de la terre qu'il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Martin Pastoris aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean demie coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de la terre qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de fief, et ce a confessé led^t Martin pour luy et ses freres. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté à l'instance de moy not^{re} subscript stipulant et receuant au nom que dessus que la femme de Jeannet et Jaquier son frere luy doivent demie coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de la terre qu'ils tiennent d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Piscoz Pastor aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean 12 d. Lauz. une coup. et un gron de from^t de reuenus par an a cause des choses qu'il tient en fief et a nom de fief d'iceluy. ITEM Aymon frere dud^t Piscoz aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean une coup. et un gron de beau from^t de reuenus par an a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom

de fief. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté que Jeannet Gay lui doit 3 coup. et demie de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. Item 2 s. de reuenus par an a cause que dessus. ITEM Vincent de Blonay aux instances suscriptes a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean demie coup. de beau from^t pour la vigne de la Cleua de reuenus par an, laquelle vigne il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Pierre Dou Mengins et Perrette sa sœur aux instances pred^{tes} ont confessé et recogneus par leurs serem^{ts} sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean demie coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de ce qu'ils tiennent en fief et a nom de fief. ITEM Pierre Furguns aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coupe d'auoine de reuenus par an pour la terre qu'il tient de luy en fief et a nom de fief. ITEM Rolet Gardon et son frere aux instances pred^{tes} ont confessé et recogneus par leurs serements sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean a cause de la terre qu'ils tiennent d'iceluy en fief et a nom de fief trois coup. de beau froment de reuenus par an. ITEM Jaques Regis et Jean son frere aux pred^{tes} instances ont confessé et recogneus par leurs serements sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement prestés deuoir aud^t Jean deux d. de reuenus par an pour la terre qu'ils tiennent d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Wullielme Dogoz a confessé et recogneus aux instances pred^{tes} deuoir aud^t Jean 9 d. et obole, 2 coup. et un gron de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Pierre Sachez aux instances pred^{tes} a confessé par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 10 d. demie coup. de beau from^t et une coup. d'auoine pour l'auoinerie de reuenus par an a cause des choses qu'il tient en fief et a nom de fief. ITEM Jeanne sa sœur aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 2 d. de cense pour la terre qu'elle tient d'iceluy en fief. ITEM Humbert de la Trebuni aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 10 d. de reuenus par an une coupe d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief. ITEM Pierre frere dud^t Humbert aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son



serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 10 d. de reuenus annuel et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Agnes belle sœur desd^{ts} freres aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté, tenir en fief et a nom de fief dud^t Jean les choses pour lesquelles elle doit a iceluy 10 d. 2 coup. et demie de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Jaquette Pugnoda a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté aux instances pd^{tes} deuoir aud^t Jean 8 d. 2 coup. de from^t de reuenus annuel et une coup. d'auoine pour l'auoinerie a cause des choses qu'il tient de luy en fief et a nom de fief. ITEM Girard, Jean, Jaquet, Uldric, et Perret, freres de La Leschieri ont confessé et recogneus aux instances pred^{tes} par leurs serem^{ts} sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t prestés deuoir aud^t Jean 6 s. Lauz. de reuenus par an 8 coup. de beau from^t a cause des choses qu'ils tiennent en fief et a nom de fief d'iceluy. ITEM Vincent Berodez aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 14 d. demie coup. de from^t de reuenus par an a cause des choses qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief et que iceux freres de la Lechery doivent une coup. d'auoine pour l'auoinerie. ITEM Perret Faber aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 5 s. Lauz. 5 coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de la terre et des choses qu'il tient en fief et a nom de fief d'iceluy. ITEM Jean Jocerand aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 5 s. et un d. et 8 coup. de from^t de reuenus par an a cause des choses qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de fief. ITEM Girard Morant aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 20 coup. et demie de from^t de reuenus par an a cause de son tenement qu'il tient dud^t Jean en fief et a nom de fief. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté a l'instance de moy not^{re} souscript stipulant et receuant au nom que dessus, que a cause de la garde de S^t Ligier il perçoit et luy est deheu annuellement 22 s. Lauz. Item que pour sa part et a cause de sa part du Grand Champ luy est deheus de reuenus par an 200 s. Lauz. Item que pour la vigne et a cause de la vigne du Loup luy sont deheues 10 L. Lauz. de reuenus

par an. ITEM Wulliette Ly Pirey aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 2 coup. et demie de from^t a cause des terres de la Chinalettaz et de la Deneuaz lesquelles il tient du mesme en fief et a nom de fief. ITEM Truchet aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellement presté deuoir aud^t Jean 5 coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de sa vigne et terre de la Contamina lesquelles il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay a l'instance de moy not^{re} souscript stipulant au nom que dessus a confessé et recogneu par son serem^t pred^t que luy est deheu a cause de la garde dez leau appelée Carrajoz contre la Veuayse deux muids de beau from^t de reuenus par an. Item que les enfants de Wullielme Wicroz luy doiuent 22 s. de reuenus par an a cause des choses qu'ils tiennent de luy en fief et a nom de fief. Item que les hoirs Buemondi luy doiuent 3 d. et deux coup. de beau from^t de reueunus par an pour la terre de la Geneurosaz et de la Danay. ITEM Musurderius aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 3 s. de reuenus par an pour la terre de Ognona et une coup. de from^t pour le Crest au Carpin que le pred^t tient dud^t Jean en fief. ITEM la Relaisée de Laurent de Sommont aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup. de from^t pour la Geneurosaz laquelle elle tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Jaquet Faber aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup. de beau from^t pour la terre de la Geneurosaz qu'il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Pierre de Mussilye aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup. de beau from^t de reuenus par an a cause de la chose qu'il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Jean de la grange aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t deuoir aud^t Jean 12 d. Lauz. de reuenus par an pour la terre du Crest de Corniaux laquelle il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Guidone de Auberenges aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté, deuoir aud^t Jean 9 s. de reuenus par an pour la vigne de Deueyn et la terre de Gillamont lesquelles il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Wullielme Jorans aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup.

de from^t pour la Geneurosaz de reuenus annuel, laquelle il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Jeannet Ly Baus a confessé et recogneus aux instances pred^{tes} par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup. de from^t pour la terre de la Geneurosaz laquelle il tient du mesme en fief et a nom de fief. ITEM Perret Cuset aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté deuoir aud^t Jean 18 d. pour la terre et autres choses lesquelles il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Perrod de Albignon aux instances pred^{tes} a confessé par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté deuoir aud^t Jean 2 s. Lauz. de reuenus par an a cause des choses qu'il tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM led^t Jean Seign^r de Blonay aux instances de moy not^{re} soubscript a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté que Ly Chanex luy doiuent deux coup. de beau from^t de reuenus par an a cause des choses qu'ils tiennent d'iceluy en fief et a nom de fief. Item que les hoirs Chapiron luy doiuent 12 s. Lauz. pour la terre dessoub Larberaz (ou Larbetaz) qu'il tient de luy en fief ou a nom de fief. Item que Uldric Berars luy doit deux coup. de beau from^t pour la vigne de Deueyn laquelle il tient d'iceluy en fief et a nom de fief. Item que Jeannette Ly Conu luy doit une coup. de beau from^t de reuenus annuel pour les choses qu'elle tient de luy en fief. Item qu'il perceoit et doit percevoir annuellement pour les terrages de Gillamont un muid de beau from^t de reuenus par an. Item qu'a luy est deheu a cause du dixme de Deueyn un muid de vin de reuenus par an. Item qu'il perçoit dans la vigne de Tessieur (ou Cesieur) la quatrième gerle ce qui est estimé enuiron un muid de vin de reuenus par an laquelle vigne tient a pnt led^t Jean, quoique ceux cy doiuent la cense des choses existantes dans le mandement de Blonay soit qu'ils soient libres soit qu'ils soient tailliables et le direct domaine de toutes les choses pred^{tes}. ITEM Ema d'Ostes aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean 4 coup. et un gron de beau from^t de reuenus par an et une coup. d'auoine pour les choses qu'elle tient en fief et a nom de fief du mesme. ITEM Martin Mollant aux instances pred^{tes} a confessé et recogneus par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles de Dieu corporellem^t presté deuoir aud^t Jean une coup. et demie de beau froment de reuenus par an pour les terres de Deueyn qu'il tient de luy en fief et a nom de fief. ITEM la Cortoise a confessé et recogneus aux instances pd^{tes} par son serem^t sur les S^{ts} Euangiles presté q'icelle doit aud^t Jean une coup. de from^t pour ses terres de Deueyns

lesquelles elle tient de luy en fief et a nom de fief. ITEM Ly Dogou aux instances susd^{tes} ont confessé et recogneus par leurs serements sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté deuoir aud^t Jean une coup. de from^t pour la terre de Deueyn qu'ils tiennent d'iceluy en fief et a nom de fief. ITEM Ciboliers aux instances pd^{tes} a confessé et recogneus par son serement sur les S^{ts} Euangiles de Dieu presté deuoir aud^t Jean une coup. d'auoine de reuenus par an pour la terre qu'il tient de luy a fief et a nom de fief. OR TOUTS et un chaq'un les hommes suscripts pour eux et leurs heritiers et successeurs uniuersels ont promis a moy not^{re} soubscript pnt et solennellement stipulant, receuant a la maniere et forme que dessus, et aud^t Jean Seign^r de Blonay pnt et receuant pour luy et ses heritiers par solennelle et valide stipulaon et par pactes expres, la bonne foy entreposée, et par leurs serem^{ts} predicts et soub l'obligation de tous leurs biens pnts et futurs les pred^{tes} confessions auoir pour certaines agreables et fermes et les perpetuellement tenir et inviolablement observer et ne jamais faire ny venir contre par quelque occasion ou cause de droit soit de faict, ny consentir a quelqu'un qui voudrait venir au contraire. Renonceant en le fait tous et singuliers les hommes suscripts par leurs serem^{ts} pacts et stipulations premis et premises a toutes exceptions de dol mauuais, crainte et au droit disant la confession faicte par erreur pouuoir estre reuouquée et enfin a tout droit canonique et civile, escript et non escript, et a tout droit et aide fauorable de faict par lequel contre toutes les pred^{tes} choses ou quelq'une d'icelles, on pourrait faire ou venir de droit et de fait, et au droit disant la generale renonciation ne valoir si la speciale n'a precedé. A ces choses furent tesmoins appellés et requis Barthelemi secretaire de discret homme le Seign^r Humbert de Sale professeur en droit Juge du Chablay, le Seign^r Bernard Cur de Ceudrefin, Jaques Poncet bourgeois de Ville neufue, Jaques du Coster, Pierre Achears de Blonay.

SUBSEQUEMMENT l'an, Indiction, Jour, et Lieu que dessus, en presence de moy not^{re} et des tesmoins soubscripts, par ce public Instrument a tous apparaisse euidemment que comme ainsy soit que les Nobles hommes, led^t Jean Seign^r de Blonay et Pierre son frere, ayent uendus toutes et singulieres les choses qu'ils auoient ou tenoient, ou que l'on cognoissoit auoir et tenir en la paroisse de Allyer, d'Ollon, et de Bey, et generalement tout ce qu'ils auoient, tenoient et possedoient par eux ou par autre dez le lieu nommé Turchifadel en dessus jusques au territoire de Brançon proche Martigny au Seign^r Nicolas de Bilens professeur en droit, toutes et singulieres lesquelles choses lesd^{tes}

freres tenoient d'illustre homme le Seign^r Amédé Comte de Sauoye pred^t en droit fief et gentil, et led^t Seign^r Comte aux prieres et a la requisition desd^{ts} Jean et Pierre freres, a laudé et consenti toutes les choses pred^{tes} vendues aud^t Seign^r Nicolas de pur et mere allod, et lesd^{ts} freres Jean et Pierre en recompense des^{tes} choses vendues et pour le laod pred^t par une donation pure et irreuocable entre les vifs, ont donné et concédé aud^t Seign^r Comte la quarte part pour indiuis de tout le mandement de Blonay excepté le chateau et le bourg de Lansaz et les choses qui sont contenues dans les terreaux soit fossez dud^t chateau. Et en appres le Seign^r Rodolphe de Bilens iadis chevalier, et Thomas de Conflans autrefois Baillis dans le Chablais pour led^t Seign^r Comte de la volonté expresse dud^t Seign^r Comte et du commandem^t particulier d'iceluy mesme, ont donné et concédé en vrai fief, directe et gentil, la quarte part pred^{te} pour indiuis dud^t mandement ausd^{ts} Jean et Pierre freres ainsy que toutes les choses sont contenues en certaines lettres scelées du sceau dud^t Seign^r Comte desquelles la seconde ligne commence (derunt) et la penultieme (fruit ut sumpto). Et subsequemment par disposition et accord faict avec led^t Comte de Sauoye par led^t Jean Seign^r de Blonay, et led^t Seign^r Comte aye commandé a Pierre Siluestre son procureur de Chablais et a Huguet Pontesii son chaste-lain de La Tour proche Veuy, que toutes fois et quantes que par led^t Jean ils seront requis de diuiser la quatrieme partie dud^t mandement que iceux appres s'estre entierement enquis de la uerité sur la ualeur et auantage de la ualeur dud^t mandem^t de Blonay ils fassent lad^{te} diuision, et icelle quatrieme partie diuisée, ils receussent au nom dud^t Seign^r Comte comme il leur semblera expedient, receuant dud^t Jean bonnes lettres et assurances scellées du sceau d'iceluy Jean Seign^r de Blonay, ainsy qu'il est contenu dans les lettres du pred^t Seign^r Comte enuoyées aud^{ts} procureur et Huguet desquelles lettres la 3^e ligne commence (cum inter nos) et lantepenultieme finit (dare litteras), et lesd^{ts} procureur et Huguet estant requis avec instance d'exécuter led^t mandat contenus en dictes lettres. C'est pourquoi estant diligemment enquis de la uerité touchant la ualeur et la façon de la ualeur dud^t mandem^t de Blonay par lesd^{ts} procureur et Huguet, c'est pourquoy s'estant specialement transporté a Blonay comm'ils asserent, et a la requisition dud^t Jean, iceux procureur et Huguet, comm'aussy led^t Jen pnt, et entre eux la diuision faicte dud^t mandem^t et pour la quatrieme partie dud^t mandement diuisée, toutes et singulieres les choses contenues en cest instrument estimées et assignées avec le mere, mixte, impere et omnimode Juridiction, par lesd^{ts} procureur et Huguet et aussy par

led^t Jean Seign^r de Blonay. Iceluy Jean non par force, non par fraude, non par crainte induit, ny en quelque chose circonuenus par machination de dol ou de fraude, sachant, bien aduisé, et libre, ainsy qu'il assere, donne, deliure, cede, et concede a cause que dessus, par donation pure et irreuocable entre les vifs, moy not^{re} soubscript stipulant et receuant pour et au nom dud^t Seign^r Comte toutes et singulieres les choses suscriptes, assau^r la quatrieme part du mandem^t pred^t, se constituant le mesme Jean, a iceluy mesme au nom dud^t Seign^r Comte toutes et singulieres les choses pd^{tes}, assauoir la quatrieme part dud^t mandem^t. Toutes et singulieres lesquelles choses, assau^r la quarte part dud^t mandem^t, led^t Seign^r Comte a donné, deliuré, et concédé, aud^t Jean receuant pour luy et ses hoirs en fief libre, directe, et gentil, avec tous ses droits et appartenances. CONFESSE en outre led^t Jean et publiquement recognoit a l'instance de moy not^{re} soubscript stipulant et receuant comme dessus, tenir, deuoir tenir, et vouloir tenir en fief, du fief, et directe domaine du Seign^r Comte prd^t la quarte part dud^t mandem^t diuisé comme dessus, assau^r tous et singuliers les hommes suscripts, taillables, libres, ou francs ensemble avec d'iceux et d'un chaq'un d'iceux, les terres, prés, vignes, bois, maisons, censes, seruices, plaitz, usages, tailles, complentes, coruées, droits, juridictions simples et omnimodes, mere et mixte impere, chasse, pesche, pasquiers, et toutes autres choses quelconques de quel nom qu'elles puissent estre censées ou appellées, et qu'elles appartiennent et doiuent appartenir aud^t Jean a cause du fief ou riere fief, Jurisdiction, Seigneurie, ou Baronnie, ou autrement en quelque maniere ou cause des choses cy dessus contenues, assignées et déclarées ainsy que toutes et singulieres elles sont déclarées a iceluy appartenir. OR LED^t Jean a promis en presence de moy not^{re} soubscript solemnellem^t stipulant et receuant a la façon et forme que dessus et au nom que dessus, par solemnelle et valide stipulation, par pact expres, la bonne foy entreposée, et par son serem^t sur les St^s Euangiles de Dieu corporellem^t presté, toutes et singulieres les choses contenues dans cet instrument pour luy et ses hoirs et successeurs uniuersels auoir pour certaines agreables et fermes, les tenir perpetuellement et inuiolablement observer et ne faire ou venir au contraire, a raison, occasion, ou cause quelconque ny consentir a quelq'un voulant contreuenir. ET LES TROIS autres parties du pred^t mandem^t de Blonay avec tous leurs droits et appartenances soient, demeurent, et doiuent demeurer a iceluy Jean et a ses hoirs quittes et libres de pur et franc allod nonobstant les conuentions susdites. RENONCEANT le mesme Jean en le faict par pacte, et par son

serement pred^t a toute exception de dol mauuais, de crainte et d'action informe : Au droit disant la confession faicte hors de jugement ne valoir de droit, au droit disant que la confession faicte par erreur peut estre reuoquée, a l'exception desd^{tes} confessions non faictes ou faictes sans cause, a toute deception, et enfin a tout droit canon et civile, et coustume, et a tout aide et benefice de droit par lequel on pourroit faire ou venir contre les choses pred^{tes} de droit ou de fait, et au droit disant la generale renonciation ne valoir si la speciale n'a precedé. Et le d^t Jean a dict et protesté que par les pntes confession et diuision faictes au modes, formes, pactes, et conuentions faictes entre led^t Seign^r Comte et iceluy Jean contenues dans lesd^{tes} lettres scellées du sceau d'iceluy Seign^r Comte, ne seroit causé aucun prejudice a iceluy Jean ains que luy et ses hoirs demeurent saufs a l'auenir selon la teneur desd^{tes} Lettres. Et moy Pierre du Jardin du diocese de Lauzanne clerc, notaire public du sacré palais imperial, et juré de la cour dud^t Seigneur Comte ay esté pnt aux choses pred^{tes}, les ay escrit et signé de mon signet en estant requis en tesmoignage de la uerité, a qui il a esté ordonné de faire deux instruments de mesme teneur a dire d'un ou plusieurs experts de toutes et singulieres les choses susd^{tes} toutefois la substance non changée. Pour plus grande fermeté caution et certitude de toutes les choses promises, Nous Amedé Comte de Sauoye auons fait apposer notre sceaux a ce public instrument.



APPENDICE B
INFÉODATION D'HAUTEVILLE
1666

NOTOIRE SOIT A TOUS PAR LA TENEUR DU PRESENT PUBLIC INSTRUMENT QUE L'AN DE SALUT COURANT MILLE SIX cent soixante six et le dix huitième jour du Mois de Novembre, par deuant moy notaire juré sousigné et en présence des témoins cy bas nommés, s'est en propre personne constitué et estably Noble, Généreux, et puissant Philippe de Blonay Seigneur dudit lieu de Blonay et de St-Légier pour les trois quarts, aussi Baron du Châtelard, agissant en ce fait tant à son propre, que come conjointe personne de Noble et Généreuse dame Francoise Magdelaine fille de feu heureuse mémoire Noble et Puissant Jean Daniel de Blonay aussi quant il vivoit conseigneur desdits lieux et Baron du Châtelard, sa femme, come aussy au nom et du propre adueu et consentement de Noble et vertueuse Susanne veue de feu Noble et puissant André de Blonay en son viuant conseigneur desdits lieux de Blonay et de St-Légier, ainsy que dame mère tutrice de leurs enfants pour l'autre quarte partie, lequel dit noble et puissant seigneur Baron, en qualité que dessus, estant de ses droits, titres, et actions, et de qui il agit, bien à plein informé et certioré, pour eux, leurs hoirs, et successeurs à l'advenir quels qu'ils soyent, a infeudé, remis, et concédé, come par ces présentes il infeude, donne, et concède, perpétuellement et irrévocablement, à expert et prouide Abraham Dubois bourgeois de Berne pnt et acceptant pour luy, ses hoirs, et perpétuels successeurs, ou titres ayants à l'advenir quels qu'ils soyent, en fief noble (toutes fois sans aucune charge d'hommage) ASSA-VOIR la basse Jurisdiction dépendante de la dite seigneurie de St-Légier et audit Noble Seign^r Baron et consorts susnommés, sur le mas appelé Hauteuille à présent audit S^r Dubois appartenant par acquis des hoirs de feu N. Benjamin Gignillat bourgeois de Vevay, come audi sur les pièces particulières à l'entour dudit mas qui se trouveront enclauées et comprises dans les limites suiuanes, scavoir en commenceant au dessous du clos soit vergier dudit mas d'Auteuille deuers la planche du pont, en une fourche de chemin où a esté plantée une borne, étant dès icelle borne tiré droit contre orient jusques au ruisseau de

lognonaz et puis remontant par le cours dud. ruisseau jusques au dessous des prés apellez praz à la monneyre, à l'entredeux de celuy appartenant à Magnifique et très honoré seigr Jean Antoine Kilchberger soit à la dame sa feme, et de celuy appartenant audit Sr Dubois d'avec les vignes du portaux jusques au dessus de la cornaz du pré à la monneyre proche de meme ruisseau descoulant des ledit St Légier où a encore esté plantée une autre borne, et dès icelle borne tirant droit d'orient en occident trauersant par le dessus du pré apellé praz crepon appartenant à provide francois Dufour bourg^s de Vevay, et des là par un chemin soit ruelle tendante aux champs appellés de la Clauaz, et au coing dessus de la vigne appartenante à Legier Ducraux de St Legier a encore esté plantée une autre borne et des icelle tirant en droite ligne par lesdits champs de la Clauaz tendant le long du champ des Crepons de la Chiesaz, et dès iceluy par l'entredeux des champs appartenant à Thomas et aux hoirs de feu Jean Guex de St Légier à droit fil jusques au grand chemin qui tend dès St Légier aux Hauteuilles et à Vevay, proche duquel grand chemin a derechef esté plantée une autre borne, et dès icelle borne reprenant en bas contre le lac par ledit chemin public jusques vers une particulle de commun où c'est que le chemin fait un coude retournant un peu à l'orient et où sera encore plantée une autre borne, et dès là suivant toujours en bas par ledit chemin par l'entredeux d'un comun et de la possession appartenante aux héritiers de feu No. Fran. de Mellet de la tour de peilz jusques au deuant de la grange desdits hoirs Demellet par une autre borne illuy placée, et dès là toujours par ledit chemin public qui est entre ledit clos du vergier du Sr Dubois et la dite possession desdits N. Demellet et les terres et vignes du cret richard jusques à la première borne cy dessus enoncée qu'est au dessous dudit clos ou vergier du Sr Dubois, toutes lesquelles prédésignées bornes sont travaillées et marquées du milésime de pnte année 1666; Laquelle prédite basse Jurisdiction ainsy que dessus concédée et délimitée, avec ses émoluments et dépendances, consistera particulièrement dans les droitures autorizés, privilèges cy après exprimez et désignez; premièrement ledit Sr Dubois et ses successeurs et tittres ayants, auront la puissance et autorité de faire construire ou permettre de construire des fours et moulins pour le service de ceux qui feront résidence rièr icelle basse jurisdiction ou seigneurie sans préjudice neantmoins des droits et concessions des cours d'eaux qui desjaz pourroient avoir esté précédem^t faits à qui que ce soit, tant par ledit seigrⁿ Baron et consorts que par leurs prédécesseurs; Item auront le cours des eaux et le droit de pesche et de chasse, sans toutefois en exclure le haut



L'ALLÉE DES PLATANES

Seign^r ni les siens à l'advenir; Item le droit d'érection de pigeonnier; Item toutes trouves et espaves, et de réduire en prison, tant estroites que domestiques aucun soit par arrest ou détention, pour delict ou crime jusques à vingt quatre heures; Item leur sera permis d'imposer bamps et enjonctions jusques à soixante sols, et pourront recevoir submissés, finalement auront le droit sur toutes connoissances et jugemens ordonnez sur le fait de simples offences punissables par bamps pecuniaires non excédents la some de soixante sols, et toute detention pour vingt quatre heures ordonnée p^r la manutention de bonne police, Reservant le N. et Puiss. Seig^r Baron à son nom et de qui dessus pour eux et les leurs successeurs à l'advenir, tous autres droits de haute, moyenne et basse jurisdiction cy dessus non concédez et spécifiés Reservant spécialement toutes confiscations et escheutes pour cause de délit ou crime, et aussi ledit S^r Dubois sera tenu de se servir de la Justice et officiers dudt haut seigneur, sauf toutesfois audi S^r Dubois de pouvoir mettre et assermenter des Gardes et Surveillants sur la dite terre d'Hauteville pr prendre garde à ce que domage ne luy soit fait. Et a esté faite la dite largition et concession dedite Basse Jurisdiction à la forme sus exprimée, en faveur dud. S^r Dubois tant de grace speciale, en considérat. des services receus d'iceluy que moyennant bonne et entière satisfaction pour ce par ledit N. et Puiss., Baron aud. nom confesse d'avoir heus et receus., Dont come content, en quitte ledit S^r Dubois et les siens par cettés, par conditions et reserue que led. S^r Dubois et les siens à l'advenir seront tenus de prester Reconoissance de la ditte basse jurisdiction en qualité de fief noble en faveur dud. N. et puissans Seig^r Baron et consorts et des leurs, toutefois et quantes de leur part en seront requis, p^r en cas dallienation en pouvoir retirer les laods et rentes en compétants, neantmoins (come sur est dit) sans aucune charge d'hommage ny de servitium personnelle soit envers led. haut seigneur ou envers le Souverain, Au moyen de quoy ledit N. et puissant Seig^r Baron concedeur, p^r luy et les consorts s'est deuestu de dite basse Jurisdiction par luy aud. S^r Dubois sus concédée, ensemble des droits et priuileges en dependants cy deuant exprimés, Et du toutage en a investu et mis en reelle possession et jouissance led. S^r Dubois largiateur pour autems advenir en pouvoir jouir et preualoir luy et les siens que dessus selon la teneur du pnt acte de concession. Promettant iceluy dit Noble et puissant Seig^r Baron largiateur, de bonne foy et sous l'expresse obligation de ses biens et pr qui il agit, vouloir ce que dessus par luy concédé aud. S^r Dubois et aux siens perpetuellement maintenir et guerendir envers et contre tous, tant en jugement que

dehors, Reserué toutefois en ceux les droits du Souverain à cause du rière fief qui seront supportables par led. S^r Dubois selon que de droit, fait et passé au Chateau dud. Blonay, à la forme que deuant, sous toutes Renonciat. et autres clausules aux pnts opportunes audi sous le seau dud. Noble et puissant Seig^r dudit lieu et Baron du Chatelard pour plus grande corroboration près le seing manuel de moydit notaire juré soubsigné les jours et an deuant escrits en la présence de discrets et honorables Jean francois Michel notaire et bour^s de Vevay et Claude Cottier officier aud. St-Légier pris à temoins.

Extraict de dessus l'original deuem^t signée par Abram Nicaty notaire et Chastellain de Blonnay et ce sans aucun changement ny varriation comme l'atteste les deux notaires jurés soubsignés qui l'ont collationnée.

Pierre GUIDON.

BONTEMS.



LA FERME DES PLEIADES
(sépia d'Aimée Grand d'Hauteville)

APPENDICE C

ÉTAT TRÈS ABRÉGÉ DE LA BARONNIE DE ST-LÉGIER ET LA CHIÉSAZ ET DE LA SEIGNEURIE ET DOMAINE D'HAUTEVILLE DANS L'ENCEINTE DE DITE BARONNIE (Vente Herwarth 1760)

Cette terre a été érigée en baronnie en 1300 par concession des Ducs de Savoie.

Elle est composée de deux villages fort bien situés et assez considérables, qui lorsque l'on le souhaiterait pourraient former deux terres séparées.

Les droits de cette terre sont fort bien établis, renouvelés depuis peu, de façon qu'ils peuvent durer très longtemps sans que l'on soit obligé de les faire rénover, ce qui est une dépense très considérable évitée au seigneur. De plus les terroirs de St-Légier et La Chiésaz sont bien distingués et les droits séparés dans différents volumes. Les Cottets soit Livres servant à la Recouvre des Censes de cette terre sont aussi neufs de sorte qu'un acquéreur éviterait bien de la dépense à cet égard ce dont on doit faire considération.

De plus les habitants de cette terre sont gens assez laborieux et actifs, qui se donnent beaucoup de peine pour faire valoir leurs fonds qui sont en très bon état; ces habitants d'ailleurs sont gens pacifiques et très peu enclins aux difficultés. Cette terre est remplie de diverses campagnes fort agréables soit pour leur situation avantageuse pour la vue et pour d'autres agréments, soit pour les bâtiments de goût que l'on y a établis depuis peu. Tous ces avantages rendent le produit du fief beaucoup plus considérable que ci-devant, et il augmentera vraisemblablement d'un jour à l'autre. Ce produit va beaucoup plus loinrière St-Légier et La Chiésaz que rièrè les autres terres voisines comme Blonay et Châtelard, soit pour les agréments que l'on y trouve de plus que dans ces autres endroits, soit en particulier parce que c'est la terre la plus voisine de Vevey puisqu'elle vient jusques aux portes de la ville et que de plus les bourgeois de Vevey étant combourgeois du dit St-Légier et La Chiésaz peuvent y acheter avec plus de facilité, ce qui fait que les fonds de cette terre changent beaucoup plus souvent de mains que dans d'autres endroits, ce qui par conséquent augmente les revenus du Fief.

Les revenus annuels de cette terre consistent aux articles suivants :

1. Les censes qui consistent à 64 sacs de froment, quelques sacs d'avoine, environ 200 L. d'argent, et autres petits articles, ce qui vaut annuellement	L. 1.200
2. Le Fief rapporte, une année aidant l'autre	1.000
3. Trois domaines existant rièrè ledit St-Légier produisent annuellement en argent	758
4. Ces domaines avec les bois contiennent environ 300 poses dont il y a plus de 100 poses en beau bois de foyard, le reste étant en prés et pâturages; on peut annuellement retirer de ces bois pour le moins	400
5. Les dîmes que le seigneur a rièrè cette terre rendent au moins annuellement	192
	3.550

Outre ce que devant, le seigneur de St-Légier a rièrè sa baronnie, Haute, Moyenne, et Basse Jurisdiction, qui au moins serait estimée dans une taxe de cette terre faite par experts le capital de 20.000 L. Cette jurisdiction a produit quelques obventions qui sont casuelles. De plus le seigneur a le droit de péage qui produit quelque chose aussi.

De plus il a le droit de chasse qui y est fort belle; il y a beaucoup de lièvres, perdrix, et de chevreuil et cerf dans les hauteurs.

Le Domaine d'Hauteville qui est dans l'enceinte de dite terre à un quart de lieue de Vevey consiste :

1. A environ 70 poses de beaux et bons prés et champs de très bon rapport; il y vient de très belles graines et de toutes sortes de fruits.
2. Il y a environ 16 poses de vignes en grande partie renouvelées et qui entrent en rapport; le vin qu'elles produisent est très bon et fort recherché.
3. Il y a deux bâtiments sur ledit domaine, l'un qui est le château est tout neuf, bâti de fort bon goût, de beaux appartements, riches et très bien meublés. Il est dans une très belle situation et a fort belle vue. Il y a au devant une belle terrasse avec un jet d'eau qui pousse fort haut. De fort belles écuries pour plusieurs chevaux, de fort belles et bonnes caves garnies de legrefas, 3 pressoirs neufs, en un mot on peut dire que tout y est parfait. L'autre bâtiment qui est au-dessous du château consiste en un logement pour le fermier, et une belle grange avec des écuries en suffisance. Il y a aussi auprès un beau et bon four.

De plus le dit domaine est très bien arrosé, y ayant quantité d'eau et de très beaux établissements.

De plus il y a auprès et à très peu de distance du château, un beau et bon moulin; par le produit du dit domaine y compris la rente du moulin, on en retire annuellement au moins la somme de L 1.200

Les vignes produisent aussi pour le moins même somme de L 1.200
2.400

En joignant le produit du domaine d'Hauteville avec celui de la baronnie, il se monte à 5.950 L. à quoi joignant encore 50 L. pour le produit de la juridiction du péage et d'autres petits articles de cette nature (ce qui est bien peu de chose) le produit total serait 6.000 L. ce qui ferait au 4 pour cent le capital de 150.000 L.

Il est ici expliqué que les neufs portions de dîme appelées la Dîme de la Cure sont celles que l'on a mis ci-devant pour la rente de 192 L. et qui vont avec la terre de St-Légier. De plus le seigneur de St-Légier doit annuellement à LL. EE. la cense de 12 sacs de froment pour la dîme appelée la Dîme de la Veyre, mais pour le paiement de cette cense, on laisse la dite dîme que l'on n'a point porté ci-devant et qui produit au moins pour le paiement de dite cense.

La maison de la ville avec toutes ses appartenances et dépendances, bien entendu les meubles non compris, desquels le vendeur pourra accommoder l'acquéreur autant qu'ils en conviendront ensemble, et comme il y a nombre de trumeaux de glaces, ledit vendeur réserve expressément qu'ils ne vont point avec la vente mais il pourra aussi s'en entendre et les remettre à l'acquéreur s'ils en conviennent. Et de plus une maison séparée servant de grenier fenièrre et remise et un petit jardin derrière le tout L 40.000

La terre de St-Légier et La Chiésaz avec tous ses droits et revenus 80.000

Le domaine d'Hauteville avec toutes ses appartenances et dépendances y compris tous les meubles et ustensiles qui y sont actuellement, non compris les denrées pour le prix de 55.000
L 175.000

APPENDICE D

INVENTAIRE DES EFFETS MOBILIERS VENDUS AVEC LA BARONNIE DE ST-LÉGIER ET LA CHIÉSAZ ET LA SEIGNEURIE D'HAUTEVILLE PRIS LE 24^e AVRIL 1760

Premièrement dans la maison seigneuriale d'Hauteville

Dans le Grand Salon peint en fresque

Une grande glace d'environ 8 pieds d'hauteur, avec son cadre doré richement doré, estimée	L. 450
Une grande table de marbre de six pieds de longueur avec son pied à pied de biche doré et aussi richement orné, estimée	150
Deux tables de jeu à pieds de biche, avec leurs fausses couvertures à 12 L. pièce	24
Un cabaret de noyer couvert de toile cirée	4
Douze fauteuils de canne à 10 L. pièce	120
Deux grands fauteuils de canne appelés bergères à 12 L. pièce	24
Un grand sofa de canne	30
Un petit fauteuil, même façon	8
Deux groupes, soit statues, d'enfants de marbre d'albâtre par un habile sculpteur italien, 4 louis d'or neufs ...	64

Dans la chambre à côté de Grand Salon qui est parquetée de noyer

Une commode de bois des Indes avec la garniture dorée et son dessus de marbre	120
Au trumeau, une glace d'environ 6 pieds d'hauteur avec son cadre doré à la dernière mode	150
Un lit dont le fond est gros de Tours jonquille à fleurs d'argent, et les rideaux de gros de Tours cramoisi, les bonnes grâces, les soubassements, et les tours, de damas	

cramoisi garni en argent, couette et couverture, le tout estimé 1000 L., mis seulement à	800
Quatre grands rideaux de fenêtres d'un gros de Tours jon- quille, estimé	60
Six tableaux de 6 pieds d'hauteur avec leurs cadres dorés et ornements d'après l'Albane très bien peints, estimé 40 L. d'or neufs soit	640

Au cabinet à côté de dite chambre lequel est aussi parqueté
de noyer

Une grande glace d'environ 6 pieds d'hauteur avec son cadre doré de Paris et divers ornements, estimé le tout	260
Quatre tableaux du fameux Petrini de Lugano représentant les 4 saisons estimés avec leurs cadres dorés 5 louis d'or neufs soit	320
Un lit complet de pierrelatte bleue, garni en rubans blancs avec ses couette, matelas, couverture, et les portières de même étoffe le tout estimé	240
A la fenêtre deux rideaux de fine indienne estimés	30

Dans un cabinet derrière celui ci-dessus

Un miroir à cadre noir	16
Un grand buffet de sapin à doubles portes avec sa fermante	20
Un bois de lit de repos avec ses sangles et deux matelas	30
Un grand panier à mettre des hardes	4
Trois chaises garnies de moquette	9

A la chambre à manger

Deux commodes de sapin avec leurs fermantes 4 L. pièce	8
Six chaises de noyer avec leurs coussins	6
Six tableaux représentant des paysages et des marines peintes par Arpinati de Milan, avec leurs cadres de noyer, estimés 10 L. pièce	60
Une tête peinte par un peintre hollandais estimée	16

Trois petits tableaux hollandais, deux en figures et un d'ani- maux, avec leurs cadres dorés à 10 L. pièce	30
Une statue en grotesque, sculptée et gravée par Chéret habile sculpteur	16
Une table de 10 couverts, une de 12, et une de 16 avec leurs pieds	10
Quatre rideaux aux fenêtres de flanelle gaufrée	8

Sur et autour de l'escalier dont le plafond est peint en fresque

Quatre tableaux représentant des marines par un peintre italien, avec leurs cadres de noyer, 12 L. pièce	48
Cinq autres tableaux de Petrini le fils de Lugano très bien peints, 4 Louis d'or neufs pièce	320

Dans un petit vestibule

Deux buffets de sapin l'un à double porte et l'autre à une avec leurs fermantes	24
--	----

A la chambre à côté

Un lit à niche presque neuf de pierrelatte bleue garni de rubans bleus avec les couette, matelas, couverture, etc.	200
Six chaises garnies de satin d'Angleterre en laine à fleurs bleues avec leurs couvertes d'indienne	30
Deux fauteuils à la Dauphine garnis de même étoffe	18
Une table de noyer à pieds de biche, à deux tiroirs	8
Un petit bureau de noyer fait en Angleterre avec diverses layettes, estimé avec sa fermante	20
Une grande commode de sapin avec sa fermante	12
Un miroir à cadre doré de grandeur moyenne	16
Un écran garni de damas d'un côté ayant une peinture de l'autre, avec son cadre doré estimé	12
Quatre rideaux d'indienne bleu et blanc aux fenêtres	24
La garniture de la cheminée, écrans, pince, pelle, soufflets, chenets, caisse, balai	10
Vingt-deux estampes de l'Histoire de Don Quichotte	44

Dans la grande chambre à fourneau		
Une toilette en bureau avec 12 serrures dont les garnitures sont en argent, faite en Angleterre	80	
Un lit de repos avec son matelas et coussin de satin en laine d'Angleterre tout neuf.....	40	
Six chaises ou demi-fauteuils de grosse étoffe en soie, bois de noyer avec pieds de biche, avec leurs couvertures d'indienne	90	
Deux fauteuils, même bois et même étoffe	32	
Deux tabourets de même	10	
Deux tables de jeu de noyer à pieds de biches, garnies de tapisserie à 12 L.	24	
Un cabaret de noyer avec son faux couvert de sapin	6	
Des tablettes de noyer à 5 étages, à colonnes tournées...	12	
Un grand miroir à cadre doré avec sa couronne	40	
Quatre rideaux de fenêtres d'indienne fond blanc et fleurs rouges à bordure	32	
Quatre tableaux de fleurs, 2 italiens et 2 français, avec leurs cadres à 7 L. pièce	28	
Des grandes lunettes d'Angleterre	32	
Une table de noyer couverte d'ardoise	6	

Dans le cabinet à côté		
Un lit à niche d'un camelot moiré d'Angleterre couleur cramoisie, le dedans d'un satin vert piqué avec ses soubassements, matelas, couette, couverture, etc.	200	
Une armoire de bois de noyer faite en Angleterre avec ses étagères et sa fermeture	16	
Une commode de sapin pour toilette avec ses ferrures ...	10	
Un petit cabaret de noyer à pieds de biche avec un faux couvert de sapin	5	
Deux rideaux d'indienne à la fenêtre comme ceux de la chambre ci-devant	16	
Six estampes sous glace, bordure de noyer, représentant des amiraux anglais.....	18	

Sept tableaux à cadres dorés dont il y en a de bons maîtres, à 16 L. pièce.....	108
---	-----

Au cabinet à côté	
Deux chaises de noyer garnies de triomphante	10
Une grande commode de sapin avec sa fermante	12
Un miroir de grandeur moyenne à cadre doré	16

Dans un autre cabinet	
Un buffet de sapin à une porte	12
Une tapisserie d'étoffe en laine rayée	20
Huit tableaux en paysage à 6 L. pièce	48
Deux rideaux de toile blanche	10
Neuf estampes doublées de toile avec leurs rouleaux de bois 10 bz pièce	9
Un bois de lit de noyer avec ses sangles et roulettes	12
Deux grands paniers à mettre les hardes	8
Un petit bureau de sapin	3
Quatre décrottoirs pour chambre	12

Au galetas	
Deux portes neuves de noyer avec leurs placards qui n'ont aucune destination	20
Du bois à brûler tant au galetas qu'au bûcher d'en bas pour La corde du tour	100
Vingt six paquets de verre fin double à 30 bz	10
	78

A la chambre qui est dans le bâtiment au bout de l'écurie	
Un bois de lit avec son ciel garni d'étoffe bleue	8
Treize estampes et 3 tableaux en paysage, les estampes à 10 bz et les tableaux à 3 L.	28
Une table de sapin	3
Un autre bois de lit	3
Cinq vis de pressoirs de précaution à 8 L. pièce	40
Quatre grands pressoirs bien établis avec tout leur assortiment à 200 L. pièce.....	800

Une tine de chêne de 5 chars avec 2 cercles de fer.....	35
Trois tinots de chêne cerclés de fer	15
Deux autres tines de 4 chars cerclées de fer	48
Une dite de sapin cerclée de bois	10
Deux déchargeoirs	8

A la cave

Onze légrefas bien cerclés de fer contenant environ 45 chars à 16 L. le char avec leurs assises	720
Un cric pour la cave.....	9
Quatre pièces de chêne écarrées devant la cave	12
Trois brantes, un brochet, et deux entonnoirs	9
Un grand poulin pour décaver	3
200 bouteilles vides à 12 L.	24
Deux escaliers de cave	6

A l'écurie

Une grande arche	3
Un couteau à hacher la paille pour les chevaux	4

A la cave d'hiver

Sept fustes de sapin à 25 batz pièce	17 15
Cinq tonnettes de chêne dont deux sont cerclées de fer à 4 L. pièce.....	20
Un char de vin blanc de 1753 estimé	168

A la cuisine et aux dépenses

Porcelaine

12 grandes tasses, 2 jattes, 1 théière, et 1 pot à lait, le tout estimé à	40
6 autres tasses plus petites	18
6 gobelets à chocolat bleu et blanc dont un est uni	6
3 autres avec leurs soucoupes	4 10
1 jatte et 1 pot à lait	5
1 théière	4

1 dite, 8 tasses et une jatte	10
1 écuelle et 2 tasses	4
24 assiettes de porcelaine	24

Faïence

Un grand bassin	4
Neuf plats longs, faïence de Marseille	36
12 autres plus petits	12
5 autres grands	20
15 assiettes.....	4 10
9 saladiers	5
7 autres plus grands	7
4 sauciers	3
2 terrines pour la soupe	5
Une grande fontaine soit lave-mains avec sa cuvette	18

Verre

50 verres fins, 6 gobelets, 1 sucrier, 2 salières, 12 caraffes, 2 huiliers	18
---	----

A la dite cuisine et dépense

Un tournebroche d'Angleterre fait par un des meilleurs maîtres qui a coûté 6 louis mis pour 4	64
Un lit à buffet à doubles portes, avec les sangles, la fermante et 2 bons matelas	30
Un buffet de sapin avec sa fermante	8
Un grand ratelier qui a 5 buffets avec leurs serrures, des layettes, et au milieu 2 portes garnies de verre fin, le tout passé en couleur en huile	40
Deux autres rateliers, 2 tables, 2 bancs	6

Etain fin

Trois plats pesant 8.1/4, sept plats longs 21, douze petits ronds 15.1/2, six douzaines assiettes 70, deux écuelles pour la soupe 2, une soucoupe 1.1/2, une aiguère 2, deux grands porte-verres et six coquetiers 10, cinq mesures pour le vin 16, deux théières et une salière 5, quatre pots 9; lesquels 160.1/4 à 10 batz font	160 5
Un bassin pour la soupe estimé	10

Fer	
Un chaudron à thé de fer-blanc.....	3
Six couvre-plats et une passoire de fer-blanc.....	1 10
Quatre cafetières et deux chocolatières.....	8
Quatre chandeliers de fer-blanc, 5 de fer, 2 de laiton, et 12 mouchettes.....	8
Une seille de fer-blanc pour mettre rafraîchir le vin.....	1 10
Trois chenets pour la cheminée.....	2 5
Un fer à gaufres et un pour les oublies.....	6
Une poêle à frire.....	1 10
Une grande grille de fer.....	3
Trois marmites de fer.....	9
5 poches de fer, une hache, et un couteau à hacher la viande	4
Quatre réchauds.....	3
Une grande pêle à feu, pinces, tire-braises et fer pour mettre devant le feu.....	5
Une grande lèchefrite.....	2
Un poids à peser appelé romaine.....	5
Trois moulins à café.....	5
Un fourneau de fer de Lyon et 1 chauffe-pieds.....	7
Cuivre	
Un chauffe-lit estimé.....	3
Une grande seille à eau avec son couvert pesant 12 à 9 bz	13 10
Deux marmites de cuivre avec leurs couvercles pesant 15 à 9 bz.....	13 10
Deux sauciers estimés.....	5
Deux poêles à poisson pesant 15 audit prix.....	13 10
Une casse pour l'eau estimée.....	1 10
Trois casseroles pesant 8.1/2.....	7 12
Une grande chaudière pesant 20.1/2.....	18 9
Une plus petite pesant 5.1/2.....	4 19
Un coquemar.....	4
Une grande chaudière murée avec sa casse.....	18
Deux tourtières pesant 11.1/2.....	10 7
Un grilloir à café.....	2
Deux cassettes et un entonnoir.....	6

Fonte

Trois marmites pesant 22.1/4, un mortier pesant 20, trois cassettes à pied 17. 1/4, une cloche 12,1/2 lesquels 68 à 6 bz	40 16
--	-------

Bétail

Treize mères vaches estimées vu la saison à 70 L. l'une .	910
Fourrage tel qu'il existait dans les différents bâtiments des domaines lors de l'époque à laquelle Monsieur l'Acquéreur est entré en jouissance	
A Hauteville 40 toises de foin et record mis à 10 L. la toise	400
Cent gerbes de paille.....	25
Es Cornes à Tavel, 2 toises de foin dudit prix.....	20
Trente cinq gerbes de paille.....	8 15
En Saumont derrière, 8 toises de foin et record.....	80
Huitante gerbes de paille.....	20
Et en Saumont devant, 16 toises de foin et record.....	150
Cent soixante gerbes de paille.....	40
L. 10.183 15	

Effets qui sont au bâtiment d'Hauteville occupé par le granger

Quatre pierres de molasse pour fourneau non travaillées à 30 bz pièce.....	12
Deux chars avec leurs assortiments estimés 24 L. l'un ...	48
Deux charrues avec leurs assortiments estimées 6 L. pièce ...	12
Quatre colliers pour atteler les bœufs avec leurs croupières et deux jougs.....	10
Divers chaînes pour les chars pesant 55 à 2 bz.....	11
Divers ustensiles de fer comme marteaux, leviers, etc ...	25 12
Deux grandes scies à bois estimées.....	3
Une herse estimée.....	8
Un grand cric qui est entre les mains du meunier estimé	16

L. 10.329 7

Il y outre celà tant audit Hauteville que dans les bâtiments des autres domaines divers autres meubles outils et ustensiles dont on n'a pas pris inventaire, quoique vendus avec ceux ci-dessus, lesquels produiraient encore une

somme; outre cela on ne fait aucune considération à passer 200 chars de fumier qu'il y a sur les dits domaines, article qui doit être envisagé comme mobilier, et qui par conséquent pourrait être déduit sur la somme à lauder comme cela se pratique ordinairement.

L'inventaire ci-dessus a été pris par le secrétaire baillival soussigné et les estimations faites après avoir pris l'avis de divers maîtres de profession de la ville de Vevey, de même quant à certains articles comme les bestiaux, fourrage, etc., etc., de deux sieurs justiciers de St Légio. Quant aux glaces, tableaux, tables, bureaux et commodes le soussigné a prié Monsieur le Baron d'Herwarth de lui en indiquer au juste la valeur de chaque article; on a rabattu de leur estimation ainsi qu'il a paru juste au soussigné suivant le plus ou moins de temps qu'on a fait usage des dits meubles. J'atteste de plus que Monsieur le Baron d'Herwarth a remis à Monsieur Cannac acquéreur une litière avec ses harnais fort propre, et un carrosse de même, valant au moins mille francs que quelques personnes ont cru que l'on devait ajouter à l'inventaire ci-dessus comme compris dans le prix d'acquis; mais comme ces deux articles ont été remis dès la stipulation de l'acte et que je les cense plutôt comme une dépendance de l'acquisition, je n'ai pas cru devoir les insérer dans cet inventaire. En foi de quoi je me suis signé à Vevey ce 5 mai 1760.

DUFRESNE.



HAUTEVILLE VU DE L'EST

aquarelle de *Brandoin*
(Corridor)

CHAPITRE II

LES CANNAC

Pierre-Philippe Cannac, l'acquéreur de St-Légio et d'Hauteville, n'était pas un étranger dans la contrée car il était né à Vevey en 1705 et devint bourgeois de cette ville en 1728.

Son père, Philippe Cannac, originaire de Lacause dans le diocèse de Castres, avait quitté la France à la révocation de l'Edit de Nantes. Etabli d'abord à Vevey puis à Genève, dont il reçut la bourgeoisie en 1706, il devint directeur des coches de Lyon et commença la fortune de sa famille. Pierre-Philippe qui avait épousé à Genthod

en 1727 Andrienne fille de Jean-Jacques Huber et d'Anne-Catherine Calandrini, s'établit à Lyon et devint à son tour directeur des coches. Il se trouva bientôt possesseur d'une fortune assez considérable pour lui permettre l'acquisition de deux seigneuries du Pays de Vaud et la construction d'Hauteville.

Jacques-Philippe d'Herwarth avait vendu la Veyre-Devant, maison seigneuriale de la baronnie de St-Légier, et transféré le siège de sa justice à Hauteville où se trouvait un petit château qu'il agrandit en y ajoutant un corps de logis. De ce château nous ne possédons aucune gravure, mais un plan de la seigneurie d'Hauteville, fait en 1715 quand elle appartenait à Charles Jacquemin, nous montre une petite maison située à l'angle sud-ouest de l'emplacement de la cour actuelle. Une galerie la rattachait aux communs qui se trouvaient au nord de la cour dont l'entrée était au levant, à peu près où sont maintenant les cuisines. Des caves, beaucoup trop grandes pour une aussi petite maison, mais rendues nécessaires par l'importance du vignoble, s'étendaient sous le bâtiment et sous la galerie; elles voisinaient avec les prisons de la seigneurie placées à leur extrémité sud. A cette maison Jacques-Philippe d'Herwarth ajouta un corps de logis important, composé du grand salon actuel et des deux chambres au couchant. Il construisit ou du moins transforma l'escalier, prolongea probablement les caves et en ajouta une nouvelle au nord, à celles qui existaient déjà.

Outre la maison d'habitation, il se trouvait deux autres bâtiments à Hauteville. L'un, la ferme au pied du monticule du château, était destiné à disparaître dès la construction des nouvelles fermes de l'Avenue et des Boulingrins. L'autre, le moulin de Pezeire, devait son existence à l'acte d'inféodation de 1666, et l'on peut le voir sur le plan de 1715. Il passait pour hanté et fut délaissé vers le milieu du XIX^e siècle. Ce n'est maintenant qu'une ruine pittoresque, à demi cachée par les arbres du bois.

Le petit château, tout agrandi qu'il fût, ne pouvait suffire ni à l'ambition ni à la nombreuse famille de Pierre-Philippe Cannac. Il fallait donc construire, mais avant que cette décision ne fût définitivement prise, le secrétaire baillival Dufresne, châtelain de St-Légier, fit au nouveau seigneur la proposition suivante. Au lieu de faire les frais d'une construction importante à Hauteville, pourquoi ne pas acheter Blonay à M. de Graffenried qui cherchait à s'en défaire, et ne pas s'établir alors au château de Blonay? En revendant Hauteville et quelques autres mas, et en ne gardant que Blonay et St-Légier, on constituerait à peu de frais une belle seigneurie et on éviterait les ennuis d'une construction à Hauteville.

Dans une lettre du 27 novembre 1761 le châtelain Dufresne ajoute :

« Vous réunirez, Monsieur, par cette acquisition deux belles terres. Vous seriez seigneur baron de toute la paroisse. Ainsi nulle indivision, nulle difficulté pour la chapelle, personne n'aurait le pas sur vous, le consistoire dépendrait en entier de vous. Vous auriez deux justices dépendant de vous et six villages, savoir St-Légier, La Chiésaz, avec les quatre dépendants de Blonay qui sont Tercier, Cojonnex, Tusinges, et les Chevalleyres, et sont autant de noms que portaient les cadets de Blonay. Vous vous éviteriez toute la dépense et tous les désagréments de la bâtisse projetée à Hauteville. »

Pierre-Philippe offrit 135.000 livres à M. de Graffenried de Blonay, mais les pourparlers n'aboutirent pas et la construction d'Hauteville fut définitivement décidée.

Pour construire son nouveau château, Pierre-Philippe Cannac s'adressa à un jeune architecte de Lyon, Donat Cochet, qui appartenait à une notable famille d'artistes et d'architectes de cette ville. Il nous est difficile de savoir aujourd'hui quelle fut la part prise par Cochet à cette construction, car lorsque les comptes s'élevèrent à 200.000 francs Pierre-Philippe les détruisit, ne voulant pas que l'on sût ce que le château lui avait coûté. Seuls quelques comptes

secondaires, échappés à cette destruction et retrouvés aux archives d'Hauteville, sont parvenus jusqu'à nous et nous ont aidés à suivre la marche des travaux.

Si l'architecte était lyonnais, les ouvriers par contre étaient tous établis dans la contrée veveysanne, et le 20 juin 1761 une convention fut conclue avec Jean-Jacques Bolle, maître maçon à Vevey, qui devait se charger des murs du bâtiment. Les quelques comptes qui nous restent nous donnent les noms d'autres veveysans, le marbrier Doret, le menuisier Schade qui exécuta les boiseries et une partie du mobilier, le serrurier Coulin qui fit les grilles de la cour etc. Les Doret et les Schade travaillèrent à Hauteville



MADAME DE TOURNES, née Cannac
pastel de Guillebaud
(Bibliothèque)

pendant plusieurs générations et leurs comptes reviennent d'année en année.

Le nouveau château est construit en fer à cheval sur l'emplacement de l'ancien manoir et de sa cour; l'entrée est au nord où se trouvaient autrefois les communs. L'aile du couchant est élevée sur les caves et les prisons du bâtiment Jacquemin dont quelques pans de murs subsistent au rez-de-chaussée et au premier. Le corps de logis construit par Jacques-Philippe d'Her-

warth fut englobé tel quel dans le bâtiment du midi, le grand salon peint à fresque en devenant le pavillon central. L'aile du levant, la seule qui soit sans caves, est bâtie sur l'entrée de l'ancienne cour. Dans les pavillons au nord sont logées les écuries et la remise, et jusqu'en 1902 c'est dans la cour d'honneur même que l'on lavait les voitures. Le plan est bien celui d'un château français du XVIII^e siècle, mais les murs extérieurs peints

à fresque rappellent l'Italie plus que la France.

Deux nouvelles terrasses furent construites pour servir de potager, l'une au midi et l'autre au levant de la terrasse des Jacquemin et des Herwarth où des jets d'eau à chaque bout remplacèrent le bassin central. Devant l'aile du levant et derrière une des nouvelles terrasses, basse-cour, bûcher et pigeonnier ont été aménagés.

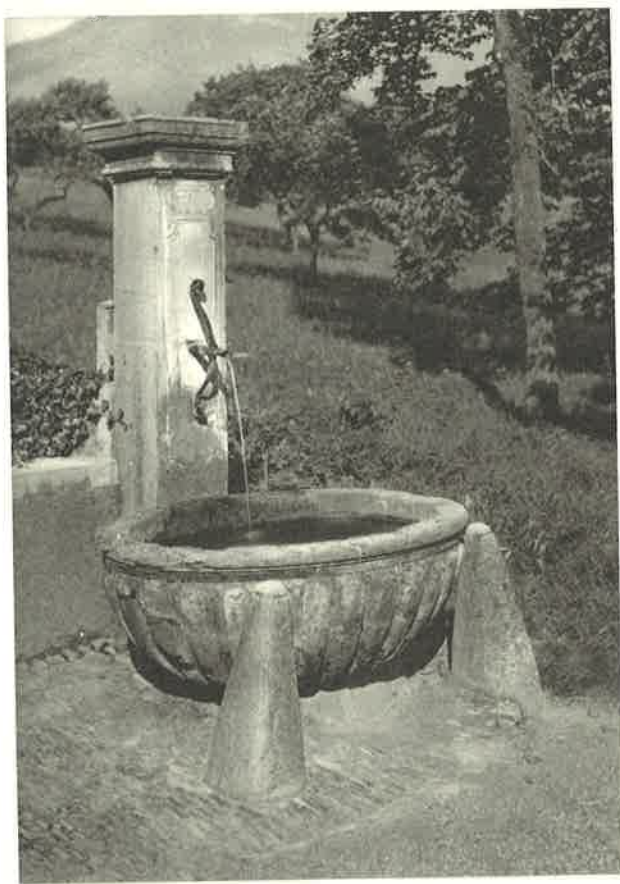
Pour arriver à sa cour Pierre-Philippe fut obligé d'établir une chaussée, élevée avec les terres prises aux Boulingrins qu'il venait de créer au nord. Il planta l'avenue des Ormeaux qui rejoint la route



MADAME NECKER DE GERMAGNY
née Cannac
pastel attribué à Liotar
(Bibliothèque)

de Vevey à l'ouest, et mit des peupliers le long de l'ancienne avenue qu'il fit aboutir à l'entrée de la cour.

Deux nouvelles fermes furent construites, l'une au haut des Boulingrins, et l'autre des deux côtés de la nouvelle entrée sur la route de Vevey à St-Légier. Le bâtiment d'habitation de cette dernière ferme, incendié en 1889, fut reconstruit en 1919 d'après un ancien croquis, et sert actuellement de logement au jardinier.



FONTAINE DE L'ENTRÉE

Quand Pierre-Philippe acheta Hauteville, une grande partie des prés au nord du château était en vignes qu'il arracha. Il planta le bois près de l'Ognonaz, ainsi que la salle des Marronniers à l'est de la basse-cour, et le verger de la glacière.

Le sentier public descendant de La Chiésaz par Grandchamp traversait l'allée des Boulingrins. Par un arrangement avec la commune, Pierre-

Philippe le fit passer par l'allée des Cerisiers qu'il venait de planter en bordure de la Clavaz.

Un plan d'Hauteville fait en 1778 nous montre l'état du domaine après les transformations de Pierre-Philippe. Nous croyons toutefois que la plantation de tilleuls à l'est de la chaussée n'a jamais été terminée, et que, sauf un, les jets d'eau des Boulingrins sont restés à l'état de projet.

Un des articles de l'acte de vente de 1760 dispose d'une chapelle dans l'église paroissiale de Blonay à La Chiésaz, chapelle appartenant à la seigneurie d'Hauteville. L'acte ne fait toutefois nulle mention des droits du baron de St-Légier à un tiers de la chapelle des seigneurs de Blonay, mais une lettre du châtelain Dufresne, écrite le 18 septembre 1762, nous donne des éclaircissements à ce sujet :

« Je me rappelle, Monsieur, de vous avoir dit l'automne dernier que comme l'un des seigneurs de la paroisse de Blonay vous aviez droit pour le tiers à une chapelle existant dans l'église paroissiale qui procède des seigneurs de Blonay qui possédaient les deux terres, et par conséquent doit être indivis entre les deux seigneurs actuels, la petite chapelle étant annexée à la seigneurie d'Hauteville ... Comme cette chapelle serait un entretien à votre charge sans en retenir aucun fruit, qu'il n'est pas gracieux d'avoir de ces chapelles indivises dès que surtout on ne peut s'y placer qu'en second, le seigneur de Blonay ayant le pas sur celui de St-Légier; vu d'ailleurs qu'elle est mal placée, que vous en avez une qui est beaucoup mieux située à laquelle je fais faire des bancs neufs pour dix personnes en suite de vos ordres et qu'il serait facile de la ragrandir s'il était nécessaire, je prends la liberté, Monsieur, de vous conseiller de vous désister de votre droit à cette chapelle en faveur de M. de Blonay ».

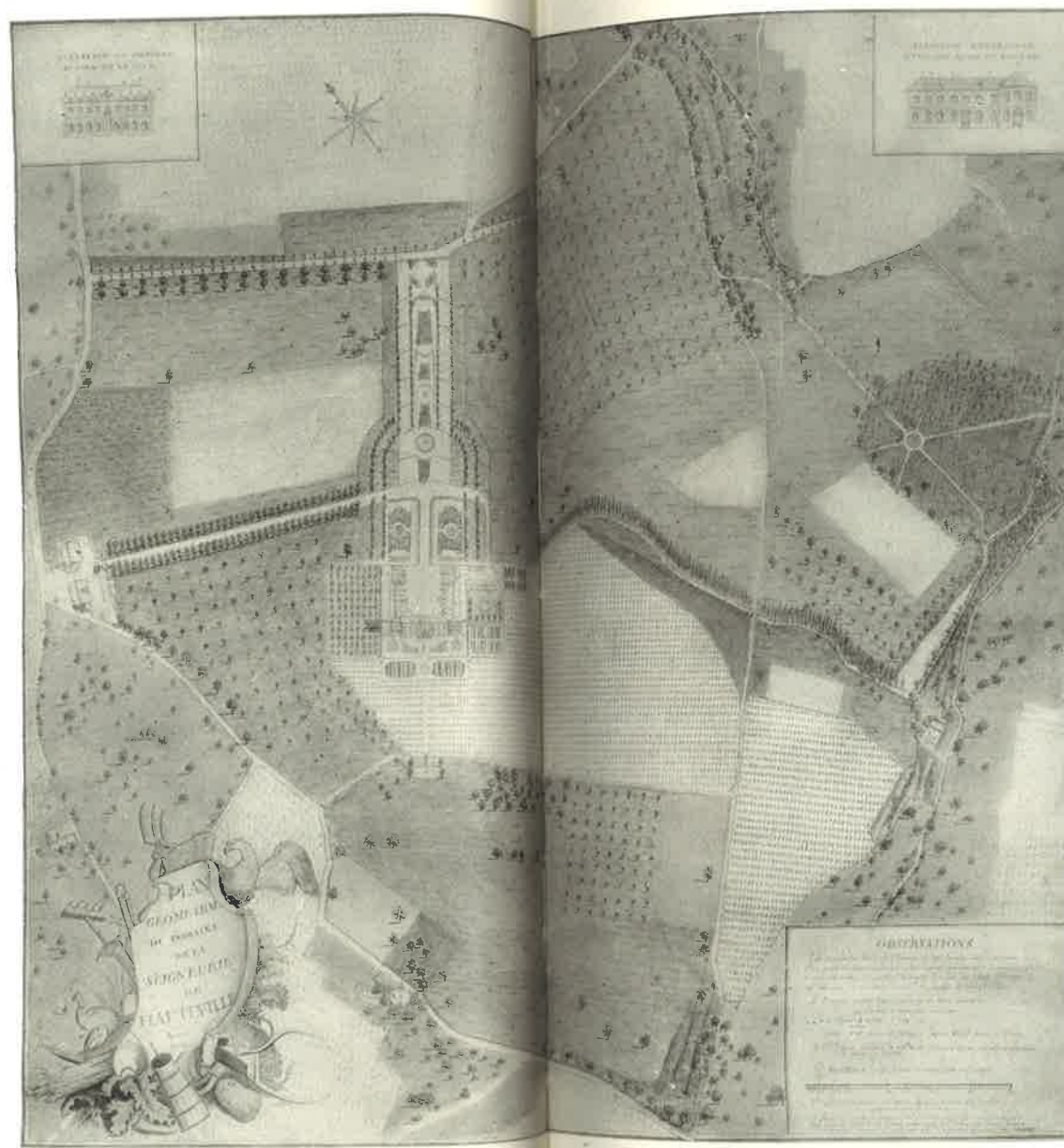
La chapelle d'Hauteville avait été fondée en 1515 et dédiée à la Vierge Marie, mais nous ne savons pas comment elle devint attachée à la seigneurie d'Hauteville. En 1767 Pierre-Philippe y fit faire des boiseries en noyer par le menuisier Schade et y plaça l'année suivante un écusson sculpté aux armes Cannac. En 1816 les Conseils

communaux de Blonay et de St-Légier reconnurent à ses descendants tous les droits à la jouissance de la chapelle de leur aïeul.

Les vins de communion étaient fournis par les seigneurs d'Hauteville comme propriétaires d'une dîme qui appartenait avant la Réforme au prieuré de St-Sulpice. A la suite d'une transaction faite en 1724 entre la commune et Honorée Ribaud de Sausigny veuve de Charles Jacquemin, le seigneur était tenu de fournir à l'avenir « neuf pots de beau et bon vin blanc pour chaque Cène pour les 6 Cènes des trois fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte, dans ses propres vases ». Ce n'est qu'en 1805 que le seigneur d'Hauteville fut affranchi de ce devoir.

Peu après l'achat de ses seigneuries, Pierre-Philippe organisa une distribution de secours aux pauvres qui devait avoir lieu toutes les années à la Saint-Philippe. Cette distribution fut continuée par ses descendants et ne cessa qu'en 1845.

La question de la chasse qui était réservée au seigneur préoccupait beaucoup le châtelain Dufresne. Il écrit le 10 septembre 1764 :



PLAN DE LA SEIGNEURIE D'HAUTEVILLE EN 1778
(tailor)

« Votre chasse me donne toujours beaucoup d'occupation; ayant remarqué que chaque paysan garde des chiens, j'ai fait publier sous le sceau du châtelain que chacun doit s'en défaire. Je l'ai encore fait ordonner de maison en maison par l'officier; quelques-uns ont obéi mais d'autres se sont obstinés. Il y en a actuellement un en prison ici par sentence de la justice pour avoir contrevenu à la publication ».

Les paysans n'étaient pas les seuls coupables, car nous voyons même le curial de Blonay actionné pour avoir laissé courir ses chiens à l'abandon sur les terres de St-Légier.

Le châtelain toutefois ne croyait pas utile de se montrer trop intransigeant, et proposait à son seigneur de laisser chasser les propriétaires des domaines situés dans sa juridiction.

Le 15 juillet 1778 Pierre-Philippe remit sa chasse à Etienne Solier de Vevey pour une année, tout en se réservant le droit de chasser lui-même, sa famille, ses visites et ses domestiques, ainsi que son châtelain et les propriétaires de domaines auxquels il en avait donné l'autorisation. Solier devait surveiller la chasse, détruire les renards, et remettre à Hauteville 15 lièvres par an et la moitié des perdrix

et gélinottes qu'il aurait tirées. Une dernière clause l'autorise « à chasser à la haute chasse, soit chasse du fauve; en cas qu'il « eut le bonheur de faire chasse, il nous en fera part de la moitié ».

En 1764 une « élévation » du château en carton est expédiée à Pierre-Philippe à Lyon, mais ce n'est que vers 1767 que les installations sont à peu près terminées. Pierre-Philippe ne venait à Hauteville que pour la belle saison et passait comme auparavant ses hivers dans sa maison de Lyon. Pendant ses séjours en Suisse il était toujours entouré d'une partie de sa famille; le fils aîné, qui portait le nom de St-Légier, et le second fils St-André, ne quittaient que rarement leur père, et les visites de M. et M^{me} de Grandclos, son gendre et sa fille, étaient longues et fréquentes. Seuls les cadets, M. et M^{me} Necker de Germagny, Jean-Louis d'Hauteville retenu en France par sa vie de garnison, et M. et M^{me} de Tournes qui quittaient rarement Genève, venaient peu à Hauteville. Pendant les absences des Cannac, le châtelain Dufresne et sa famille s'installaient au château.

A l'occasion du mariage de M. de St-Légier, les deux seigneuries lui avaient été cédées par son père qui en gardait toutefois la jouissance, mais vers la fin de la vie de Pierre-Philippe l'état précaire de sa santé l'obligea à laisser la direction du domaine à son fils.

Dès 1783 M. de St-Légier s'occupe personnellement du château et du domaine, et une correspondance très active s'ensuit avec le châtelain. La première décision à prendre a trait aux réparations à faire à la glacière dont le toit de chaume était en mauvais état. Plusieurs plans sont proposés par le châtelain qui ne plaisent pas à M. de St-Légier et, pour en finir, on se décide à surélever les murs extérieurs, recouvrir la voûte de deux pieds de terre, et y semer du gazon. C'est l'état actuel de la glacière, cachée sous les arbres qui sont plantés sur sa voûte.

Une autre décision à prendre concernait les statues de plâtre du parc et les urnes en molasse placées sur les murs de la terrasse dont l'état était déplorable. M. de St-Légier écrit le 21 octobre 1783 qu'il consent au sacrifice des statues et des urnes, mais il ajoute : « Je vous prie de laisser en place tous les pieds d'estaux et je vous demande aussi grâce pour les lions qui gardent l'entrée de la chaussée ».

Les lions ont, hélas, disparu maintenant, mais leurs « pieds d'estaux » sont toujours à leurs places.

Ces statues avaient déjà donné des ennuis à Pierre-Philippe Cannac. En février 1780 un vent d'orage en avait mis deux en pièces et « un scélérat » avait renversé la statue de Bacchus à l'entrée du bosquet de Flore, au haut des Boulingrins. Pierre-Philippe voulut faire remplacer ces statues et le printemps suivant il écrit à Dufresne :



SUZETTE TASSIN
(Bibliothèque)

« Voici Monsieur, comment les statues doivent être placées.

Il y en a quatre grandes, scavoir Vénus une pomme à la main qu'elle a reçue de Pâris qui la regarde et dont il faut placer la statue à côté; Minerve une pique à la main et Adonis tenant une flèche, ces deux statues doivent être placées à côté l'une de l'autre et toutes les quatre dans les Boulingrins à la place des petites qui y étaient. On trouvera la pique de Minerve et la flèche d'Adonis dans la caisse où l'on a mis la statue un peu moins grande de Bacchus, laquelle doit être placée à l'entrée du bosquet de Flore à la place de celle qui a été brisée... Il y a dans l'une de ces caisses une tête de Louis XVI pour mettre à son buste à la salle de billard pour remplacer celle qui a été cassée ».

En 1884 des changements sont faits au haut des Boulingrins où se trouvaient des bosquets dont on supprime les petits cabinets pour ne laisser qu'une grande salle entourée de charmilles, et l'année suivante une orangerie est créée dans une partie du bûcher près du pigeonnier. Un nouveau bûcher est construit en bordure du verger de la glacière.

Pierre-Philippe meurt en septembre 1785 et son fils, quoique légataire universel, se trouve dans une situation de fortune beaucoup moins brillante. Il pense même à la vente de ses seigneuries vaudoises pourvu que l'on lui en offre un très beau prix. En attendant il fait de fréquents voyages en Suisse, quelquefois accompagné de sa femme mais souvent sans elle, car M^{me} de St-Légier est allée à Paris pour mener Victoire, leur fille unique, dans le monde de la capitale. Quand M. de St-Légier vient seul à Hauteville, c'est M^{me} Dufresne qui tient son ménage.

En 1789 Hauteville est loué à des Hollandais, et M. de St-Légier est outré de devoir loger un prisonnier dans les prisons du château pendant leur séjour, ce qui pourrait être désagréable à ses locataires. Il écrit le 19 septembre au châtelain :

« Il est bien fâcheux à tous égards que le malheureux Ducraux condamné en 1783 par contumace comme coupable de meurtre se soit laissé emprisonner à Lausanne. S'il n'a pas le bonheur de s'échapper de cette prison il est vraisemblable que LL. EE. ne tarderont pas d'ordonner qu'il soit transféré dans les miennes, et ce sera beaucoup de peine pour vous et beaucoup de dépenses pour moi. Malgré cela je suis disposé à faire tous les sacrifices possibles pour écarter un voisinage aussi désagréable pour mes aimables locataires et je vous prie de voir s'il n'y aurait pas moyen d'établir dans quelque coin de la ferme de Serex une prison bien sûre et salubre en même temps. La dépense de construire une très petite fenêtre et de la griller avec des barreaux de fer, et de construire aussi une très petite porte bien ferrée et de toute solidité ne peut pas être un objet fort considérable ».

Quatre jours après il revient à la charge :

« Voyez s'il y aurait de l'inconvénient et de l'indiscrétion à prier de ma part mon cher voisin M. de Blonay à me prêter sa prison. Vous pourriez lui écrire pour le prévenir que j'aurai l'honneur de lui en faire la demande incessamment s'il n'en trouve pas ma prière indiscrète ».

Il ne fut possible ni de construire une prison à la ferme de l'Avenue, ni d'emprunter celle du voisin, et l'on dû bien loger ce prisonnier malencontreux à Hauteville. Le 3 décembre, il est élargi et condamné au bannissement, au grand bonheur du pauvre seigneur qui est ravi d'apprendre que ses locataires n'ont pas été incommodés du voisinage de cet hôte inattendu.

En 1789, à la suite de cet incident, la « Chambre de la Noble Justice » fut transférée à la ferme de l'Avenue, mais les prisons restèrent au château.

Le 11 octobre 1790 M. et M^{me} de St-Légier marièrent leur fille à un cousin germain de leur belle-sœur M^{me} d'Hauteville, Daniel Grand de la Chaise, banquier à Amsterdam. Voici en quels termes M. de St-Légier annonce ces fiançailles à Louis-Rodolphe de Werdt :

« Monseigneur,

« Le souvenir de toutes vos bontés pour feu mon père et pour moi m'enhardit à vous faire part du mariage de ma fille que je viens de promettre à M. Grand de la Chaise, banquier de la cour de France à Amsterdam, trésorier du roi d'Espagne, chevalier de l'Ordre de Vasa.

« Le jeune homme qui jouit d'une fortune très considérable est cousin germain de ma belle-sœur M^{me} d'Hauteville et l'inclination réciproque des jeunes gens rend notre satisfaction complète. D'ailleurs Monseigneur conviendra que réunissant les titres les plus démocratiques aux aristocratiques un tel mariage doit être approuvé de tout le monde. Nous le célébrerons ici dans le courant de ce mois-ci.

« Je saisis avec bien de l'empressement cette occasion de vous renouveler les assurances du dévouement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monseigneur

Votre très humble et obéissant serviteur

CANNAC DE ST-LÉGIER

à Hauteville le 1^{er} octobre 1790 ».

Les nouveaux mariés eurent d'abord l'intention de porter le nom de la baronnie de St-Légier, mais ils se décidèrent pour celui de la seigneurie d'Hauteville que gardèrent leurs descendants.



JEANNE-HENRIETTE TASSIN
BARONNE DE ST-LÉGIER
par Cagli
(Salon d'Hiver)

La mort subite de M^{me} de St-Légier survenue à Hauteville le 23 janvier 1794 décida M. de St-Légier à rappeler auprès de lui sa fille et son gendre qui s'étaient établis à Amsterdam. Le 18 septembre 1794 il leur céda ses seigneuries et tout le domaine d'Hauteville, et loua un appartement à Vevey.

Quatre ans plus tard, en 1798, il racheta à sa sœur M^{me} de Tournes au nom de son gendre le domaine du Porteau. Ce domaine, aujourd'hui ferme de

la Retraite, avait été acquis le 9 septembre 1792 par M. de St-André qui à sa mort en 1795 l'avait légué à sa sœur de Tournes dont le mari avait fait de mauvaises affaires et qui était dans une position assez difficile. Le cèdre du Liban qui se trouve encore aujourd'hui derrière cette ferme vient du château de Grandclos, et avait été donné en 1792 par M. Scherer de Grandclos à son oncle St-André.



PIERRE-PHILIPPE CANNAC
(Grand Salon)

APPENDICE A

ACTE D'ACQUIS DE ST-LÉGIER ET HAUTEVILLE

1760

L'AN MILLE SEPT CENT SOIXANTE et le vingt neuvième jour du mois d'Avril; Par devant moi Notaire juré public soussigné, Secrétaire Baillival de Vevey, Commissaire et Receveur pour LEURS EXCELLENCES nos Souverains Seigneurs de l'Illustre Ville et République de Berne dans ce Baillage, Stipulant au nom de Noble, Magnifique, et très honoré Seigneur François Louis LERBER Membre du Conseil Souverain, et Commissaire Général de la ditte Ville et République, et en présence des témoins ci après nommez; S'est en personne constitué et établi Noble, Généreux et très honoré JAKUES PHILIPPE D'HERVART Bourgeois de ce lieu, fils de deffunt Noble et Puissant Seigneur Philibert d'Hervart quand il vivoit Baron d'Huninguen et Envoyé extraordinaire de SA MAJESTÉ Britannique auprès du Louable Corps Helvétique, lequel de ses droits, titres, et actions bien informé pour lui, et ses success^{rs} quelconques; A VENDU purement perpétuellement, et irrévocablement à Noble et Généreux PIERRE PHILIPPE CANNAC Bourgeois du dit Vevey, demeurant à Lion ici présent et acceptant, pour lui ses hoirs et successeurs quelconques; ASSAVOIR les articles suivants situés et existant rièrre ce Baillage; PREMIEREMENT LA TERRE ET SEIGNEURIE DE ST-LÉGIER ET LA CHIÉSAZ, tous les Fiefs à lui appartenant en ditte Seigneurie, et obventions en résultant, toutes les censes à lui duës à raison d'iceux, ou autrement, dans toute l'enceinte de ditte Seigneurie, et toutes autres Rentes, et Servis annuels de quelqu'espèces qu'ils soient, ensemble la Jurisdiction simple et omnimode, mere, mixte, et impere, avec tous ses attributs, droits, et preheminences, Chasse, Peche, Paquiers, et autres choses quelconques, de quel nom qu'elles soient ou puissent être appellées ou désignées, au dit Noble et Généreux Seigneur d'Hervart appartenant, à raison de Fief, et Rièrre Fief Jurisdiction, Seigneurie, ou Baronnie, ou par quelqu'autre moyen que ce soit, le tout au contenu du Quernet preté, en faveur de Leurs Excellences, le dix neuvième Avril, mille sept cent vingt huit, par Noble et Généreux Paul De Joffrey de qui le dit Noble d'Hervart avoit acquis le tout en mille sept cent

trente trois; des Reconnoissances pretées par les hommes Jurisdiciables, Censiers, et Feudataires, des dits St-Légier et La Chiésaz sur les mains de divers Commissaires, et les dernières sur celles d'Abram Augustin Michel en l'an mille sept cent dix sept, et environ, sauf et réservés les affranchissements qui se sont passés dès lors; De même enfin qu'au contenu de tous autres titres, et droits passés, tant avant les dits Quernets, et Reconnoissances, qu'après, jusques à la datte presente; ITEM, LE DROIT DE FOIRE et celui que le dit Noble Seigneur d'Hervart a au CONSISTOIRE de la Paroisse de Blonay; ITEM le droit de TOT QUOT à l'égard de la Réception des Communiers, et habitants, et du Droit qui s'exige des Etrangers possedants des Prez rièrre la ditte Seigneurie, lequel droit est aussy amplement designé et spécifié au dit Quernet; ITEM, Le TIERS DU PEAGE qui s'exige rièrre toute la Paroisse de Blonay, par indivis avec le Noble Seigneur du dit Blonay pour les autres deux tiers, lequel est aussi désigné au dit Quernet; ITEM Le Dime appellé LE DIME DE LA VEYRE qui procède d'Infeudation passée par Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs à Noble et Puissant Philippe De Blonay en mille six cent soixante trois, sous la Redevance mentionnée en ditte Infeudation et au Susmentionné Quernet de douze Sacs de Froment annuellement. ITEM la part et portion appartenant au dit Noble Seigneur d'Hervart du Dime appellé le DIME DE LA CURE qui consiste au trois quarts de l'entier du dit Dime, l'autre quart étant possédé par Pierre Louis De Tavel, et Noble Louis De Mellet, les dits trois quarts procedants, partie d'acquis du dit Noble De Joffrey, et le reste d'acquis de divers particuliers en divers tems; desquels Dimes le dit Noble et Généreux Pierre Philippe Cannac jouïra, et en percevra les Revenus selon l'usage, et à teneur des droits qui lui seront remis; ITEM le dit Noble d'Hervart vend encore le Domaine de SAUMONT DEVANT procédant du dit Noble Paul De Joffrey, avec les Bâtimens sus existants, Une Cergne appellée LA PLANCHE SECHE, et un mas de Pré, et terre, appellé AU SECHERON; ITEM celui de SAUMONT DERREY proced^t de la Noble famille De Blonay, avec aussi ses Bâtimens; ITEM celui des CORNES A TAVEX sittué là auprès, et sur lequel existe aussi un Bâtiment, lequel procède des Nobles De Tavel; ITEM une Cergne, lieu dit EN CRAUX FOREX procédant aussi des Nobles De Tavel; ITEM un mas de pré appellé LE PRÉ A LA MONNEYRE procédant de l'hoirie de Madame la Ministre Meyer, le tout tel qu'il existe actuellement, avec toutes les adjonctions et bonnifications que le dit Noble Seigneur d'Hervart peut y avoir fait jusques à cette datte; ensemble

tous les meubles à lui appartenants, et existants dans les Bâtimens des dits Domaines, de même que le fourage, et fumier y existant, avec les Bestiaux que les Admodieurs d'iceux doivent représenter au Maître, qui consistent à treize Mères Vaches; ITEM un mas de bois appelé LE BOIS DES THOULES, et un autre appelé le BOIS DU DEVENS, dans toute leur étendue, et tels qu'ils existent actuellement; Tous les sus dits Domaines, Cergnes, Bois, etc., étant tenus ici pour être bien limités, et spécifiés; ITEM le dit Noble Seigneur d'Hervart agiss^t tant en son nom, que de la Noble Dame son Epouse née Duntz de laquelle il se fait fort, et de laquelle, il promet faire intervenir le consentement sous duë autorisation en étant requis. VEND aussi comme ci dessus au Noble et Généreux Pierre Philippe Cannac LA SEIGNEURIE ET LE DOMAINE D'HAUTEVILLE avec toutes ses appartenances, et dépendances, située dans l'enceinte de d^{te} Baronnie de S^t Legier et la Chiesaz, les droits seigneuriaux y annexés, consistant à la Basse Jurisdiction sur le dit Domaine, et les pièces particulières autour d'icelui, à teneur de l'inféudation qu'en passerent les Nobles et Généreux Seigneurs et Dames De Blonay pour alors Seigneurs du dit S^t Legier et la Chiesaz, à Monsieur le Commissaire General Abram Dubois le dix septième Novembre mille six cent soixante six; ITEM au FIEF, et DIRECTE SEIGNEURIE, et censes en dépendantes, à teneur des Reconnoissances prêtés en faveur de feu Mons^r Charles Jacquemin es mains du dit Sieur Commissaire Michel l'an mille sept cent dix sept; Le dit Noble d'Hervart, soit le Noble et Magnifique Seigneur Baillif Duntz, son beau-père, ayant acquis le tout de Mons^r Aimé ffeu le dit Mons^r Charles Jacquemin, de même que quatre douzièmes du Dime appelé de la Cure qui sont comprises dans les trois quarts ci devant mentionnés; Le dit Domaine d'Hauteville consistant en un grand mas de pré, champs et vignes, sur lequel existent deux grands bâtimens, et un moulin appelé de Peseyre, avec tous ses artifices, appartenances, et dépendances, le tout tel qu'il existe actuellem^t et que le dit Noble Seigneur d'Hervart en avait fait l'acquisition tant du dit Mons^r Aimé Jacquemin, que de son frère Charles, et de divers autres particuliers; avec du dit Domaine, quatre bons Pressoirs, Tines, et autres attirails en dépendants, tous les Legrefas, et Vases, qui sont dans la grande cave voûtée du dit Hauteville, tous les meubles meublants existant dans le bâtim^t du Maître et autres articles appartenants au dit Noble Vendeur, tant dans ce Bâtiment que dans l'autre, y compris encore tous les fourages et fumiers, qu'il y a actuellement sur le dit Domaine, de tous lesquels Effets mobiliers, il y a une

spécification exacte par moi Notaire signée, pour servir de reigle aux Nobles parties; ITEM le dit Noble Vendeur remet encore au dit Noble et Généreux Pierre Philippe Cannac UNE CHAPELLE existante dans l'Eglise Paroissiale de Blonay, laquelle dépend de la Seigneurie d'Hauteville; Tous les Domaines ci dessus, de même que ceux dépendants de la ditte Baronnie de S^t Legier, et la Chiesaz, étant ici tenus pour être bien limités et spécifiés, et cela pour éviter longueur, et d'autant encore que le dit Noble Seigneur d'Hervart, vend, cède et remet au dit Noble et Genereux Pierre Philippe Cannac generalement tout ce qu'il possède dans toute l'enceinte des dittes Terre, et Seigneuries de S^t Legier, La Chiesaz et Hauteville, tant en Droitures Seigneuriales, que Domaines, d'où que le tout procède, et come que l'on puisse le nommer, sans retention de quoi que ce soit, desquels objets le dit Noble et Genereux Pierre Philippe Cannac jouira et percevra les revenus en sa faveur dès le premier du present mois d'Avril; AVEC de tous les articles ci devant désignés leurs fonds, fruits, droits appartenances universelles et singulières, ayant été faite la presente perpetuelle Vente Pour et Moyennant la somme de CENT QUARANTE ET UN MILLE FRANCS de dix batz pièce, argent courant en ce païs, tant pour Capital, que pour tous vins, y compris dans cette somme le montant de tous les Effets mobiliers ci dessus vendûs; Le tout par le dit Noble Acquéreur payé, et satisfait par conséquent, il en est tenu quitte et les siens à perpetuité par les présentes; Au moyen de quoi sont intervenuës au présent acte, les DEVESTITURE et INVESTITURE en tel fait requises, et accoutumées, promesse de bonne et duë maintenance comm'en tel acte est usité, sauf pour les Droits Seigneuriaux de Fief Noble, rière fief, et Fief Rural payables et supportables à l'avenir par le dit Noble et Genereux Acquéreur, soit en faveur de Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs, soit de tel autre qu'il appartiendra, en particulier les Censes duës à LL. d^{tes} EE. tant à cause de leur Fief Rural, qu'à cause de l'Inféudation du Dime ci devant mentionné, de même qu'un hommage Militaire reconnu en faveur de LL. d^{tes} EE. par le Quernet ci devant mentionné, lequel hommage le dit Noble et Genereux Acquéreur fera desservir à l'avenir selon la Coutume et l'Obligation où il est à cet égard; et de plus il fournira à raison de la Seigneurie d'Hauteville le vin pour l'administration de la Sainte Cène dans l'Eglise Paroissiale de Blonay pour trois fêtes de l'année, et enfin toutes autres Charges qui pourroient être duës à raison des Biens ci dessus à lui vendus; ENFIN le dit Noble Seigneur d'Hervart nantira le dit Noble et Genereux Acquéreur des Quernets, Reconnoissances, Inféudations,

ci devant mentionnés, Grosses, Plans, Rentiers, Cottes tant anciens que modernes, de même que tous autres Titres, Droits, et Documents concernant les objets ci dessus vendus, pour que du tout le dit Noble et Genereux Pierre Philippe Cannac puisse s'en prevaloir et en retirer les fruits, comm'en étant le reel propriétaire.

AINSI FAIT ET PRONONCE au dit Vevey sous toutes duës obligations de Biens, et autres Clauses requises, en présence de Monsieur Jaques Solier habitué en cette Ville, et de Monsieur le Juge Pierre Veillon de Bex, témoins requis, et pour ce évoqués.

DUFRESNE.



BERGÈRE EN VELOURS DE GÈNES
(Grand Salon)

APPENDICE B

LAUDS

I

LAUD pour ce qui est en fief rural rière St-Légier et Hauteville.

NOUS NICOLAS JENNER SEIGNEUR DE CHARDONNEY et Bussy, Baillif de Vevey au nom et de la part de Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne, scavoir faisons qu'ayant esté informé de l'acquis que Noble et Généreux Pierre Philippe CANNAC bourgeois de cette ville a fait de Noble et Généreux Jaques Philippe d'HERVART de la terre et seigneurie de St Légier et La Chiésaz et de la seigneurie d'Hauteville, acte reçu Egrège Dufresne secrétaire baillival en ce lieu, le 29 avril dernier, et come dans cet acquis il se trouve les articles suivants reconnus du fief rural de Leurs dittes Excellences, I. Six fossoriers de vigne En Hauteville, 2. Huit poses un fossorier et demy de pré Audit Lieu, 3. Un seyteur de pré En Saumont et deux fossoriers trois quarts et huitains Es Cornes à Tavex; Lesquels articles ont esté estimés distraction faite de vin la somme de quinze mille deux cent huictante neuf florins neuf deniers. Nous avons à la Requête dudit Noble Acquéreur Laudé et approuvé l'audit acquis pour ce qui concerne ledit fief rural; Confessant avoir reçue la somme de Quinze cent vingt huit florins dix sols six deniers pour le Laud pour ce competent à Leurs dittes Excellences; dont nous tenons quitte le dit Noble Acquéreur et les siens à perpétuité par les présentes; sous réserve toutes fois des autres droits de Leurs dittes Excellences et de ceux d'autrui; En foy de quoy nous avons expédié les présentes sous le sceau de nos armes près la signature du Receveur de Leurs dittes Excellences.

Vingt sept May, mille sept cent soixante, ce 27 may 1760

Laud 1528 f. 10 s. 10 d.

Sceau et façon I » »

Sceau.

DUFRESNE.

Laud en faveur du Sieur Pierre Philippe Cannac pour et à raison des Terres et Seigneuries de St-Légier et La Chiésaz et de celle d'Hauteville.

Laud 34648 fl. 6 s.
Sceau et Emolument 520 »

NOUS L'AVOYER PETIT ET GRAND CONSEIL de la VILLE et REPUBLIQUE de BERNE SAVOIR FAISONS qu'ayants été informés comme quoy le Sieur PIERRE PHILIPPE CANNAC Bourgeois de Vevey a acquis de Noble Jaques Philippe d'HERVART Seigneur de St-Légier, La Chiésaz, et Hauteville la TERRE et SEIGNEURIE de St-LÉGIER et LA CHIESAZ avec tous domaines appartenances dépendances droitures et prééminences, et la SEIGNEURIE et DOMAINE D'HAUTEVILLE avec les appartenances dépendances et droitures quelconques; Ensemble tous les meubles meublants et autres de la maison seigneuriale d'Hauteville et des autres bâtiments assis sur les dits domaines, meubles de cave, trains d'agriculture et de vendange, bétails et fourrages, Le TOUT pour prix et somme de CENT QUARANTE et UN MILLE FRANCS de dix baches pièce, tant pour capital que vins, au contenu de la Lettre d'acquis du 29 avril 1760 stipulée par le Secrétaire Baillival Dufresne, par procuration de Nôtre Commissaire Général AVONS à la très humble requête du Noble Acquisiteur LAUDE et approuvé ledit Acquis, pour autant qu'il relève de Nôtre Fief Noble, et ce tant de grâce spéciale que moyennant la finance de TRENTE QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT FLORINS et SIX SOLS, eüe et reçüe, NOS autres droits et ceux d'autrui réservés. DONNE sous Nôtre Scel ce troisième Décembre mille sept cent soixante 1760.

Sceau

APPENDICE C

CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION DES MURS

Moi sous-signé, maître maçon à Vevey, m'engage de faire à titre de maître expert tous les murs du bâtiment que le Noble Seigneur Baron Cannac veut faire construire dans son domaine d'Hauteville sous les conditions suivantes.

1. Je travaillerai aud. ouvrage toutes les fois que l'on l'exigera de moi, et fournirai un nombre suffisant de bons ouvriers.

2. On me fournira chaux, sable, et pierres, sur les lieux, sauf que je m'engage à approcher à mes frais les pierres et le sable qui seront à 40 pieds de distance de l'emplacement dudit bâtiment.

3. Je ferai lesd. murs de l'épaisseur que l'on souhaitera, je les rendrai en dedans et en dehors, platirai le fond, devant et aux deux côtés, les blanchirai ou rustiquerai ainsi que l'on l'exigera, griserai le tour des portes et fenêtres, platirai en dedans les chambres et autres articles que l'on exigera, les blanchirai, griserai les planchers et soubasements, et rendrai en général tout l'ouvrage fait et parfait.

4. Je dresserai les échafaudages pour élever les murs, on me fournira tous les matériaux nécessaires.

5. Je ferai les ouvertures aux murs que l'on exigera pour porter les fenêtres.

6. Et pour la façon de tout ce que dessus il me sera payé 4 francs de 10 batz pièce pour chaque toise de Berne de mur que je lèverai, payables à mesure que l'ouvrage avancera, bien entendu que l'on toisera plein et vide, et sur le tout je m'engage à élever une cheminée aud. bâtiment de l'auteur nécessaire pour laquelle on me fournira tous les matériaux; je m'engage aussi de fournir quelques ouvriers lorsque l'on posera la ramure.

En foy de quoi signé à double à Vevey ce 20 juin 1761

Jean-Jacques BOLLE.

APPENDICE D

INVENTAIRE DU MOBILIER EXISTANT DANS LE CHATEAU D'HAUTEVILLE ET
SES DÉPENDANCES FAIT AU MOIS D'OCTOBRE 1786.

(Extraits)

Rez-de-Chaussée.

Le Grand Salon peint à fresque

Une table de marbre de six pieds de long à pied doré.

Deux petites tables de marbre idem entre les fenêtres.

Quatre tables de jeu couvertes de drap vert, dont deux ont des dessus
détachés et recouverts de toile cirée.

Une table longue, dite Trou Madame, et sa couverture.

Un cabaret des Indes ovale à pieds de biche.

Deux groupes ou statues d'enfants en albâtre.

Les bustes de Voltaire et de Rousseau en plâtre.

Un telescope de Passement.

Une optique avec assortiment d'estampes.

Trois paires rideaux de fenêtres en taffetas cramoisi, pentes, cordons,
et galons d'or faux, et tringles.

Cinq paires portières en damas cramoisi et galons d'or faux.

Quatre grands guéridons ou torchères en bois doré et autant de chande-
liers à 4 branches en or moulu.

Un grand sopha, huit grands fauteuils, et quatre chaises en tapisserie.

Deux coussins en damas vert sur le sopha.

Un tapis de pied devant le sopha.

Quatre fauteuils de canne, les dossiers et sièges à coussins de damas vert.

Douze chaises de canne.

Des abat-jour aux fenêtres.

Le Petit Salon à côté du Grand

Un grand trumeau de cheminée à deux glaces.

Trois petits groupes de porcelaine sur la cheminée.

Chenets garnis en or moulu,
pêle, pincettes, soufflet, écrans
de main, balais de feu.

Un devant de cheminée peint
à l'huile.

Deux encoignures à fond
vert et fleurs, et dedans un assor-
timent de jetons, fiches, contrats,
et paniers de jeu.

Une paire de bras de che-
minée à deux branches en or
moulu.

Une dite entre les croisées
de fenêtres.

Une table de marbre à pied
doré entre les fenêtres.

Un grand trumeau à deux
glaces idem.

Huit grands tableaux peints
à l'huile d'après l'Albane, à
cadres dorés ajustés dans la boi-
serie, laquelle est peinte en blanc avec des ornements en or.

Un lustre en forme de lanterne en glace et or moulu.

Une pendule faite par Gribelin de Paris dans une boîte en or moulu, sup-
ports, et renommée au dessus.

Un baromètre à cadran garni en or moulu.

Trois petites estampes à cadres dorés et sous verre.

Un clavecin à deux jeux fait à Berne.

Une tablette pour les livres de musique.

Une table de trictrac garnie en dames d'ivoire vertes et blanches.

Deux tables de quadrille neuves en 1786.

Deux paires rideaux de fenêtres en taffetas chiné et tringles.

Quatre fauteuils en canne vernis en blanc, les coussins des sièges et dossiers
en toile de Perse, neuve en 1786.

Six fauteuils ou cabriolets vernis, garnis, couverts idem.

Six chaises vernies et garnies idem.



ÉCRAN EN PETIT POINT
(Fumoir)

Deux chaises de paille, aux sièges et dossiers idem.
Un tabouret garni, et couvert d'une étoffe verte.
Un garde-feu en fer blanc.

Cabinet à droite du Petit Salon.

Un grand trumeau à deux glaces sur la cheminée.
Une paire de bras de cheminée à deux branches.
Un devant de cheminée peint à l'huile.
Une petite commode en bois des Indes, dessus de marbre.
Un petit secrétaire en marqueterie.
Une petite table dessus en tapisserie.
Une petite statue bronzée sur la cheminée.
Une tapisserie en brocatelle verte, 4 pièces, baguette dorée.
Un lit à baldaquin doré de la même étoffe.
Un dessus de porte, marine, à cadre doré.
Six tableaux peints à l'huile à cadres dorés.
Six belles estampes sous verre à cadres dorés.
Trois petits portraits gravés idem.
Un fauteuil de canne, coussin en tapisserie gros-point vert.
Quatre chaises garnies, couvertes en étoffe de laine verte.
Une paire de rideaux en toile de coton blanche et tringle.
Un abat-jour à la fenêtre.

Arrière Cabinet

Un lit à petite impériale ronde en camelot bleu, rideaux de même, la courtepointe blanche.
Une table à écrire, et une table de sapin.
Une petite tablette accrochée au mur.
Un tabouret de propreté.
Une chaise de paille et une chaise garnie.
Une paire rideaux d'indienne et tringle.
Un petit miroir de toilette (*volé*).

La Chambre de Madame, à gauche du Salon.

Un lit à impériale en damas cramoisi, galonné en argent, doublé d'une persienne fond jonquille et à fleurs, avec la courtepointe de même.

Une paire de bonnes-grâces de taffetas cramoisi pour couvrir les rideaux de l'alcôve.

Les rideaux de l'alcôve en camelot moiré vert.
Un grand trumeau à deux glaces sur la cheminée.
Une paire de bras de cheminée à deux branches en or moulu.
Chenets en pierre, etc.
Un devant de cheminée peint sur toile.
Un grand trumeau à deux glaces entre les fenêtres.
Une commode en marqueterie garnie en cuivre doré.
Un secrétaire à bibliothèque en marqueterie.
Une petite table couverte en tapisserie.
Deux grandes bergères à coussins en plume, et quatre chaises garnies couvertes en velours d'Utrecht cramoisi.
Deux dessus de portes à cadres dorés.
Trois petits tableaux au pastel ovales, cadres dorés sous verre.
Deux paires rideaux de fenêtres, toile de coton et tringles.
Un grand écran de feu garni en brocatelle rouge.
Abat-jour aux fenêtres.

Cabinet de toilette de Madame.

Une tapisserie en papier de la Chine encadrée de galons d'or.
Une toilette garnie de son miroir.
Une encoignure en bois de noyer.
Un grand fauteuil garni et recouvert de la même toile de Perse du petit salon.
Un fauteuil de paille, les coussins du siège couverts en indienne commune.
Une chaise de paille.
Une table de nuit et un tabouret de propreté.
Quatre belles estampes sous verre à cadres dorés.
Une paire de rideaux de fenêtre en toile de coton blanc.
Abat-jour à la fenêtre.

Arrière-Cabinet.

Un lit à baldaquin en toile peinte très fine.
Une commode peinte en noir.
Une table couverte en toile cirée.

Un petit miroir de toilette, la glace cassée.
Un fauteuil de paille.
Une paire de rideaux de fenêtre en toile et tringle.

Salle à manger

Une tapisserie peinte sur toile, dite marouflée.
Un poêle de faïence peint en marbre.
Un buffet en bois de même forme et peint de même.
Quatre groupes en plâtre.
Une fontaine de marbre, le dessus de bois marbré.
Un rafraîchissoir à robinet en tôle.
Trois grandes tables de noyer à l'anglaise, pliantes.
Douze chaises de paille à coussins couverts d'indienne.
Une chaise de canne à coussin couvert de brocatelle rouge.
Quatre paires de rideaux de toile de coton blanche et tringle.
Un globe de verre garni de sa lampe, poulie, et contre-poids.
Quatre abat-jour.

Corridors

Une pendule noire accrochée près de la salle à manger.
Un globe de verre garni de sa lampe, poulie etc.
Deux sofas et quelques chaises de paille.
Un jeu de tonneau et un jeu de quilles des Indes.
Un grand plan de la ville de Paris sur toile et rouleaux.
Un tableau à l'huile représentant des animaux, à cadre doré.
Un dit, un paysage avec une pêche, idem.
Un dit, peint par Oudry fils en 1766, idem.
Deux dits, dessus de portes, jeux d'enfants, idem.
Un dit, Lucrèce, idem.
Quatre dits, les quatre saisons, idem.
Un dit, Notre Seigneur.
Un dit, une Magdeleine.
Un dit, un astronome.
Un dit, un vieillard.
Deux dits, un vieillard et une femme éplorée.
Un dit, une femme tenant le portrait de son mari.

Une petite carte de France.
Une petite carte de Provence.
Une dite d'Allemagne.
Un petit plan de Paris.

Commodités du côté du Grand Escalier.

Un dessus de porte, nymphe et satyr.
Treize estampes à cadres dorés.
Une table et une encoignure.

Grand Escalier.

Un grand tableau, Judith tenant la tête d'Holopherne.
Un dit, la Mort de Cléopâtre, par du Rameau de l'Académie.
Un dit, Esther aux pieds d'Assuérus.
Un dit, un Sacrifice fait par un Ange.
Deux petits, St Pierre et St Paul.

Archives

Une porte intérieure en fer.
Une grande table ou bureau fixée au mur.
Une petite table de sapin, deux chaises de paille, une écritoire.
Diverses layettes ou tiroirs pour fermer des papiers.
N. B. Il y a un inventaire particulier des titres et papiers renfermés dans le cabinet des archives.

Pressoirs.

Quatre grands pressoirs et dépendances.
Un chevalet pour charger et décharger le vin.

Chambre de bain

Une séparation en bois en forme d'alcôve.
Une tapisserie d'indienne en deux pièces dans l'intérieur.
Deux rideaux de même autour de la baignoire, tringle.
Un sofa en canne garni d'un matelas et deux coussins couverts de la même toile.
Une baignoire en cuivre avec ses robinets.
Une paire de rideaux de toile blanche à la fenêtre et tringle.

Une dite à l'alcôve et tringle (*il en manque un*).
 Un tableau, Vénus au bain, au dessus de la baignoire.
 Un grand miroir à cadre doré.
 Une table couverte de toile peinte en marbre blanc.
 Six chaises de paille peintes en bleu.
 Un pupitre pour lire dans le bain.
 Un marchepied.
 Douze estampes sous verre à cadres dorés.
 Deux placards vernis et statues en plâtre au dessus.
 Trois paniers d'osier à chauffer le linge.
 Premier Etage.

Chambre N° I.

Un lit en pierrelatte bleue bordée en rubans blancs, impériale, courtepointe, etc.
 Deux grands fauteuils et six chaises ambulantes couverts d'une satinade de laine.
 Une paire de rideaux de fenêtres d'indienne bleu et blanc et tringle.
 Un grand poêle de faïence.
 Une commode à trois tiroirs, garniture en cuivre.
 Un miroir à cadre doré au dessus de la commode.
 Une table couverte en toile cirée.
 Une tapisserie de papier collée sur le mur.

Cabinet

Une tapisserie sur le mur pareille à celle de la chambre.
 Un miroir à cadre doré sur la cheminée.
 Chenets de pierre, pêle, etc.
 Un secrétaire antique à plusieurs tiroirs.
 Deux petites tables ou cabarets en noyer.
 Un grand miroir de toilette à cadre doré.
 Trois chaises ambulantes garnies en indienne.
 Une chaise de canne et un fauteuil de paille.
 Un baromètre.

Chambre N° II.

Deux lits jumeaux à impériale en camelot rouge moiré, les courtepointes, les rideaux et tapisserie de l'intérieur des alcôves de même.

Une petite table à pupitre servant de table de nuit.
 Un tabouret de propreté.
 Un trumeau de cheminée à une glace et tableau.
 Une commode à trois tiroirs, garniture de cuivre doré.
 Une toilette garnie de son miroir pots et flacons.
 Un grand miroir à cadre doré au dessus de la commode.
 Une tapisserie de papier collée sur toile.
 Une table couverte de toile cirée.
 Deux tableaux à cadres dorés au-dessus des portes.
 Deux petits portraits au pastel sous verre, à cadres dorés, ovales.
 Deux paires de rideaux de fenêtres, toile de coton blanche, et tringle.
 Un grand fauteuil de canne garni de ses coussins et dossier en damas rouge.
 Six fauteuils garnis de coussins en indienne.

Chambre N° III

Une tapisserie d'indienne.
 Un lit à impériale d'indienne et courtepointe.
 Une paire de rideaux de fenêtre d'indienne et tringle.



COMMODE DU SALON D'HIVER

Un miroir à cadre doré sur la cheminée.
Une petite statue en plâtre sur la cheminée.
Chenets de pierre, pêle, pincettes, etc.
Un devant de cheminée peint à l'huile.
Une commode à trois tiroirs, garniture en cuivre doré.
Une toilette garnie de son miroir.
Une table de nuit.
Trois fauteuils de paille.
Deux grands vieux portraits à cadres dorés.

Chambre N^o IV.

Un lit à colonne en toile de coton blanche et courtepointe.
Une paire de rideaux de fenêtres idem et tringle.
Un trumeau de cheminée d'une glace et tableau.
Une paire bras de cheminée à deux branches.
Chenets de pierre, pêle, etc.
Une petite statue en plâtre sur la cheminée.
Un grand miroir à une glace et cadre doré sur la commode.
Une commode de noyer à trois tiroirs.
Une table couverte de toile cirée.
Une encoignure en sapin dans l'alcôve.
Deux tableaux à cadre dorés au dessus des portes.
Cinq portraits au pastel sous verre à cadres dorés.
Deux fauteuils de canne, coussins et dossiers en damas vert.
Deux chaises garnies de même.

Cabinet de la Chambre N^o IV.

Une tapisserie de papier collée sur le mur.
Un secrétaire.
Une table couverte de tapisserie.
Une encoignure garnie de petites figures en porcelaine.
Deux paires de rideaux toile de coton blanche et tringle.
Huit estampes en portrait et sous verre.
Un fauteuil en paille et deux tabourets garnis.
Trois chaises de canne garnies de coussins en brocart rouge.
Une chaise de canne sans garniture.
Un tabouret de propreté.

Arrière-Cabinet

Une tapisserie de papier collée sur le mur.
Un petit lit de fer garni en hibertine.
Une table de sapin, un fauteuil, et une chaise de paille.
Une commode en sapin à tiroirs (en 1787).

Chambre de Monsieur N^o V.

Un lit en étoffe de soie à filoselle moirée à grandes raies rouges et jaunes, garnie en dedans d'un satin peint à fleurs, la courtepointe de même, les rideaux de camelot rouge gaufré.

Une commode en bois plaqué à dessus de marbre.
Un trumeau à deux glaces sur la cheminée.
Une paire de bras de cheminée dorés à deux branches.
Un grand miroir à cadre doré au dessus de la commode.
Un trumeau à deux glaces entre les fenêtres.
Une grande table à deux tiroirs, dessus de marbre.
Une petite table de sapin couverte de toile cirée, placée derrière un rideau de brocatelle verte avec deux tringles.
Deux paires de rideaux de fenêtres de toile blanche et tringles.
Un secrétaire en bois façon d'acajou.
Un fauteuil rond couvert en basane rouge.
Une tapisserie de verdure en trois pièces.
Une tapisserie en camelot cramoisi moiré dans l'alcôve.
Les rideaux de l'alcôve de même.
Deux grands fauteuils et six chaises en tapisserie.
Une petite table cintrée portative devant la table de nuit.
Un devant de cheminée en papier de chine sur toile.

Cabinet de la Chambre N^o V.

Un trumeau à deux glaces sur la cheminée.
Une paire de bras de cheminée à fleurs émaillées.
Un devant de cheminée en papier de la Chine sur toile.
Une paire de rideaux de fenêtres de toile blanche.
Deux fauteuils de canne à coussins en tapisserie verte.
Deux chaises en canne.
Un petit marchepied de bibliothèque.
Une table noire servant de bureau avec tablette noire.

Un chiffonnier noir à deux portes fermant à clef.
 Une bibliothèque en trois pièces et des placards en dessous.
 Un grand baromètre à bordure dorée.
 Huit grandes estampes sous verre représentant divers sujets de la fable.
 Quatre figures en plâtre au dessus des tablettes de livres.
 Trois dites sur la cheminée.
 Deux grands médaillons en plâtre de Henri IV et de Sully à cadres dorés.
 60 petits médaillons en plâtre.
 Trois estampes de Voltaire sous verre à cadres dorés.
 Trois autres idem.
 Un almanach sous verre à cadre doré.

Arrière-Cabinet de la Chambre N° V.

Une couchette de noyer, la courtepointe en indienne fond bleu.
 Une grande armoire de sapin à deux portes.
 Une longue armoire à deux portes pour la pharmacie, et tablettes.
 Des tablettes accrochées aux murs.
 Une table de sapin avec tiroir couverte de toile cirée.
 Un tabouret de propreté.
 Une chaise percée le dessus en basane rouge.
 Une tapisserie de toile peinte.
 Deux tableaux peints à l'huile au dessus des portes.
 Quatre gravures d'hommes célèbres et une estampe de Grosbois.
 Deux figures de chevaux en plâtre au dessus de l'armoire.

Chambre N° VI.

Un lit en tapisserie dont le chevet et le ciel brodé à fleurs, la courtepointe de même.
 Une tapisserie de verdure en trois pièces.
 Un grand sofa en moquette verte.
 Dix chaises dont les sièges sont garnis en moquette.
 Un grand secrétaire à armoire en bois violet.
 Une commode à trois tiroirs bordure en cuivre.
 Un miroir à cadre doré de 30 pouces sur 24, au dessus.
 Un trumeau d'une glace et d'un tableau entre les fenêtres.
 Quatre tableaux de fleurs peints à l'huile avec bordures.
 Un grand poêle de faïence.

Une table de noyer avec dessus en toile cirée.
 Un pupitre noir sur une table.
 Une table de nuit.
 Une paire de rideaux de fenêtre d'indienne avec tringle.
 Des abat-jour aux fenêtres.

Cabinet de la Chambre N° VI.

Un trumeau à trois glaces sur la cheminée.
 Une paire bras de cheminée dorés.
 Chenets de pierre etc.
 Une tapisserie de papier de la Chine sur toile.
 Une paire de rideaux de fenêtre d'indienne et tringle.
 Un petit rideau à la porte vitrée et tringle.
 Une commode peinte en noir, garniture dorée et toile cirée.
 Une toilette garnie de son miroir, pots, flacons, etc.
 Tablettes accrochées à côté de la cheminée.
 Un petit cabaret en noyer.
 Un tableau à cadre doré attaché au plafond.

Arrière Cabinet.

Une couchette ou lit de repos.
 Un fauteuil de paille, une chaise de canne, un balai.
 Une table couverte en toile cirée.
 Un tableau paysage à cadre doré, et estampe idem.
 Portemanteaux pour pendre les hardes.

Antichambre (N° VII).

Deux grandes armoires à deux portes.
 Une grande armoire à trois portes.
 Une banquette en paille.
 Un grand vieux tableau.

Chambre VIII.

Un lit gros de Naples moiré vert à baldaquin.
 Une tapisserie de papier collée sur toile dans l'alcôve.
 Une tapisserie de camelot vert moiré et les rideaux de l'alcôve de même.
 Un portemanteaux pour pendre les hardes.
 Un trumeau de cheminée d'une glace et tableau.



BONHEUR-DU-JOUR
(Boudoir Est)

Cabinet

Une tapisserie de papier collée sur toile.
 Une table de toilette en sapin et garniture de mousseline, coffrets pots à pâte etc.
 Un miroir à bordure noire à côté de la porte.
 Une grande armoire noire grillée en fil de laiton.
 Une petite table.
 Un fauteuil de paille garni de coussins en camelot vert.
 Deux chaises de canne à coussins en brocatelle rouge.
 Un tabouret garni couvert en hibertine.
 Une paire de rideaux de fenêtre de toile blanche et tringles.

Chambre IX (pour femme de chambre).

Un lit à deux chevets en camelot rouge, le dedans en satin vert piqué, la courtépointe en indienne bleu et blanc.
 Une paire de rideaux rouge et blanc et tringle.
 Une commode de sapin peinte en noir.

Une paire de bras de cheminée.
 Chenets de pierre etc.
 Un écran à pied.
 Un grand miroir de 26 p. sur 20 à cadre doré sur la commode.
 Une commode de noyer à trois tiroirs, la garniture dorée
 Une paire de rideaux de fenêtres de toile de coton blanche et tringle.
 Un grand fauteuil de canne, et coussins en soie cramoisie.
 Deux fauteuils et six chaises de paille garnis de sièges et dossiers en camelot vert.
 Une table de nuit.
 Deux tableaux à l'huile à cadres dorés au dessus des portes.
 Six petits tableaux ovales au pastel à cadres dorés sous verre.

Une table couverte de toile cirée.
 Un fauteuil et deux chaises de paille.

Chambre N° X.

Un grand lit de pierrelatte vert, les rideaux de l'alcôve de même.
 Une tapisserie de papier collée sur toile.
 Un trumeau à deux glaces sur la cheminée.
 Une paire de bras de cheminée dorés.
 Une table couverte en toile cirée.
 Une paire de rideaux en toile de coton blanche et tringles.
 Deux cabriolets et quatre chaises garnis en damas vert.
 Une chaise en canne.
 Douze estampes à cadres dorés, sous verre, et le texte.

Cabinet

Une toilette garnie.
 Une table de nuit.
 Une paire de rideaux de toile de coton blanche et tringle.
 Une tapisserie de papier comme dans la chambre.
 Un fauteuil de canne à coussin en tapisserie.

Arrière Cabinet

Une couchette pour un domestique.
 Une table de sapin et une chaise de paille.
 Une paire de rideaux d'indienne et tringle.

Chambre N° XI.

Un grand lit de cadis capucine.
 Une tapisserie de papier collée sur toile.
 Une paire de rideaux de camelot rouge à l'alcôve.
 Chenets de pierre etc.
 Un miroir à cadre doré entre les fenêtres.
 Une commode de noyer à trois tiroirs, garniture dorée.
 Deux paires de rideaux de fenêtres de toile de coton blanche et tringles.
 Trois tableaux à cadres dorés au dessus des portes.
 Deux grands portraits du Roi et de la Reine Louis XV jeunes.
 Un grand fauteuil garni en moquette.
 Deux fauteuils et quatre chaises de paille à coussins d'indienne.

Un écran de feu à pied.
Deux petites tables à tiroir.
Un placard et une armoire dans la porte du billard.

Cabinet de la Chambre N^o XI.

Une table de nuit.
Un tabouret de propreté.
Un fauteuil et une chaise de paille.
Portemanteaux pour pendre les hardes.
Deux rideaux de fenêtres d'indienne et tringle.

Arrière Cabinet.

Une couchette pour un domestique.
Une table de sapin, une chaise de paille, un miroir.
Une paire de rideaux de fenêtre d'indienne et tringle.

Cabinet à poudrer, vue sur la terrasse.

Deux chaises de paille, une tête à perruque.
Deux petits miroirs cloués à la fenêtre.

Commodités ayant vue sur la terrasse.

Une chaise percée ayant forme de bibliothèque.
Une autre, c'est-à-dire un pot de faïence à couvercle sur un trépied.
Huit petites estampes de Ruyendas sur toile et rouleaux.
Un tableau au dessus de la porte en dehors.

Salle de Billard.

Une tapisserie de toile peinte à l'huile, fond gris à figures et fleurs chinoises peintes en or.

Sept petits rideaux de fenêtres d'indienne et tringles.

Une grande ottomane ou couchette et son matelas couvert en moquette trois coussins de même.

Dix fauteuils de canne.

Deux tables de noyer couvertes de toile peinte en marbre.

Les bustes du Roi et de la Reine en plâtre.

Un lustre à huit branches en bois doré.

Une table de billard garnie de billes, masses, et queues, et d'une couverture en peau jaune.

Un grand tableau, la Présentation de N. S. au Temple.
Un dit représentant N. S. lavant les pieds à St Pierre.
Un dit, combat d'un lion contre des chiens.

Corridors.

16 estampes de marine à cadres noirs.
14 estampes de Ruyendas sur toile et rouleaux.
1 dite de la ville de Lyon, 1 dite de l'aspect de Fourvières, 1 dite du plan Perrache.

4 cartes des quatre parties du monde, 1 carte de France et 1 dite de Suisse, 1 dite du lac de Genève et des environs.

21 estampes de Don Quichotte sous verre.

Une grande cage en volière avec sa table.

Un pied d'estal d'une statue détruite.

15 tableaux esquisses.

Un fauteuil de paille à deux places garni en tapisserie.

Un grand sopha de paille.

Galettes du côté du soleil levant.

Une chaise de justice en bois de noyer (*à la ferme*).



LA GÉNÉRALE D'HAUTEVILLE née Grand
(d'après une miniature)

APPENDICE E

ESTIMATIONS DES SEIGNEURIES, DROITS, ETC. FAITES PAR M. DE ST-LÉGIER

Mai 1794

I

Etat Estimatif de la Terre de St-Légier et La Chiésaz, Seigneurie d'Hauteville, château, meubles, domaine, bâtiments, bois et dépendances.

1. Tout ce qui constitue la terre en droits seigneuriaux, utiles et honorifiques, ayant produit 3.600 de rente, années communes, calculé sur les huit années que j'ai possédé, donne un capital sur le pied de 3 p.c. l'an, de	argent de Suisse L. 120.000
2. 16 poses de vigne à 2.400 la pose	38.400
3. 90 poses de prés et jardins à 1.200 la pose	108.000
4. Les bâtiments des deux fermes comme neufs	7.600
5. L'établissement et maison du moulin	2.000
6. 84 poses de bois situées en Saumont et Thoules	8.000
7. Tout le mobilier du château et dépendances dont il sera dressé un nouvel inventaire dans lequel la vaisselle d'argent ne sera pas comprise, n'en faisant pas partie	18.000
8. Le château et dépendances	48.000
	<u>L. 350.000</u>

A déduire pour rabais à imputer sur les articles qui pourraient paraître estimés trop haut quoique chacun l'ait été bien au dessous de sa valeur et des prix actuels	50.000
	<u>L. 300.000</u>

2

Produit net des Droits Seigneuriaux, déduction faite de tous frais de perception et émoluments du receveur.

Année 1786	4887. 13. 10
1787	2362. 5. 0
1788	1970. 10. 3

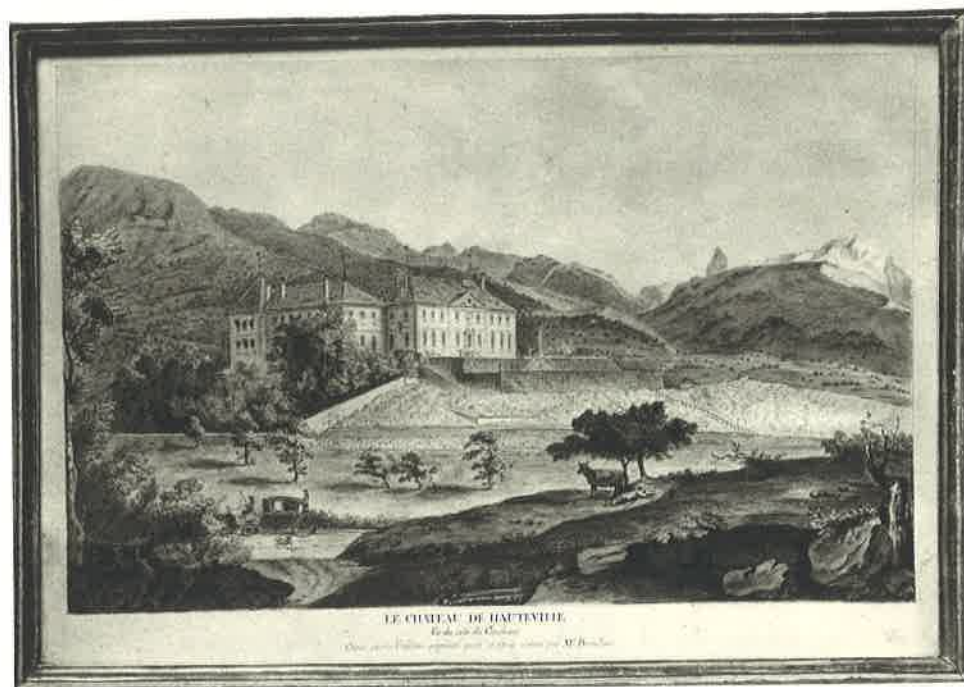
1789	2512. 3. 0
1790	2927. 0. 0
1791	4870. 19. 0
1792	6000. 8. 0
1793	3242. 7. 0
	<u>28773. 6. 1</u>
à ajouter pour faire une somme ronde	26. 13. 11
	<u>28800. 0. 0</u>

dont le 1/8 pour faire une année commune, 3600.

Les droits seigneuriaux depuis huit années que je possède ont produit année commune L. 3600 argent de Suisse, ce qui donne l'intérêt à 2.1/2 p.c. d'un capital de L. 144.000, et à 3 p.c. d'un capital de L. 120.000.



CANAPÉ EN GONDOLE, GROS DE TOURS JONQUILLE
(Salon d'Eté)



HAUTEVILLE VU DE L'OUEST
aquarelle de *Brandoin*
(Corridor)

CHAPITRE III

LES GRAND D'HAUTEVILLE

Le quart de siècle qui suivit la donation de 1794 fut certainement le moment le plus brillant de l'histoire d'Hauteville.

Les nouveaux seigneurs, tous deux jeunes, gais et accueillants, étaient toujours enchantés de recevoir leurs amis chez eux et firent de leur château le centre de la vie de société de la contrée. Ils étaient très aimés de leurs villageois et leur bonté devint vite légendaire.

Daniel et Victoire faisaient de fréquents séjours à Paris et à Genève, mais la plus grande partie de leur année était passée à Hauteville et nombreux furent les bals, les dîners et les soirées théâtrales qu'ils y donnèrent. Les fêtes qui accompagnèrent le mariage de leur fille Aimée en 1811, dont le compte-rendu rédigé par M^{me} Rilliet-Huber a déjà été publié, durèrent une semaine entière et laissèrent d'inoubliables souvenirs dans le pays.

A la fin du XVIII^e siècle le rôle d'une maîtresse de maison n'était pas facile à tenir et la lettre suivante de M. de St-Légier à sa fille nous montre que les débuts de Victoire n'avaient pas été très réussis.

« Je préfère, ma chère enfant, de te donner par écrit plutôt que de bouche quelques avis que ma qualité de bon père m'engage à te donner, autant que le désir que j'ai que tu donnes une idée avantageuse de toi dans le monde où tu vas jouer un rôle différent de celui sous lequel tu as paru jusqu'à présent. Je vois qu'il n'y a que moi qui ai vocation pour te dire les vérités qui peuvent t'être utiles et je me les permets pour la dernière fois avec la résolution de me borner à l'avenir à la qualité de spectateur très peu important, puisqu'aussitôt que mon établissement à Vevey sera formé, tu sais que mon goût me portera à me tenir à une distance respectueuse des plaisirs de la jeunesse. Mais avant d'entrer en matière il faut que je te fasse part d'une lettre tombée sans doute de la poche de quelque domestique qui la portait à la poste. Je l'ai ramassée, ouverte indiscretement, et après en avoir pris copie, j'ai cru devoir la supprimer pour qu'elle ne parvint pas à son adresse. Voici la lettre.

« Je continue, ma chère amie, mon journal. Je t'ai rendu un « compte fidèle de toutes les assemblées de Vevey et des beaux goû- « ters multipliés qu'on y sert qui ne le cèdent point en élégance aux « nôtres. Je t'ai aussi fait la peinture de tous les principaux per- « sonnages qui m'ont le plus frappée. Je vais à présent satisfaire ta « curiosité sur le compte de M^{me} d'Hauteville dont je suis très « contente, de même que de son mari. Ils me paraissent sans façon, « très aisés à vivre, et je crois qu'ils seront pour nous des voisins « d'un commerce très agréable. Il faut pourtant que je te dise qu'elle « n'a point répondu dans ses manières et son usage du monde à l'idée



SECRÉTAIRE EN LAQUE

de P. H. Mewesen
(Boudoir Ouest)

« que je m'étais faite d'une
« femme de 25 ans, élevée en
« France et par une mère fran-
« çaise, ayant vécu dès son en-
« fance dans la meilleure com-
« pagnie, et ayant l'expérience
« de cinq ans de mariage.

« Ils vinrent samedi au
« soir nous faire visite et ne
« nous ayant pas trouvés, ils
« dirent au domestique qui
« les reçut qu'ils resteraient
« chez eux le lendemain et
« que si nous n'avions rien de
« mieux à faire, nous leur fe-
« rions plaisir de venir prendre
« le thé familièrement chez eux.
« Nous eûmes l'occasion de leur
« faire savoir une heure après
« que nous nous rendrions avec
« grand plaisir à leur invita-
« tion.

« Nous y voilà donc et
« nous nous y trouvons avec
« deux dames genevoises émi-
« grées qui paraissaient con-

« naître aussi peu que moi le beau château d'Hauteville. Croirais-tu
« que pour cette compagnie jointe à celle de 3 ou 4 hommes, on n'a
« servi exactement que du thé et un petit plat de biscuits très rassis
« sans autre accompagnement qu'un verre de sirop de capillaire à
« quelqu'un qui en a demandé, et que de toute la soirée on ne
« nous a offert ni fruit ni aucune espèce de rafraîchissement.

« Cette famine contraste tellement avec l'abondance et la
« profusion des goûters de la ville et la somptueuse élégance du
« château que je n'en reviens pas. Est-ce négligence ? Est-ce lési-
« nerie ? C'est ce que la suite des temps nous dévoilera.

« Je ne te dis rien de la manière dont la soirée s'est passée jus-
« qu'à l'heure du souper. La compagnie partie, on nous a proposé
« de rester à souper. Mon mari m'a fait signe d'accepter, on m'a

« donné une leçon de cassiné où nous nous sommes réciproquement
« forcés de mettre de la gaieté. On est venu dire qu'on avait servi,
« mon mari a pris la main de M^{me} d'Hauteville, elle ne s'est pas fait
« presser pour passer la première, et sans le moindre petit compli-
« ment elle est entrée dans la salle à manger et s'est placée à sa
« place ordinaire. Nous nous sommes placés, son mari et moi, du
« côté de la porte; c'est sans doute le dernier usage de Paris.

« Le souper était tel qu'il devait être, tel que mon mari l'a
« toujours vu dans cette maison quand on n'y attend personne et
« comme réellement c'était un impromptu, il n'y a rien à dire. Mais
« pour finir de te faire connaître ma voisine dont l'indolence me
« paraît extrême, il faut te dire que le souper fini, qui nous a tenu
« un quart d'heure, nous avons repassé au salon. M^{me} d'Hauteville
« a paru pressée de finir la partie; mon mari connaissant la pente
« irrésistible au sommeil a demandé les chevaux : Madame n'a fait
« aucune instance pour nous retenir plus longtemps, et nous nous
« sommes séparés à 10 heures précises avec beaucoup d'amitiés et
« formant le projet de nous voir très souvent et sans cérémonie. »

« Cette lettre, ma chère enfant, dit à peu près tout ce que j'avais
à te dire pour t'engager à t'occuper d'une manière plus suivie de
tous les détails de ton ménage. Tu n'as plus une Henriette sur qui
ils roulaient et qui pensait à tout. Tu as des domestiques de bonne
volonté, mais à qui il faut tout dire jusqu'à ce que tu les aies formés
et qu'ils connaissent tes intentions sur les principaux objets. Je
t'invite aussi à t'occuper avec plus d'attention des personnes qui
viendront te faire visite pour rendre à chacun les égards qu'ils
sont en droit d'attendre et répondre à leurs avances et leurs poli-
tesses. Je t'avoue que j'appréhende beaucoup pour toi les obser-
vations du colonel de Blonay sur la mesquinerie de ton goûter
qui l'aura choqué autant que moi.

« Et je finis mon rabâchage en t'embrassant bien tendrement. »

A part la perte des droits féodaux, Hauteville ne semble pas
avoir beaucoup souffert pendant les années de transition entre le
régime bernois et celui du canton de Vaud. Le dernier souvenir
de LL. EE. que nous trouvons aux archives du château est un ordre
donné le 18 avril 1795 par le bailli de Vevey, Beat-Emmanuel-
Rodolphe Tschanner, au sujet du cavalier d'hommage que devait

fournir la seigneurie de St-Légier. Moins de trois ans plus tard, le 28 janvier 1798, vient un autre ordre, mais cette fois-ci de la commission de Surveillance Provisoire de Vevey qui prie le citoyen Grand d'Hauteville, et en son absence le citoyen jardinier, de laisser choisir un peuplier dans le bois d'Hauteville pour en faire un arbre de la liberté. Un des peupliers abattus pour faire place à la nouvelle allée de platanes fut livré aux citoyens S. Guex boursier, Burnat secrétaire, et J.-J. Ruchonnet, et planté par eux sur la place du Marché. Les habitants de St-Légier et La Chiésaz ne partageaient pas les idées révolutionnaires des Veveysans; très dévoués à leur seigneur, ils montèrent la garde à Hauteville par groupes de quatre et de cinq pendant les semaines critiques de janvier et de février 1798. Lors de l'arrivée des Français en Suisse, le général Pigeon établit son quartier général à Hauteville avec quatre pièces d'artillerie et « il s'y comporta fort bien ».

Les contre-coups de la tourmente révolutionnaire n'empêchèrent pas longtemps Daniel de s'occuper de son château et de ses terres. En 1797 il se chargeait déjà de faire réparer le carrousel qui servait aux fêtes populaires données dans le parc, et dont les chevaux passablement endommagés se trouvent encore aujourd'hui au garde-meuble. Les engins de gymnastique qu'il établit au même moment sur la petite terrasse à l'ouest du château ne disparurent définitivement qu'en 1919.

En 1801 les transformations du château commencèrent par la création d'un garde-meuble à l'angle sud-ouest des combles du bâtiment central, et à l'établissement d'un passage le reliant à l'aile du couchant. Peu après, les pressoirs qui se trouvaient dans la grande pièce du rez-de-chaussée à l'ouest de la cour furent transportés à la cave, et cette pièce, raccourcie d'un tiers pour créer une chambre à coucher qui servirait à l'occasion de foyer aux artistes, devint le théâtre. Des inventaires du XVIII^e siècle nous apprennent l'existence

de décors de théâtre mais nous ne savons pas où se jouait la comédie avant la création de la nouvelle salle de spectacles.

Au temps des Herwarth et des Cannac, le grand salon était carrelé. Daniel le fit parqueter en noyer et mit malheureusement des grands carreaux aux fenêtres de cette salle ainsi qu'à celles des chambres principales. Il renonça toutefois à transformer le grand salon au goût du jour; les projets qui nous restent montrent que les fresques devaient être grattées pour faire place à une décoration de style empire.

Les serres construites en 1806 furent vite trouvées insuffisantes. Dès 1813 la transformation de la serre inférieure est discutée ainsi que la construction du trottoir qui la surmonte et du balcon donnant sur le parc à son extrémité est. Ces changements n'eurent lieu qu'en 1816.

En 1808 le pigeonnier fut remanié et agrandi pour en faire le logement du jardinier. Une petite écurie, dite d'hiver, fut alors ajoutée au nord du bâtiment. C'est de ce moment que date le bassin et les murs de l'ancienne basse-cour, actuellement terrasse des nénuphars, entre le château et la Salle des Marronniers.

La construction du temple a été celui des travaux qui a le plus intéressé Daniel et Victoire. Dès 1812 des conseils furent demandés



ENCOIGNURE EN LAQUE
(Salon d'Eté)

à tous les coins du canton, toutefois il est évident que le temple de Bessinges était le modèle préféré. L'emplacement, sur le monticule couvert de vignes à l'est des terrasses, fut vite choisi, mais avant de prendre la décision de construire le temple tel qu'il existe actuellement, on hésita longtemps entre des colonnes de marbre, de grès, et même de bois peint. Différentes teintes furent proposées et il fut un instant question de le faire chocolat. Un des plans mettait le temple à fleur de sol, sans marches, et l'entourait seulement d'une bordure de plantes. Pour en finir on se décida en faveur d'un temple circulaire « d'ordre ionique antique », en grès de Genève. Construit par David Doret, marbrier à Vevey, avec une coupole fournie par un nommé Camoletti de Genève, le temple fut achevé en 1814. Une statue de Bacchus devait être placée au centre, mais elle ne fut jamais exécutée.

Daniel agrandit considérablement le domaine. En 1801 il acheta le chalet des Pléiades, et l'année suivante la ferme de la Bergerie,



POTICHES DE SÈVRES VERTES ET FLAMBEAUX TROMPETTE
(Salon d'Hiver)

acquisition qu'il fit au nom de sa fille Aimée. En 1807 il commença l'achat des terrains et bâtiments du hameau de Pezeire, et en 1813 il agrandit ses propriétés des bords de l'Ognonaz en y ajoutant la Planche du Pont qu'il donna à son gendre et à sa fille. Cette ferme prit le nom de la Paisible et contenait un appartement où on logeait des invités quand ils étaient trop nombreux pour trouver des chambres au château même.

Comme beaucoup de ses contemporains, Daniel s'intéressait très spécialement à l'agriculture. Il essaya de développer l'élevage des mérinos et en 1805 et 1806 des bêtes de valeur furent achetées en Souabe et en Espagne. La culture des vers à soie fut aussi entreprise et des mûriers plantés à cet effet à la ferme de la Bergerie, mais sans grand succès quoique nous ayons encore à Hauteville quelques échantillons de cette soie.

Une lettre du jardinier Gilbert nous parle des essais que l'on fit en 1809 pour obtenir du sucre d'érable. Il écrit à Daniel :

« C'est bien 20 arbres qui ont donné 30 pots, et 7 pots de liqueur n'ont fait que 5 onces et demi de sucre, cependant il est prouvé que le pot de Berne de cette liqueur donne une once. Mais ce qui a fait la différence de ce que nous avons fait, c'est que nous avons recueilli par un temps de pluie. Nous avons eu dimanche matin la visite du maître-sucrier Dufour; il a été très content de notre apprentissage. »

Pendant les absences de Daniel les lettres de son jardinier le tenaient très soigneusement au courant de tous les détails de la vie d'Hauteville. Gilbert parle de tout, aussi bien d'un loup vu à Hauteville en 1808, le premier depuis vingt ans, que de la visite en septembre 1810 de l'impératrice Joséphine à laquelle « il a eu l'honneur de présenter un bouquet des fleurs les plus fines ».

Daniel prenait très au sérieux son rôle de propriétaire et la lettre suivante écrite à son gendre et neveu Eric, peu avant sa mort

survenue assez subitement en 1818, nous montre comment il envisageait les devoirs de ce qu'il appelait son métier :

« ... la maintenance d'un château comme celui d'Hauteville au dehors comme au dedans exige beaucoup d'activité soutenue et une sorte de réflexion, autrement la dépense pourrait être encore plus considérable. C'est donc un véritable métier, il faut, mon cher ami, que tu te pénétries de cette vérité et croire qu'il exige des notes continuelles et un œil constamment ouvert. A mon âge celà devient fatigant, au tient celà ne coûte qu'une résolution, mais pas momentanée, il la faut journalière. Je ne resterais pas à Hauteville si je devais un jour le voir négligé. Dieu aidant, je pourrai encore y pourvoir pendant quelques années, mais je sollicite d'avance toute ton attention à ce sujet, parce que c'est un devoir qu'un maître de maison doit remplir et il ne faut s'en rapporter, ni se laisser décourager par des soins quelquefois minutieux et souvent fatigants. Si à tout celà l'on ajoute la direction d'un domestique nombreux, les soins du domaine, les soins de sa fortune, il est évident qu'il est impossible de ne pas laisser quelque partie en souffrance si l'on n'a pas contracté l'habitude d'être très matinal. Ajourner cette règle c'est l'éluder sans en vouloir convenir ».

Ni Eric ni son fils Gonzalve ne firent de grands changements à Hauteville. Eric construisit en 1826 le manège au sud du grand bûcher; c'est le seul bâtiment qui date de son temps. Peu après la mort de son beau-père en 1818, il acheta le Crêt des Fourches près de Pezeire où l'on peut encore voir les fondations du gibet. Il ajouta les Cascatelles à sa propriété en 1819, et la vigne du Crêt Richard en 1839.

Après la mort de Daniel et celle de Victoire, survenue en 1829, la vie à Hauteville devint de moins en moins mondaine et les grandes réceptions se firent rares. Des dîners et des soirées théâtrales furent bien donnés de temps en temps, mais le château ne reprenait ses anciennes habitudes d'hospitalité qu'à chaque retour de la Fête des Vignerons. Pendant la fête de 1865 on logea 41 personnes, invités et domestiques, soit au château soit dans les dépendances.



MADAME GRAND D'HAUTEVILLE, née Macomb
par Madrazo
(Fumoir)

En 1900 après la mort de la veuve de Gonzalve, Catherine de Zeppelin, une restauration complète du château fut entreprise. De ce moment datent l'aménagement du chauffage, de l'eau courante, et de l'électricité, ainsi que la construction du soubassement en marbre de Colombey et du trottoir de la cour, tous deux destinés à éloigner l'humidité des murs. Le manège fut transformé en orangerie et un petit garage arrangé au nord du bûcher. Près de la ferme des Boulingrins on construisit une nouvelle écurie qui à son tour devint un garage en 1930.

Les façades du château furent repeintes en 1912 et 1913 d'après les traces des fresques primitives qui furent retrouvées sous les couches successives de peinture. C'est à ce moment que l'on enleva le cadran placé vers 1810 sur les armoiries Cannac du fronton de la cour, et que l'on rétablit ces armoiries.

Entre 1900 et 1914 plusieurs morceaux de terrain enclavés dans le domaine furent achetés successivement, entre autres les vignes qui sont à l'est et au sud du Crêt des Fourches. En 1931 le sommet du Crêt Richard qui garantit la vue des terrasses fut enfin réuni à Hauteville.

Ce n'est qu'en 1919 que fut reconstruit le bâtiment d'habitation de l'ancienne ferme de l'Avenue, brûlé en 1889; en 1921 vint le tour du chalet des Pléiades qui avait aussi brûlé en 1903.

En 1921, 1922, 1923, le fumoir redevint théâtre pour quelques soirées, et des comédies du XVIII^e siècle furent données avec les anciens décors et les costumes du temps conservés à Hauteville.

Malgré les changements que chaque génération a dû faire pour adapter le château aux nécessités de la vie, on peut se rendre compte que l'esprit d'Hauteville a été scrupuleusement respecté. Les erreurs qui ont été parfois commises n'ont pas été irrémédiables et chaque propriétaire s'est efforcé de maintenir autant qu'il le pouvait les traditions que ses prédécesseurs lui avaient léguées.

APPENDICE A

EXTRAITS D'INVENTAIRES DE 1808 A 1818.

I

Argenterie

- 1 terrine avec armes et son couvercle avec un double fond avec armes.
- 1 écuelle, petite, et son couvercle, armes de M^r Grand d'Hauteville.
- 1 d^o plus grande, armes de M^r G. d'Hauteville, un couvercle avec un lion, sans armes.
- 1 assiette aux armes de M^r et M^{me} de St-Légier.
- 1 cafetière à manche d'argent sans armes.
- 1 d^o avec un chiffre CP.
- 1 d^o ventrue, grosse, aux armes de M^r et M^{me} de St-Légier.
- 1 d^o de 3 ou 4 tasses, idem.
- 1 d^o de 10 tasses, idem.



COMMUNE EN LAQUE
de P. H. Mewesen
(Salon d'Eté)

- 1 cafetière de 6 ou 7 tasses, armes Cannac.
- 1 pot à crème à 3 pieds avec un chiffre GC.
- 1 pot à crème sans armes, G.H.
- 1 pot à crème armes Cannac dans un C.
- 1 pot à crème plus grand, armes de M^r et M^{me} de St-Légier.
- 1 marabout, armes de M^r G. d'Hauteville.
- 1 marabout petit, armes idem.
- 1 marabout.
- 1 jatte à thé

- 1 jatte grande, armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 1 théière avec sa soucoupe, armes St-Légier.
- 1 théière avec sa soucoupe, chiffre G.H.
- 1 d^o petite et ronde } armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 1 d^o et sa soucoupe }
- 1 cuillère à jour pour le thé, sans armes.
- 2 d^o à jour pour le sucre, dorée et placée dans l'étui vermeil.
- 2 d^o id., armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 6 d^o petites pour le sel, armes de Mr G. d'H.
- 1 d^o à poche, armes idem.
- 1 d^o armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 48 d^o à soupe, armes de Mr G. d'H.
- 6 d^o idem } armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 2 d^o à ragout }
- 5 d^o idem }
- 10 cuillères à ragout } armes de Mr G. d'H.
- 30 d^o de dessert }
- 6 d^o idem à filet, armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 2 petites avec un chiffre.
- 30 cuillères à café, dont 18 avec armes et 12 sans armes.
- 6 d^o idem, l'une avec un chiffre GC.
- 52 d^o idem, en partie armoriées, armes de Mr de St-L.
- 1 cuillère, grande, longue } armes de Mr et M^{me} de St-L.
- 24 d^o à filet }
- 6 d^o }
- 24 fourchettes à filet } armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 6 d^o }
- 6 d^o }
- 48 d^o
- 30 d^o de dessert, armes de Mr G. d'H.
- 2 d^o grandes, à servir, sans armes.
- 2 d^o petites, avec chiffre AC.
- 1 d^o à trois dents pour griller le pain.
- 1 pincette de sucre sans armes.
- 1 bouilloir, sans armes.
- 1 d^o chiffre C.S.



COMMUNE de *Malbieu Criaer*
avec BRONZES de *Caffieri*
(Boudoir Ouest)

- 1 casserole, armes de Mr G. d'H.
- 2 casseroles, armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 9 marmites à crème à 3 pieds sans armes.
- 1 gobelet, armes Can-nac.
- 2 grands couteaux à découper sans armes.
- 36 grands couteaux à découper, armes de Mr G. d'H.
- 24 grands couteaux pour le dessert, armes de Mr G. d'H.
- 1 grand couteau, chiffre AC.
- 2 paniers à thé.
- 1 d^o pour le pain, avec un chiffre, petit.
- 1 truelle sans armes.
- 1 grand plat ovale } armes de Mr G. d'H.
- 1 d^o moins grand }
- 2 plats ovales. } armes de Mr et M^{me} de St-L.
- 2 d^o ronds d'entremets }
- 5 d^o ronds }
- 6 plats ronds d'entremets. } armes de Mr et M^{me} de St-L.
- 2 d^o idem, plus grands }
- 2 d^o idem, d'entrée }
- 2 d^o idem, d'entremets }
- 2 d^o ovales.
- 38 jetons à la Dauphine.
- 84 d^o Caisse d'Escompte.
- 12 d^o ronds.
- 2 flambeaux, armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 2 salières, armes de Mr et M^{me} de St-Légier.
- 1 chocolatière, chiffre G.H.

- 1 chocolatière sans pied ni grille.
- 12 étiquettes de vin.
- 1 étui de maroquin rouge contenant 18 couverts, cuillères, fourchettes, et couteaux en vermeil (à Aimée).

* * *

- 2 flambeaux soit chandeliers achetés dans l'encan de M. Huber.
- 1 espèce de théière également achetée à cet encan.

Plaqué et Argenté

- 2 seaux à rafraichir le vin.
- 2 dits plus petits.
- 2 cabarets ovales.
- 3 d° ronds plus petits.
- 1 panier à pain.
- 6 salières.
- 9 paires flambeaux, grands.
- 7 d° plus petits.
- 9 bougeoirs dont 6 communs.
- 2 grandes fourchettes.
- 2 idem.
- 1 couteau.
- 2 grandes cuillères.
- 1 pince à asperges.
- 1 huilier.
- 2 verrières.
- 1 boîte à thé.
- 1 sucrier plaqué verre bleu.
- 1 flambeau à bouillotte argenté avec le garde-vue vert.
- 1 chocolatière.
- 2 soucoupes à bouteilles.
- 12 idem neufs, fond acajou, galerie à jour.
- 1 cabaret ovale à galerie, plaqué.
- 2 girandoles à trois branches.
- 2 moutardiers.
- 2 sucriers dorés en dedans, façon de panier.



COLLECTION D'UNIFORMES ET DE COSTUMES
(Musée)

- 1 grand plat long aux armes de M^r et Mad. de St-Légier.
- 1 petit pot avec son couvercle.
- 1 d^o pour la crème, façon cercle, sans couvercle.

II

Dorures

- 4 paires de chenets.
- 8 paires de bras à deux bras assortis.
- 1 lanterne garnie en cuivre, au salon.
- 1 d^o à cloche, à la salle à manger.
- 3 vases de porcelaine verte avec dorure.
- 1 lustre à sept bras en bois doré.
- 1 paire de girandoles en forme de vases de porcelaine.
- 4 candelabres à trois branches au grand salon.
- 2 flambeaux marbre et or.
- 3 pendules bois noir garnies de cuivre.
- 1 lustre au petit salon venu de Paris.
- 1 paire de girandoles dorées à trois branches (Haller).
- 1 paire de lampes quinquets dorées (Haller).
- 6 flambeaux avec dorure (Haller).
- 1 pendule ronde.
- 1 grand lustre à bobèche cristal de Bohême, au billard.

III

Costumes du Théâtre.

Pères Nobles :

- Habit de velours rayé puce et gilet brodé en soie.
- Habit de conseiller d'état avec gilet brodé.
- Habit de camelot canelle.

Costumes Français :

- Habit de marquis complet, bleu à paillettes.
- Habit de taffetas vert, galons d'or, veste à paillettes.
- Habit velours ras, rayé bleu et lilas, gilet brodé.
- Habit velours ras, vert et violet, gilet brodé.
- Habit complet brodé en soie.

Uniformes :

- Habit vert de commandant de place, on peut y ajouter une veste de livrée rouge et une culotte idem.
- Habit de dragon rouge.
- Habit bleu d'uniforme, 2 gilets blancs, culotte blanche.
- Bonnet de police.

Livrées :

- Grande livrée jaune galonnée, culotte rouge galonnée, veste rouge galonnée.
- 1 dite petite bleu et rouge, on peut mettre des culottes blanches et un gilet blanc d'uniforme.
- Habit rouge de maître d'hôtel ou livrée simple, gilet jaune.
- 3 vestes de postillon, 1 rouge, 1 noire, 1 bleue, 1 spencer bleu.

Rôles Comiques :

- Habit d'Arlequin, habit, veste, chapeau, masque, pantalon, batte, ceinture.
- Un dit de Pierrot, consistant en une veste et un pantalon blanc.
- 1 grosse culotte blanche.

Paysans :

- Costume suisse jaune et noir, grosses culottes, veste et bandoulière.
- Habit brun clair, boutons jaunes, culotte idem, pouvant servir à un financier.
- 2 vestes d'indienne brodées.
- 1 veste noire.
- 1 ceinturon rouge.
- 1 gilet de coton à bouquet.

Habits noirs :

- Habit brodé en jais et gilet idem.



ORGUE DE BARBARIE EMPIRE
(Fumoir)

Habit de soie rayé, 2 culottes et 1 gilet idem.

Habit de camelot de notaire.

Veste à paillettes de deuil.

Habits de malades :

Robe de chambre à ramages.

Veste de soie jaune à bouquets.

Robe blanche, collet de velours rouge.

Veste de casimir blanc.

Gilet de velours rouge.

2 robes de piqué blanc.

Robes diverses pour hommes :

Robe noire à tablier idem à dentelles pour magicien.

Robe ponceau avec pierreries et dentelles d'argent.

Robe rouge avec dentelles d'argent.

Robe verte dentelles d'or.

Robe jaune dentelles d'argent.

Robe ponceau avec galons d'argent.

Gilets :

2 gilets de soie avec des paillettes.

3 gilets de soie.

1 gilet jaune.

Robes de Femmes :

Robe de satin gris avec dentelles d'or.

Robe de laine grise bordée de velours noir.

Robe de vieille femme du peuple avec son jupon d'indienne bleue à ramages.

Des Masques :

Costume en rébus.

1 vieux sabre.

2 fouets de poste.

2 chapeaux à 3 cornes, 1 mauvais claque, 1 dit burlesque, 1 dit de paille (paysan).

Guêtres, bottes, et souliers divers.

1 paire de grosses boucles de col.

1 garniture de boutons dessinés.

1 mortier pour le costume de magicien.

1 grande bourse, 5 crapauds, 1 jambe de bois, 5 perruques, 1 toque de velours.

IV

Ecurie et Remise.

Grande berline de voyage dormeuse, doublée de rouge avec une fausse doublure en toile brun et blanc avec filet.

1 table de cuir de Russie.

2 caraffes dans les poches.

3 lanternes, 1 sabot et sa chaîne.

1 crochet pour enrayer, 2 pieds de chèvres.

2 vaches pour mettre sur l'impériale.

3 malles, 2 cuirs de malles.

1 cuir pour l'impériale.

4 crics en cuirs dits courroies.

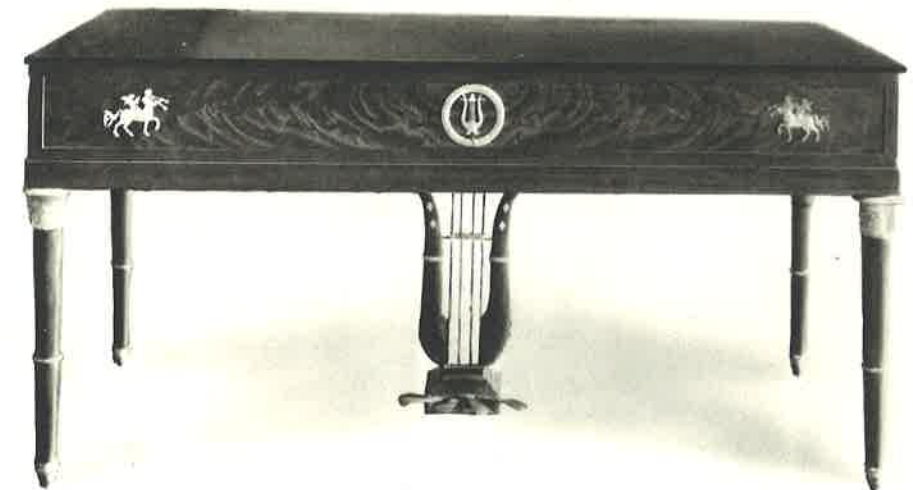
1 petite échelle pour charger.

2 caisses pour la voiture.

Les glaces et les jalousies en bon état.

1 grand palonnier pour les chevaux de volée.

1 limonière.



CLAVECIN EMPIRE

(Salon d'Eté)

Grande berline de ville de Paris, garnie de drap jaune.

Fausse doublure, toile vert et blanc.

Caissons (ils ne s'enlèvent pas).

Chemises de toile.

Landaulet anglais.

2 caves avec 8 grandes chevilles.

1 paire chainettes.

3 lanternes.

1 sac en maroquin jaune pour le devant.

1 siège derrière à 2 places, avec son caisson avec poches de côté et son tablier.

1 caisson portatif pour l'intérieur.

1 siège devant avec caisson sous le siège, 2 poches et un tablier de cuir.

Une grande calèche à 6 places et à glaces, avec siège devant sur un caisson avec tablier de cuir et couverture en toile imperméable.

Petit siège en coffre derrière pour la promenade.

Un grand siège de voyage avec son caisson, 2 poches, une table de cuir, et une fourre en toile imprimée.

1 grande malle plate, 1 grand chiffonnier se plaçant dessus.

1 coffre à capot à côté avec couverture en toile imperméable.

2 petites caves.

1 vache avec son couvert en toile imperméable.

2 lanternes.

1 crochet pour enrayer, 1 sabot pour enrayer.

1 paire de chainettes au timon.

1 limonière de voyage.

2 rideaux de cuir.

1 grande poche derrière le siège de voyage pour placer les glaces.

1 grand palonnier pour 2 chevaux de volée avec une prolonge en corde.

Petite calèche à glace.

1 tablier lorsque l'on enlève l'avant-toit.

1 paire rideaux de cuir pour le voyage.

1 tablier pour le siège devant.

1 sabot, 1 paire chainettes.

Chemise en toile pour la couvrir.

Phaeton soit cabriolet.

2 tablettes, une pour chaque siège.

1 paire de lanternes, 1 sabot.

1 double coussin pour placer dessus.

1 couverture en cuir pour les ailes.

1 flèche et ses chainettes.

2 paires de palonniers.

1 limonière.

Un petit char de côté à ressorts.

1 limonière.

1 flèche, 1 paire de palonniers, chainettes.

1 tablier.

Un char de côté pour ânesse.

2 petits chars d'enfants.

5 chars de campagne.



ORDRE DE VASA
de Daniel Grand d'Hauteville

APPENDICE B

CONSTRUCTION DU TEMPLE

Devis de David Doret.

Je soussigné m'engage envers Monsieur d'Hauteville à construire près de son château un temple circulaire d'ordre ionique antique, composé d'un parquet de 8 colonnes et d'un entablement proportionné surmonté d'un socle. Le tout sera en grès de Genève d'une couleur uniforme et du meilleur choix.

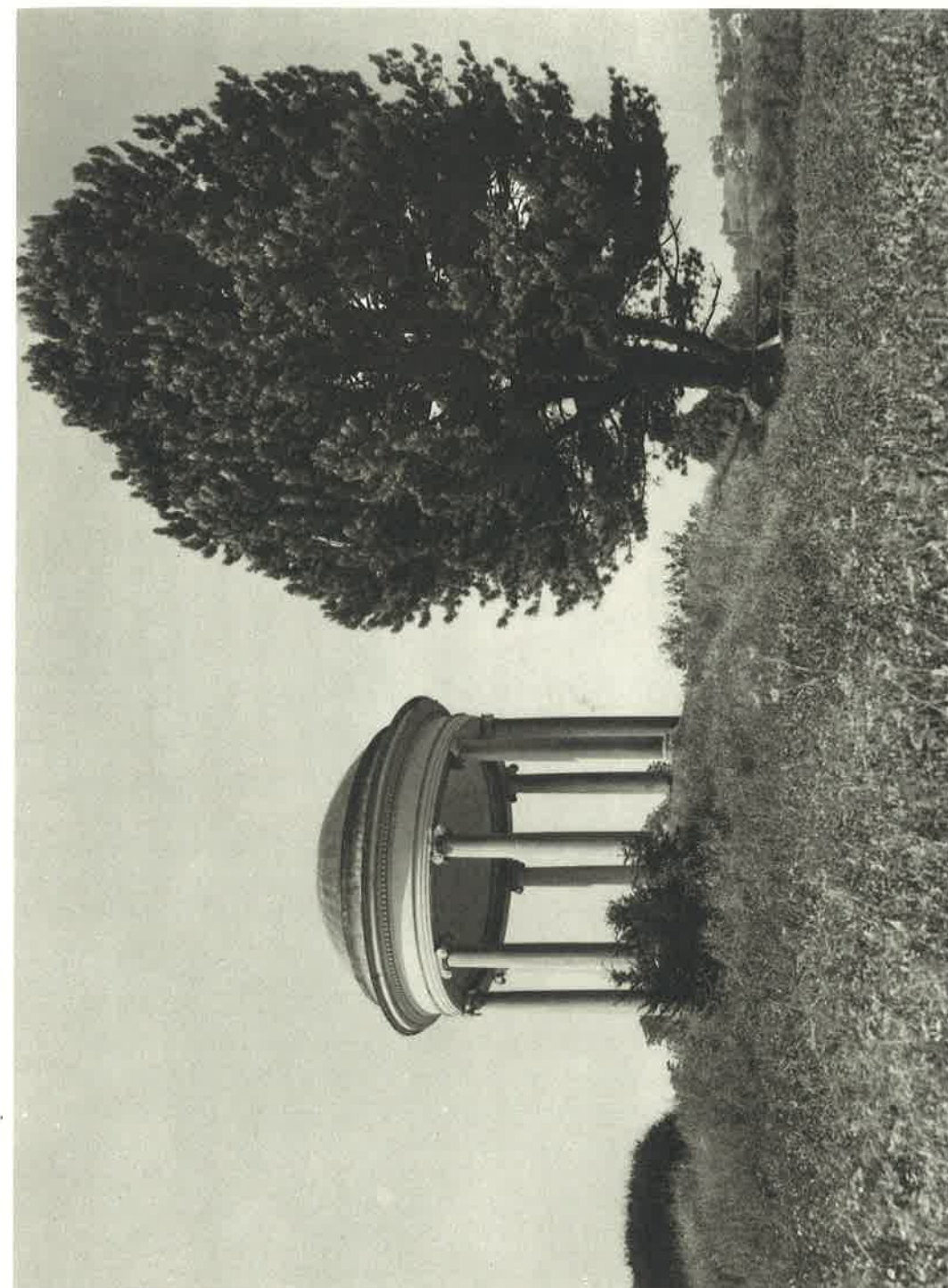
Toutes les mesures sont en pieds de France. Le temple aura 18 pieds de diamètre en dehors des socles des bases; la marche sur laquelle elles seront posées aura un pouce de saillie et 6 pouces de hauteur, l'arrête vive, les colonnes à 12 pieds 9 pouces de hauteur, bases et chapiteaux compris, elles auront 17 pouces de diamètre à leur fût inférieur et dès le premier tiers seront diminuées d'un dixième jusqu'au sommet qui aura 14 pouces et 2 lignes de diamètre. Les bases d'ordre ionique moderne seront en roche du pays de Gex, les fûts d'une seule pièce d'un tore filet et congé pris sur la même pièce, les chapiteaux antiques taillés et ornés de 3 fleurons sur chaque face.

L'entablement sera formé de 3 assises, la première for-architrave avec parement à moulure intérieurement et extérieurement. Il n'y aura que 8 pièces dont les joints se rencontreront sur le centre des colonnes.

La frise sera en 16 pièces dont 8 petites de 18 pouces de longueur placées sur les colonnes, les 8 grandes remplaçant les intervalles entre les petites; les joints seront d'aplomb en apparence mais ils formeront voussoirs en dedans. L'épaisseur des pierres sera de 9 pouces afin de laisser une assise sur l'architrave pour recevoir la voûte.

La corniche sera en pièces de 3 à 4 pieds de longueur, assez larges pour que le poids de la saillie ne puisse pas les faire basculer.

Sur chacune des trois assises de l'entablement il sera placé des cercles en fer avec des vis de rappel pour les serrer, ces cercles seront fournis et posés aux frais de Mr d'Hauteville. Je ferai à mes frais les rainures nécessaires pour les incruster dans les pierres.



LE TEMPLE VU DE L'EST

Le parquet sera en pierre d'Ervel frottée, composé de 41 pierres formant 4 cercles concentriques, compris les 16 pièces qui serviront de marches tant entre les bases que sous les dites.

La corniche sera taillée en denticules, elle sera surmontée par trois socles formant retraite l'un sur l'autre, celui inférieur ayant 9 pouces de hauteur, ceux supérieurs chacun 5-1/2 pouces.

La partie au dessus de la corniche qui sera saillante en dehors des socles sera taillée en revers d'eau.

La hauteur totale de l'entablement sera de 3 pieds 2 pouces et 3 lignes, soit le quart de la hauteur des colonnes, bases, et chapiteaux. Le revers d'eau n'est pas compris dans cette hauteur.

Les chapiteaux auront 7 pouces 6 lignes de hauteur et 2 pieds environ de longueur suivant les proportions des colonnes; les bases auront 9 pouces de hauteur sans compter le congé qui appartient au fût.

L'épaisseur des plaques du parquet sera de 18 lignes à 2 pouces, sauf celles entre les colonnes qui devront avoir 6 pouces.

D'après le plan adopté les intervalles entre les fûts des colonnes seront de 4 pieds 10 pouces 6 lignes, l'espace entre les angles intérieurs des socles des colonnes doit être de 3 pieds 8 pouces 6 lignes.

Le temple sera placé de manière à ce que le centre forme un angle droit avec une ligne correspondant au milieu du balcon de la terrasse, pour que depuis ce point on découvre toujours 4 colonnes à égales distance entre elles.

Tout le mortier nécessaire sera fourni par Mr d'Hauteville. Tous les échafaudages quelconques et le transport des marbres et grès depuis mon atelier à pied d'œuvre seront à ma charge.

La coupole sera entièrement aux frais de Mr d'Hauteville mais je m'engage à en surveiller soigneusement la construction tant pour ce qui concerne l'ouvrage du charpentier pour les ceintres que l'ouvrage du maçon. Il me sera payé trois louis pour cette direction.

Pour recevoir l'eau d'égout de la coupole, il sera pratiqué sur la saillie de la corniche une rainure inclinée. L'écoulement se fera par des muffles de lions sculptés sur la doucine supérieure de la corniche. Enfin je m'engage à rendre l'ouvrage bien et dûment exécuté pour le prix de 204 louis payables les deux tiers à la fin de l'ouvrage qui doit être terminé à la fin du mois de juillet prochain; le tiers restant servira de garantie pour la solidité de l'ouvrage jusqu'au printemps suivant.

Dans le cas où s'élèverait quelque contestation, on s'engage réciproquement et sans retour à se soumettre à la décision d'arbitres choisis par les deux parties.

Fait, convenu, et signé à double à Hauteville le 19 novembre 1813.

David DORET sculpteur marbrier.



DANIEL GRAND D'HAUTEVILLE

(Fumoir)

APPENDICE C

DEVIS POUR UN PERRON EN MARBRE NOIR POUR MONSIEUR LE BARON
D'HAUTEVILLE, PRIS SUR LE CHANTIER ENTRE LES DEUX VILLES A VEVEY.

Savoir

Pour huit marches de 8 pieds de long, 17 pouces de largeur, et 6 pouces de hauteur, mesure de Roi, avec boudin, filet, conget, et retour en tête	L 131.4
Deux dites, arrondies dans les bouts	45.4
Pour les trois pièces pour la plateforme	202.0
Pour les frises	30.0
Les deux socles soutenant les limons	9.0
Les deux limons entaillés pour soutenir les marches	80.0
Plus deux piliers carrés avec leurs petits socles	22.10
Pour les deux colonnes avec leurs chapiteaux et socles	51.0
Plateau entre les socles.....	9.0
	L 579.18

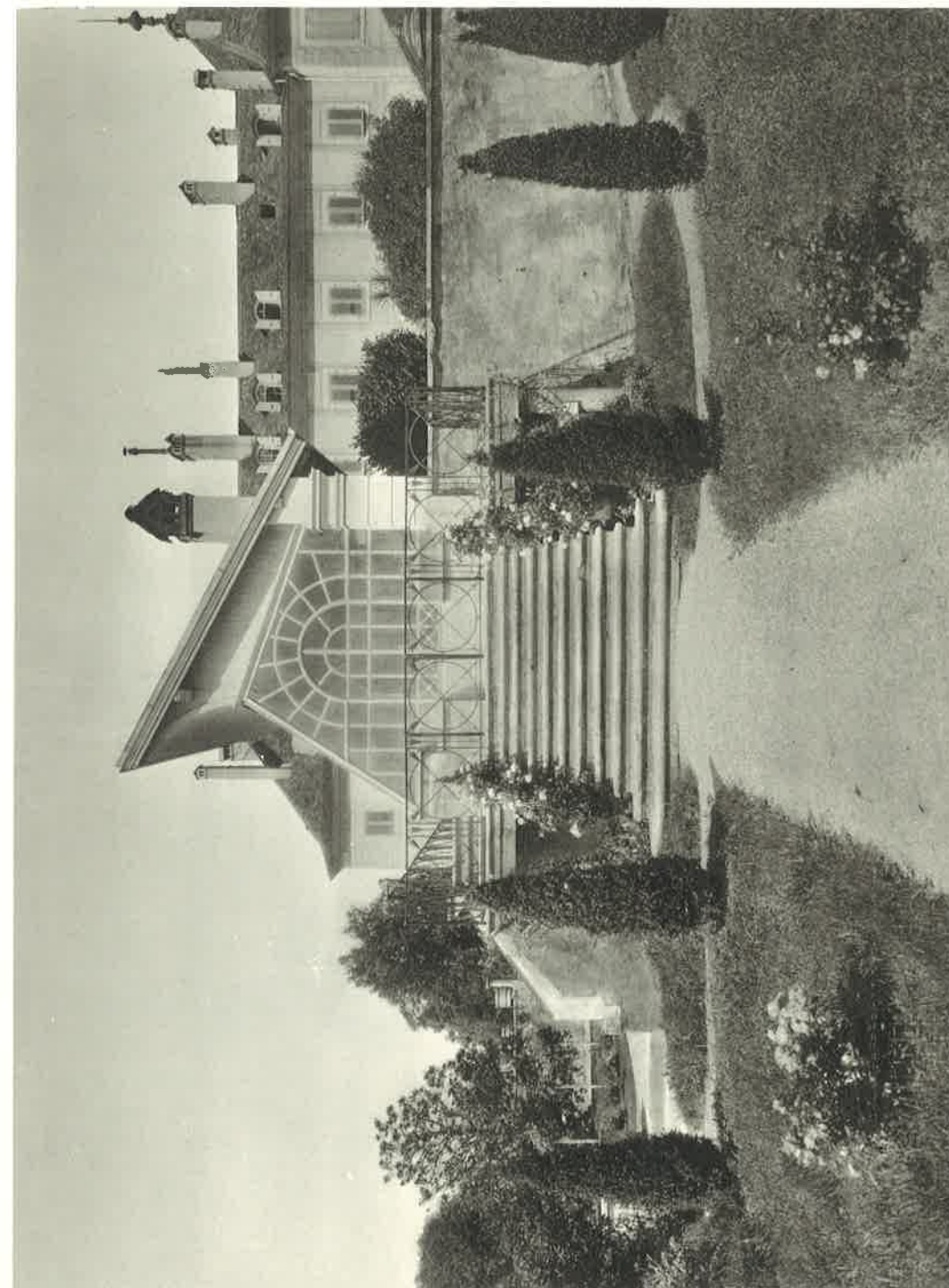
Maçonnerie

Massif pour recevoir les premières marches et limons, long. 12 pieds, larg. 6 pieds, prof. 5 pds, produit un carré de mur de deux pieds d'épaisseur 180 pieds; plus pour les fondations des piliers et colonnes 70 pieds; soit 3 toises et 7 pieds à 14 L. la toise, fournis chaux et sable et la façon, non compris la voiture.....	43.4
pour pose de la pierre de taille	40.0
pour faire la brèche pour reposer le palier dans le mur de la serre et le regarnir	4.0
Le tout fait à dire d'expert	L 667.2

Vevey le 23 novembre 1815

Jⁿ GUNTHERT maître-maçon

Ce devis comprend l'ouverture du mur du cabinet de la serre pour arriver
sur la plateforme.



LE PERRON DE LA SERRE

Gunthert se charge de voiturier les marbres, M. d'Hauteville fera voiturier tout le reste.

Tous les marbres seront d'un seul morceau à l'exception de la plateforme qui sera en 3 pièces, les limons en 2 bouts, et la première marche en 3 pièces.

Gunthert suivra les plans de M. Perregaux qu'il a signé au nombre de trois et il se conformera aux directions de cet architecte. Il l'avertira quand les blocs seront arrivés, au moment de la fondation et du posage. Tout l'ouvrage sera fait proprement à la fine boucharde au contentement de l'architecte.

Gunthert recevra les modèles et patrons de l'architecte. Il se transportera à Lausanne avant de commencer l'ouvrage pour se concerter avec lui.

L'escalier sera plafonné par dessous.

Le tout sera prêt à poser en avril 1816.

Gunthert entreprend aussi de rendre posé le petit escalier de la serre-chaude, pour le prix de 24 livres, toutes choses comprises hors les voitures.

Fait à Hauteville le 3 décembre 1815.

Jⁿ GUNTHERT.



LA COMMODE DES DENTELLES
(Musée)

APPENDICE D

BUDGET FIXE DES DÉPENSES D'HAUTEVILLE

(Eric 1846)

Ecurie

Cocher, ses gages à raison de 6 écus de 5 frs par mois, blanchissage compris	L.	250
sa pension, soit nourriture payée au jardinier par mois frs 16		190
6 septiers de vin, estimés.....		50
habillements (variable)		60
		550
Pour deux chevaux, foin non compris, avoine à 15 quarterons par mois par cheval, soit par an 36 sacs pour 2 chevaux à 8 batz		288
ferrage et vétérinaire		100
		938
soit approximativement L. 1000 sans le foin et la paille pris sur ma réserve.		
L'avoine d'un cheval revient à L. 144 par an.		

Jardin

Maître jardinier et sa femme, gages frs 900	L.	650
12 septiers de vin		100
garçon jardinier, gages et blanchissage		160
nourriture 16 frs par mois		190
		1100
Entretien des fontaines	L.	250
id. des toits		250
compte du charpentier		150
id. du maçon.....		150
id. du vernisseur		150
		950
		117

impôts à ma charge, variables, environ 300.

Revenus et produits annuels d'Hauteville

Prix de la ferme de l'Avenue avec la Bergerie	L. 1250
Ferme des Boulingrins.....	1000
Ferme de la Retraite	350
Hameau	300
	2900

Produits

Récolte de vin présumée pour la part du maître	2000
le foin des chevaux rendu gratis sur la fenièrè	600
blé récolté sur ma réserve dont 10 sacs réservés pour le ménage du château, au moins	300
avoine, quantité variable	150
200 quarterons de pommes de terre pour le château et le jardinier fruits, légumes, et chanvre	100

Bois

Les forêts fournissent le bois de construction pour l'entretien, le bois à brûler, au moins 25 moules dont 20 descendus gratis par les fermiers, fascines descendues par les fermiers.

Allées et chemins publics

Les fermiers doivent nettoyer toutes les allées et les chemins publics, dépense évitée d'au moins L. 150.

Les fermiers payent la moitié des impôts, au moins frs 200 par an.

La flachère de Villeneuve est amodiée par les fermiers d'Hauteville L. 240.



HAUTEVILLE EN 1823
gravure de *Th. Steinlen*
(Corridor)

CHAPITRE IV

LE CHATEAU ET SON MOBILIER

Quand on arrive à la cour d'honneur par la chaussée de Pierre-Philippe, on a devant soi le corps de logis principal dont le fronton est encadré par une balustrade portant de grandes urnes. En 1828 des réparations furent faites à cette balustrade qu'un coup de vent avait endommagée, et on y trouva dans une boîte de plomb la note suivante :

« Ce balustre a été fait par David Schade maître menuisier et ont aidé à le poser Jean-Pierre DeBétaz maître couvreur, Benjamin

Roy ouvrier d'Abraham Delay maître charpentier dit l'Empereur, et Pierre-François Fracheboud maître ferblantier et conseiller de la Charitable Abbaye des Cordonniers lequel faisait le coup de maître. Fini de poser ce jourd'huy 3 juin 1773 avec beaucoup de pluie.

« Ce château appartenant à M. le baron Cannac l'ayant fait bâtir, intendant dudit château M. Jean-Louis Du Fresne châtelain de La Chiésaz.

« Le quarteron de blé 30 batz

« Le vin 10 x^e le pot; l'année auparavant il se vendait 6 batz le pot. »

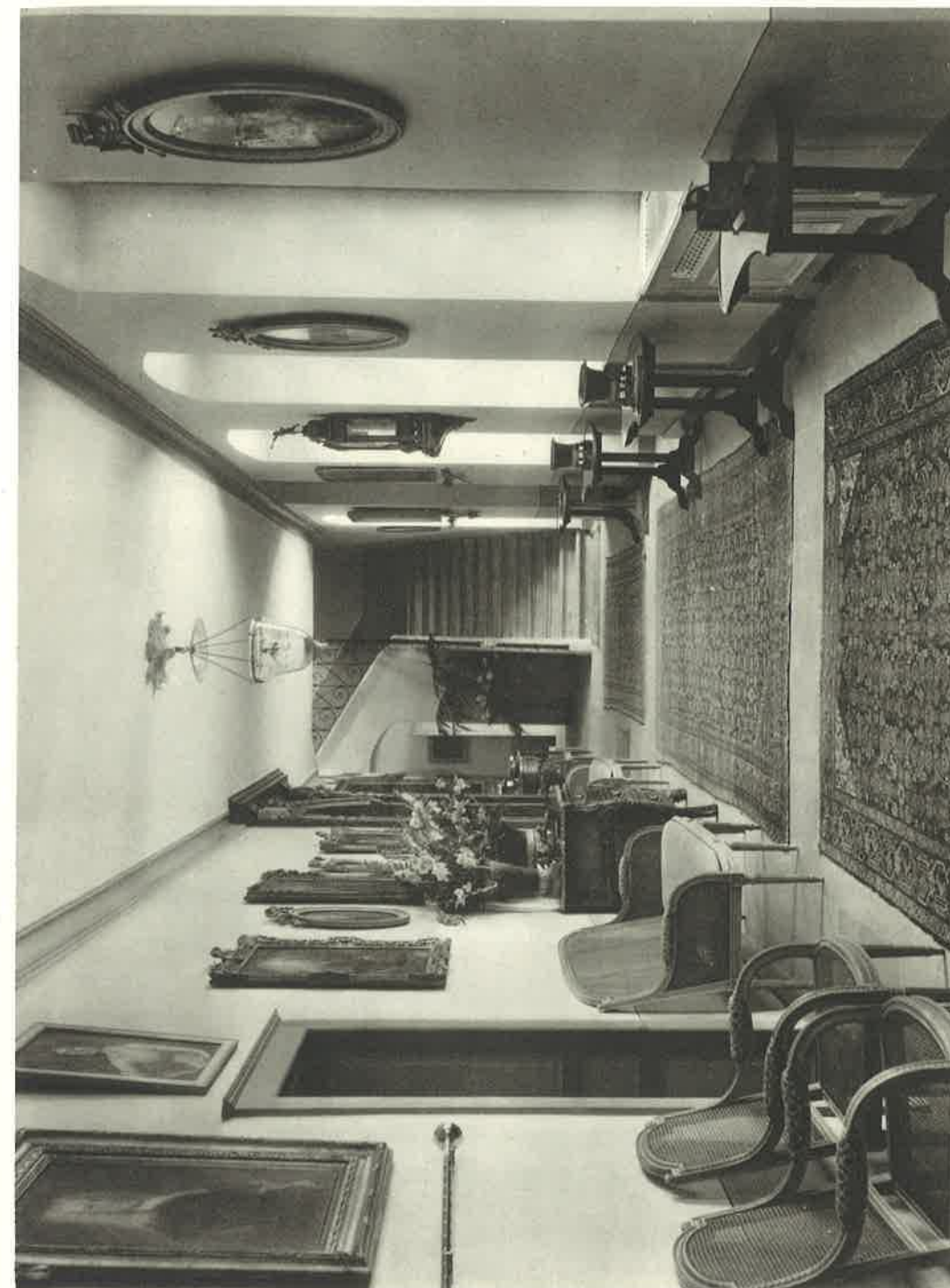
Les deux ailes se terminent par des pavillons dont l'un, celui du levant, contenait l'écurie, et l'autre la remise qui vers 1925 fut transformée en garde-meuble. Les grandes portes de l'écurie et de la remise furent placées en 1767 et coûtèrent 86 livres les deux. Au centre de l'aile du levant se trouve un grand bassin de fontaine ovale. Il est possible que ce ne soit pas le bassin primitif car une note du marbrier Doret en 1819 mentionne « une journée à deux marbriers pour poser le bassin ovale à la cour et la vieille chèvre ».

Sur le toit de l'aile du levant est placée une grande cloche qui avait été fondue le 2 octobre 1677 pour la chapelle que Pierre Paërnat châtelain de Monthey avait créée à l'hôpital de cette ville. Cette chapelle dut être démolie à la suite de l'inondation de 1726 qui l'avait sérieusement endommagée, et il est probable que la cloche fut vendue peu après. Elle portait l'inscription suivante :

IN HONOREM DEI DEIPARAEQUE SEMPER VIRGINIS MARIAE
NECNON AD USUM CAPELLAE SANCTORUM JOANNIS BAPTISTAE ET
CATARINAE NOBILIUM DOMINORUM PAERNAT MONTHEOLI VENERA-
BILIS AC PIO HUBERTO MARIETTE PREBITERO EJUSDEM CAPELLAE
RECTORE AC BENEFACTORE DIE 2 II OCTOBRI 1677.

Cette cloche a dû être refondue à la suite de fissures en 1872 et en 1887, et l'inscription primitive a été alors remplacée par celle-ci :

ANCIENNE CLOCHE DE CHAPELLE FONDUE EN 1677 ET RENOU-
VELÉE EN 1872. CHATEAU D'HAUTEVILLE.



LE GRAND CORRIDOR

Au XVIII^e siècle la cloche était placée sur le versant est du toit, du côté du jardin. Ce n'est que vers 1810 que Daniel la mit à sa place actuelle, du côté de la cour.

La porte et les grilles qui ferment la cour au nord furent exécutées en 1767 par Coulin, serrurier à Vevey, pour le prix de 1727 livres. Une haie de buis bordait autrefois les grilles à l'intérieur mais on a dû la supprimer en 1926.

Seuls le bâtiment central, l'aile du couchant, et les deux pavillons sont bâtis sur caves. Au midi se trouvent les caves réservées à l'usage du château, et sous l'aile ouest les grandes caves dites « Caves du Marchand ». La cave sous la remise qui donne sur l'allée des tilleuls, à l'ouest de la chaussée, contient les quatre grands pressoirs. Au XVIII^e siècle ils étaient logés dans une grande salle au rez-de-chaussée de l'aile ouest et c'est Daniel qui les a fait transporter à la cave.

Dans la partie la plus ancienne des caves, à l'angle sud-ouest, se trouvent les prisons qui doivent dater de la création de la seigneurie d'Hauteville, si elles n'existaient pas avant. Depuis la suppression des droits féodaux ces prisons ont été mises à différents usages, mais il y en a toutefois une qui est restée à peu près intacte. Construite dans l'épaisseur du mur, son unique fenêtre donne sur l'escalier de la cave. L'on peut encore y voir l'anneau auquel le prisonnier était attaché.

LE REZ-DE-CHAUSSEE

Le corridor d'entrée.

La porte d'entrée principale se trouve à peu près à la jonction du pavillon Herwarth et des constructions Cannac. Cette porte, au-dessus de laquelle est placé un balcon en fer forgé avec des ornements dorés, donne sur le grand corridor qui, avec l'escalier et le carré, prend toute la longueur de cette façade de la cour.

Ce corridor était autrefois pavé de dalles en molasse qui, très usées, furent remplacées en 1901 par du marbre rouge et blanc.

En 1923 ce marbre disparut à son tour pour faire place à un dallage de grès dont la teinte plus discrète rappelle la couleur de la molasse



AIMÉE GRAND D'HAUTEVILLE

(Grand Corridor)

primitive. Les murs ont toujours été peints très simplement à la détrempe et n'ont subi aucun changement sensible.

Des deux pendules qui se trouvent dans ce corridor l'une ronde, placée dans le mur près de la porte de la salle à manger, date de la



PENDULE de Boulle
(Grand Corridor)

construction du château. L'autre une belle pendule de Boulle surmontée d'une Renommée de bronze était autrefois au vieux billard, séparée de son socle qui a été retrouvé au galetas en 1919.

Les portraits de famille que l'on a réunis ici sont presque tous de membres de la famille Cannac. Ce sont d'abord les parents de Pierre-Philippe, Philippe Cannac et Anne Richard, un portrait du général Cannac son oncle, et ceux de ses trois fils, St-Légier, St-André et Jean-Louis d'Hauteville décoré du Mérite Militaire et portant l'uniforme d'apparat du Royal Allemand avec cuirasse et peau de léopard. Au-dessus de deux portes se trouvent les portraits d'Ernestine Scherer et de sa sœur Mme Thierry de Zolikoffer, petites-filles de Mme de Grandclos née Cannac. Les portraits Grand sont ceux d'Aimée, du juge Jean-François sous lequel a été placée sa masse de juge à pommeau d'argent armorié (1758), et une copie de

celui de Ferdinand Grand en uniforme de mousquetaire gris dont l'original est à Valency.

Nous ne savons rien des trois pastels ovales de femmes habillées en déesses qui ne sont pas mentionnés dans les inventaires, mais le tableau d'une femme tenant le portrait de son mari est cité en 1786 et représente probablement Marguerite de Galland et Jean Cannac (1668).



LA PORTE DU GRAND SALON (Détail)

Le lustre de cristal et bronze doré en forme de cloche était à la salle à manger en 1786 et en 1808. Il a été retrouvé au galetas en 1901.

Sauf les canapés et les fauteuils cannés qui sont modernes, et les tapis achetés comme tous ceux de la maison après 1900, le mobilier du corridor a été trouvé entièrement au château même. La grande commode Louis XV à garniture de bronze doré était en 1900 dans une chambre de domestique, tandis que la grande jardinière empire à bassin de tôle peinte et la servante en acajou, autrefois à la salle à manger, étaient toutes deux cachées au garde-meuble. La table à jeu et les quatre tables haricot en bois de cerisier se trouvaient sur place ainsi que les petites jardinières et les vases empire en tôle peinte.

L'escalier

Le grand escalier avec son plafond peint à fresque par les Petrini de Lugano appartient à la maison Herwarth, ce qui explique son apparence trop étriquée pour le château actuel. La rampe en fer forgé a été posée en 1768; faite par le serrurier Coulin de Vevey, elle

a coûté avec les rampes des deux escaliers qui mènent à la terrasse la somme modique de 375 livres. Le grand tableau de Judith et Holopherne placé au pied de l'escalier, et celui de la Mort de Cléopâtre par du Rameau à mi-hauteur, y étaient déjà tous deux en 1786, mais les autres se trouvaient soit au billard soit au corridor. Le portrait ovale du marquis d'Aranda, frère de l'ambassadeur d'Espagne en France sous Louis XVI, avait été donné par lui à Rodolphe-Ferdinand Grand. Un portrait d'homme tenant un crayon, sur le palier du premier étage, passe pour être celui de Donat Cochet, l'architecte du château, mais il est possible que ce soit celui du peintre Brandoin, très lié avec la famille Cannac et auteur de plusieurs aquarelles et gravures d'Hauteville.

Les deux bannières aux armoiries Grand ont été trouvées au garde-meuble en 1919. Il est probable qu'elles datent du mariage d'Aimée en 1811, et qu'elles ont servi à décorer un des arcs de triomphe élevés dans le parc à cette occasion.

Le grand salon.

En face de la porte d'entrée du château, une porte monumentale avec décoration de stuc donne dans le grand salon, pièce principale du manoir des Herwarth. Cette salle entièrement peinte à fresque prend toute la hauteur du bâtiment et a l'air d'appartenir à un palais italien du seicento. Ses fresques représentent Cincinnatus chez les Volsques, Brennus et le Sénat Romain, et au plafond le triomphe de Vénus. Il est plus que probable qu'elles sont l'œuvre des Petrini de Lugano qui travaillaient pour les Herwarth à Vevey au moment de la construction de cette pièce et ont peint les plafonds de leur maison de la place du Marché. Seul le plafond a été restauré en 1765, restauration qui a coûté 101 livres.

Nous avons trouvé les plans et devis d'une transformation complète du salon, projetée en 1811. Les fresques devaient disparaître



LE GRAND SALON
(Paroi Ouest)



FAUTEUIL
EN TAPISSERIE DE BEAUVAIS
(Grand Salon)

et être remplacées par une décoration au goût du jour. On comptait mettre des bas-reliefs en plâtre ou en carton sculpté au-dessus des fenêtres et des portes, qui devaient être encadrées par d'immenses colonnes en marbre blanc. Les figures des dessus de portes auraient mesuré deux pieds de haut et le fond de toute la décoration était censé représenter du marbre jaune. Daniel ne donna heureusement pas de suite à ces projets, et il se contenta de placer deux grandes glaces en face des fenêtres, de chaque côté de la grande porte, changement malheureux, car posées sur des fausses fenêtres peintes en

perspective, ces glaces ont l'air de travers.

Nous ne savons rien de l'origine du grand et beau lustre en cristal de Bohême, mais il est probable que Daniel l'a rapporté de Paris avec d'autres meubles qui étaient dans une des maisons de son père; en 1808 il était au billard. Les inventaires de 1760 et de 1786 ne mentionnent pas de lustre au grand salon. A cette dernière date le seul moyen d'éclairage semble avoir été les candélabres en bronze posés sur des torchères en bois doré qui se trouvent encore aux quatre coins de la salle. Plus tard, vers 1800, une lanterne en cristal et bronze doré, auparavant au salon d'été et actuellement au fumoir, y fut mise, mais elle céda bientôt la place au lustre actuel.



LE GRAND SALON
(Paroi Est)

Le mobilier a peu changé depuis le temps de Pierre-Philippe. Si le damas rouge des rideaux n'est plus le même, la teinte en a été respectée et les galons d'or sont ceux des vieux rideaux. Des trois consoles dorées à pied de biche, la plus grande sur laquelle est posé le buste de Pierre-Philippe Cannac date du temps des Herwarth, et les deux plus petites, où se trouvaient des bustes de Voltaire et de Rousseau disparus depuis longtemps, étaient déjà entre les fenêtres en 1786. Le très grand canapé couvert de damas rouge et les douze fauteuils en tapisserie de Beauvais représentant les fables de La Fontaine datent de la même époque, et les deux belles bergères régence en velours de Gênes qui étaient au billard en 1900, sont probablement celles qui se trouvaient en 1786 dans la chambre de M^{me} de St-Légier. Les tables gigogne datent du temps de Daniel et la table ronde à dessus de marbre est un souvenir du voyage d'Eric et d'Aimée en Italie en 1820. Seuls le bonheur-du-jour Louis XVI acheté à Paris vers 1900 et quelques petites chaises n'appartiennent pas à l'ancien mobilier de la maison.

Les deux grands vases de Chine sur la grande console et les jardinières de Nyon et de Clignancourt sur les deux petites sont depuis plus de cent ans à la même place.

Une porte-fenêtre donne sur un perron dont le double escalier conduit à la terrasse. Ce perron ainsi que le portail à colonnes de marbre a été exécuté par le marbrier Doret en 1764. Dans le prix de 2360 livres qu'ils ont coûté sont inclus les deux pilastres qui ferment l'entrée de la grande cour. Au-dessus de la porte-fenêtre sont sculptées les armoiries Grand, entourées du cordon de l'ordre de Vasa et timbrées d'une couronne de comte. Cet écu de style nettement Louis XV est trop grand pour la corniche et ne semble pas à sa place. Sculpté en 1845 par le fils Doret pour le prix de 21 livres, probablement d'après un modèle très antérieur, il remplace un écusson Cannac que selon une tradition de famille des émules



des Bourla-Papay auraient abattu en 1802. Les rampes en fer forgé des escaliers, dont le contour est exceptionnellement réussi, sont l'œuvre du serrurier Coulin et ont coûté la somme de 308 livres 14.

Le salon d'été

Le petit salon à l'ouest du salon des fresques fait aussi partie du pavillon Herwarth, mais seul le beau parquet en noyer date d'avant 1760. C'est Pierre-Philippe Cannac qui fit faire les jolies boiseries à chapiteaux et ornements dorés et y fit placer les tableaux d'après l'Albane mentionnés dans l'inventaire Herwarth. Quoique cet inventaire ne parle que de six tableaux, il y en a sept auxquels on a ajouté une toile de l'école de Boucher pour compléter la décoration de la pièce.

La cheminée fut construite en 1764 mais ce n'est que dix ans après que fut acheté au marchand de meubles Pothonnier de Lyon son trumeau à deux glaces, ainsi que celui qui se trouve entre les deux fenêtres. Ce dernier a un cadre relativement simple, mais le cadre de la cheminée est très richement orné et son dessin est plus Louis XV que Louis XVI. Les cordons de sonnettes au petit point, les chenets en bronze doré, et la paire d'appliques en or moulu n'ont pas changé de place depuis 1786.

Le lustre en or moulu avec cristaux de Bohême, la commode de P.-H. Mewesen à panneaux de laque noire et or, ainsi que les deux encoignures aussi laquées, se trouvaient en 1798 dans la maison de Rodolphe-Ferdinand Grand à Paris, 118, rue Neuve-des-Capucines, et furent amenés à Hauteville par Daniel avant 1808. Sur la commode est placé le buste par Houdon de Rodolphe-Ferdinand, l'ami de Vergennes et de Franklin. La pendule d'Imbert l'aîné en marbre blanc et or moulu, avec ses candélabres, flambeaux et statuettes de Voltaire et de Rousseau, est mentionnée comme étant dans ce salon en 1808; est-elle aussi venue de la maison de Paris ?

La table bouillote à garniture de bronze est bien celle de l'inventaire de 1808, mais le clavecin Empire se trouvait alors au billard d'où il est venu remplacer le forte-piano de M^{me} de St-Légier qui, acheté en 1789, avait coûté 25 guinées et avec les frais 653 livres.

Le canapé en gondole et les fauteuils Louis XVI proviennent de l'ameublement du billard; la belle étoffe en gros de Tours jonquille qui recouvre le canapé et deux des fauteuils n'est autre que celle des tentures du lit d'apparat des Herwarth dont se servirent plus tard M^{me} Cannac et M^{me} de St-Légier.

Dans un des inventaires de 1808 on trouve marqué « Haller » les deux candélabres et les deux flambeaux en or moulu qui sont placés sur les encoignures et sur la commode. Ont-ils été achetés en 1799 à la vente des meubles du palais que Rodolphe-Emmanuel de Haller s'était fait construire à Mendrisio ?

C'est dans ce salon que furent données au milieu du siècle dernier des comédies en l'honneur du prince Alexandre de Prusse, en séjour à La Faraz. La scène était montée devant la cheminée et comme il n'y a pas de dégagements de ce côté, l'étoile de la troupe, la comtesse



LA CHEMINÉE DU BOUDOIR OUEST

Clara de Zeppelin, a dû changer de costume cachée derrière les décors.

Le boudoir ouest

Ce boudoir qui faisait aussi partie du pavillon Herwarth n'était autrefois qu'à moitié boisé, et c'est en 1901 que les boiseries du nord de la pièce furent ajoutées. La cheminée, la glace à cadre doré, et les appliques datent de Pierre-Philippe.

La belle commode en bois des îles de Mathieu Criaerd dont les ciselures sont de Caffieri était en 1796 dans la maison de la rue des Capucines. Le secrétaire Louis XVI de P.-H. Mewesen, en laque avec ornements en or moulu, a la même origine; le panneau de laque de Chine à incrustation de nacre qui l'embellit, s'étant trouvé trop court a été rallongé en y ajoutant au bas une bordure de laque pareille au reste de la décoration du meuble. Les chaises et le rouet étaient au garde-meuble en 1900, ainsi que la merveilleuse paire de rideaux de soie abricot dont le semis de bouquet est peint à la main.

Les deux jardinières de Wedgwood vert et la pendule de Cachard en marbre blanc et or moulu sont des acquisitions relativement récentes, mais les vases de Sèvres et les cache-pots de la cheminée se retrouvent dans les vieux inventaires de la maison.

Les pastels de Pierre-Philippe Cannac et de sa femme, Andrienne Huber, sont du peintre lyonnais Jean-César Fenouil; nous n'avons pas retrouvé le nom de l'auteur du pastel de M^{me} Scherer de Grandclos, petite-fille de Pierre-Philippe.

Dans une vitrine moderne ont été réunis quelques bibelots ainsi que des miniatures de famille, entre autres celles de la générale d'Hauteville née Grand, de M^{me} de St-Légier, et de ses deux frères Tassin. La miniature de Louis XVIII a été donnée par le roi au général baron Tassin et léguée par lui à son neveu Eric. La boîte de Capodimonte est un cadeau du comte Corti à M^{me} Grand d'Hauteville née Macomb à l'occasion de son mariage.

L'arrière-cabinet servait autrefois de chambre à coucher, mais il a été très diminué par la construction de la cheminée du chauffage



MADAME G. GRAND D'HAUTEVILLE, née Ellen Sears
par Sully (Salon d'Hiver)

central et il est maintenant arrangé en vestiaire. La coiffeuse Empire appartenait à Aimée, et les rideaux en taffetas rayé rose et blanc formaient probablement partie de la décoration du théâtre.

Le salon d'hiver

A l'est du grand salon se trouve la pièce qui porte depuis plus de soixante-dix ans le nom de salon d'hiver. Cette pièce construite pour servir de chambre à coucher à la maîtresse de maison a été habitée successivement par M^{me} Cannac, M^{me} de St-Légier, Victoire et Aimée. A la mort d'Aimée en 1855, son fils, qui comptait passer toute l'année à Hauteville et craignait de ne pas pouvoir chauffer suffisamment les salons, aménagea cette chambre en salon pour l'hiver. Au printemps le nouveau salon se fermait et les anciens se rouvraient jusqu'à l'automne.

Au XVIII^e siècle une alcôve faisait face aux fenêtres, entre les deux portes. C'est là qu'avait été placé le lit à impériale des Herwarth « en damas cramoisi galonné d'argent, doublé d'une persienne fond jonquille et à fleurs, avec la courte-pointe de même ». Si à ce mélange de teintes on ajoute des rideaux d'alcôve en camelot moiré vert et des bonnes-grâces de taffetas cramoisi, on peut se rendre compte combien peu nos aïeux craignaient le bariolage.

Cette chambre a toujours été entièrement boisée; peintes en vert tendre, les boiseries portaient des agrafes dorées qui furent enlevées en 1786 à la demande de M. de St-Légier. A la restauration de 1901 on rétablit la teinte primitive d'après des échantillons de couleur trouvés derrière les beaux trumeaux dorés placés sur la cheminée et entre les fenêtres. Ces trumeaux ne datent pas du temps de M^{me} Cannac, car ils furent achetés en 1773 au marchand de meubles Pothonnier.

Le parquet de noyer est de 1767; quoique moins beau, il est assez semblable à celui du salon d'été. Parquet et boiseries sont l'œuvre du menuisier Schade.

En 1802 Victoire sacrifia l'alcôve pour établir un escalier dérobé communiquant avec la chambre de son mari au premier; seul un



LE SALON D'HIVER



ÉCRAN A DÉCOUPAGES
(Salon d'Hiver)

un fichu encore actuellement parmi les dentelles d'Hauteville. En face, de chaque côté de la cheminée, sont les portraits de M^{me} de St-Légier par Cagli et de la générale d'Hauteville née Louise Grand par Rosalie Filleux. Dans ce qui reste de l'alcôve a été placé le portrait de M^{me} Gonzalve Grand d'Hauteville née Ellen Sears par Sully, peintre américain très apprécié du commencement du siècle passé.

Quoique la belle commode en marqueterie à dessus de marbre et ornements en or moulu, et la chiffonnière également en marquete-

renforcement de 40 centimètres indique maintenant la place du lit. Cet escalier existe encore, toujours tapissé du papier à rayures brunes de 1802. En soulevant le parquet en dessous des marches, on découvre une porte de fer qui ferme une profonde cachette ménagée dans la voûte de la cave réservée, appelée aussi Cave Madame.

Les tableaux de ce salon sont tous des portraits de famille; il nous est impossible de dire quand ils ont été placés ici car les inventaires ne mentionnent que rarement bustes et portraits, et toujours sans préciser. Un portrait de Daniel en uniforme, de dragon bernois voisine avec celui de sa femme qui porte

rie, datent de l'inventaire de 1786, le reste du mobilier de cette chambre a passablement changé au cours des années. En 1901 les fauteuils et les chaises étaient du plus pur Louis-Philippe; ils sont allés au garde-meuble remplacer les fauteuils et le lit de repos Louis XVI qui sont revenus au salon. La table à incrustation de bronze, le guéridon ovale à dessus de marbre et à trois tiroirs, et l'écran à feu Restauration avec son paysage découpé entre deux vitres, étaient à leurs places actuelles en 1900, mais la table bouillote est une acquisition récente et provient du château de Steinbrugg. Les deux voyeuses recouvertes de gros-point étaient autrefois au vieux billard, les chenets en bronze doré au garde-meuble, et le guéridon Louis XV peint en noir rehaussé d'or dans une chambre à coucher.

Les trois beaux vases en porcelaine de Sèvres verte avec des montures d'or moulu étaient en 1796 dans la maison de la rue des Capucines, les flambeaux trompettes aux armoiries Grand et Sylvestre viennent de la succession du colonel Paul Grand; les potiches de Sèvres à semis de fleurs ont été achetées à Paris à la fin du XIX^e siècle.

Les deux bergères Louis XV, les appliques, et la belle garniture de cheminée de Dasson avec ses angelots de bronze, sont modernes.

Le boudoir est

A part la vue merveilleuse que l'on a de ses fenêtres, ce boudoir qui dépend du salon d'hiver n'a de remarquable que sa série de portraits de famille par Firmin Massot. Elle commence par deux jolis petits ovales d'Eric et de son frère Ferdinand enfants, et comprend des portraits de Daniel, Victoire, M^{me} Grand de Valency née Labhard, M^{me} Braun née Weguelin, l'étoile du théâtre d'Hauteville en 1811, Eric, Aimée, et leurs fils Gonzalve et Léonce. Au milieu de ces tableaux est placée une charmante gouache de M. de St-Légier

et sa famille, et une miniature du château d'Obercastel faite de cheveux de la famille Scherer.

Les seuls meubles intéressants sont une chiffonnière qui n'a pas changé de place depuis 1786 et un bonheur-du-jour en marqueterie très spécialement réussie qui était au XVIII^e siècle au boudoir ouest.

Les boiseries du fond de la pièce ne datent que de 1901. Du temps de M^{me} Cannac ce mur était recouvert d'une tapisserie en papier de la Chine, collée sur toile et galonnée d'or.

La pièce au nord du boudoir où se trouve actuellement le téléphone était autrefois occupée par la femme de chambre. Elle devint en 1855 la « Dépense de Madame ».

La salle à manger et l'aile du levant

La salle à manger, au sud de l'aile du levant et à sa jonction avec le bâtiment central, est une des pièces du rez-de-chaussée qui a été le plus souvent remaniée.

Elle n'avait à l'origine qu'une porte, celle qui donne dans le grand corridor. Aux murs était une tapisserie de toile peinte marouflée contre la paroi qui n'avait pas été glacée. Une rosace et une bordure peinte à fresque décoraient le plafond. La niche qui existe encore contenait une fontaine où barbotaient les canes des armoiries Cannac, et en dessous se trouvait un poêle de faïence peinte en marbre jaune de Sienne. Une première transformation eut lieu en 1811, mais nous ne savons pas si c'est alors que la fontaine fut remplacée par le beau vase de porcelaine de Chine qui est actuellement dans la niche.

En 1901 on substitua au papier marbré, qui avait remplacé la tapisserie, des boiseries avec des panneaux de soie verte, du marbre jaune remplaça la faïence peinte du poêle, et on ouvrit la seconde porte donnant dans le corridor de service. En 1919 les boiseries, trop



LE BOUDOIR EST

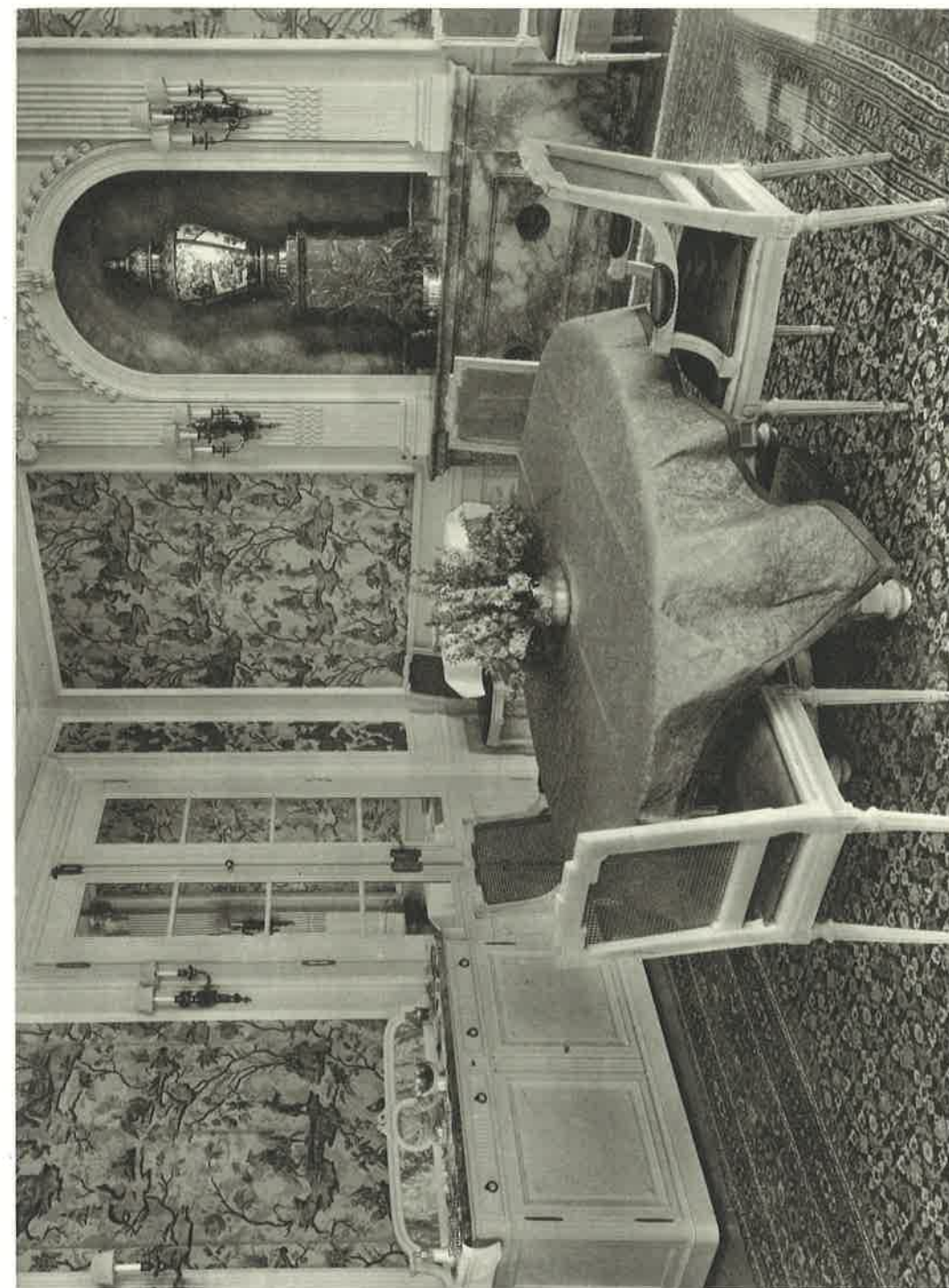
lourdes, furent simplifiées et les panneaux de soie verte remplacés par la toile peinte de l'époque Louis XV qui était précédemment au billard. Cette toile à fond gris et personnages chinois en différents ors rehaussés de vert provient de la Fabrique Royale de Marseille. Elle était déjà au billard en 1786, mais comme les pièces étaient trop courtes pour la hauteur de la salle, on les avait allongées en plaçant une bande horizontalement; elles avaient donc tapissé antérieurement une chambre plus basse, soit à Hauteville, soit ailleurs.

Un mobilier moderne a succédé aux meubles hétéroclites qui se trouvaient à la salle à manger en 1900. C'est à cette date qu'un parquet très inférieur à ceux des autres chambres a remplacé le carrelage rouge. Des quatre paires d'appliques, deux sont anciennes et ont été trouvées au château, et deux sont l'œuvre de Dasson. Le petit cartel Louis XVI de Dautel le Jeune a été acheté à Paris en 1901.

Parmi les objets qui dépendent de la salle à manger, il nous faut mentionner un curieux plateau à liqueur Empire en tôle peinte avec



SURTOUT LOUIS XVI (Détail)
(Salle à Manger)



quatre bouteilles sous le même bouchon, un surtout Louis XV, et un très grand surtout Louis XVI avec galerie en argent et sous les glaces un parchemin décoré de guirlandes de fleurs. Ce surtout a été trouvé au galetas en 1919.

De la collection de porcelaines anciennes il reste un grand service à dîner à fleurs bleues, en partie de la fabrique de Monsieur à Clignancourt et en partie de Nyon; des assiettes à dessert de la Compagnie des Indes aux armes Cannac; un service à thé en Spode mauve, et un second en Nyon étrusque; des assiettes à dessert de Wedgwood à guirlandes bleues; des tasses et des assiettes en porcelaine chinoise, française, allemande, etc., etc. Des assiettes de Zurich et de Nyon sont parmi les acquisitions récentes.



CAVE A LIQUEUR EMPIRE
(Salle à Manger)

Les offices, cuisine, etc., qui complètent le rez-de-chaussée de l'aile du levant ont peu changé malgré les transformations que la vie moderne a exigées. Il n'y reste toutefois rien de l'ancien mobilier à l'exception du grand buffet en cerisier du corridor de service qui était à la salle à manger de 1808 à 1900.

L'aile du couchant et les archives

Pour arriver à l'aile du couchant on passe sous le grand escalier derrière lequel est une antichambre ou carré communiquant avec

cette aile. C'est dans ce carré que se trouve le siège de justice de la seigneurie, autrefois dans une salle de la ferme de l'Avenue. Sur une commode Louis XVI en noyer est placée une cassette de voyage datant de 1800 environ, qui contient non seulement un service à thé argenté et des tasses de Nyon mais aussi une glace et des articles de toilette. Les médaillons en plâtre de Henri IV, Sully, et Duplessis-Mornay étaient en 1786 dans le cabinet de travail de M. de St-Légier.

Parmi les tableaux qui sont placés dans le carré et les petits corridors qui mènent aux archives on peut voir la Présentation au Temple et une Chasse au Lion, tous deux autrefois au vieux billard, ainsi que le portrait de Gérard Grand, bourgmestre de Lausanne en 1540, acheté au vicomte de Magny en 1852. Une vue de Lyon par Sylvestre, des croquis de Raoul de Wurtemberg pour les costumes des comédies données en 1923, et le plan d'Hauteville de 1776 sont aussi réunis dans ces corridors.

Les armoiries Cannac, sculptées en noyer, qui sont au-dessus de la porte du carré, ont été retrouvées aux archives en 1919. Ces armoiries étaient-elles autrefois dans la chapelle d'Hauteville à l'église de La Chiésaz, et furent-elles déposées aux archives à la fin de l'ancien régime, comme ce fut le cas des armoiries Vasserot au château de Vincy ?



LE SIÈGE DE JUSTICE
(Carré)

En 1760 un des anciens cachots a été aménagé pour recevoir les archives. C'est là que sont déposés les actes des seigneuries de St-Légier et d'Hauteville, les Lettres Patentes Cannac et Grand, des comptes du château et du domaine, et de nombreuses lettres datant surtout du commencement du XIX^e siècle. Le coffre-fort Renaissance en face de la porte a été trouvé en 1900 scellé dans un des murs des archives, mais vide.

L'ancien théâtre actuellement le fumoir

Destinée à loger les quatre grands pressoirs, cette salle était à l'origine plus longue de trois ou quatre mètres. Quand Daniel fit transporter les pressoirs à la cave, il partagea la salle en deux parties très inégales dont la plus petite au nord devint une chambre à coucher, et il établit le théâtre dans la partie sud. Quoique nous ayons des comptes pour la pose des lampions du théâtre en 1777, nous n'avons pas pu découvrir où l'on jouait la comédie entre 1760 et 1800. L'inventaire de 1785 mentionne des décors, et un compte de 1777 nous montre qu'ils furent payés 24 louis au peintre Audibert de Lyon. Ces décors qui étaient attachés les uns aux autres en forme de paravent, existent encore et représentent un salon, une cuisine, une clairière, et un parc avec son château et un jet d'eau; ainsi que l'ancien rideau rouge à lambrequin vert, ils ont été utilisés aux représentations données de 1921 à 1923. L'on joua souvent la comédie dans cette salle pendant la vie de Daniel, mais après sa mort les soirées théâtrales devinrent rares, et dès 1834 la pièce servit surtout d'annexe à la serre, car on y logeait une partie des orangers chaque hiver.

En 1910 la salle fut transformée en billard et fumoir, et on y construisit une grande cheminée Renaissance qui cadrait mal avec le style du château; elle fut remplacée en 1931 par la cheminée actuelle.

Le mobilier a été presque entièrement trouvé dans différentes parties de la maison. La table de trictrac et le baromètre à garniture



LE FUMOIR



COMMODE DU FUMOIR
avec PENDULE de *Gribelin* et BOURSES A JETONS

en laque de style chinois qui était aussi dans une des chambres du premier est inscrit dans l'inventaire de la rue des Capucines de 1796. Les tiroirs de ce chiffonnier contiennent deux bourses pleines de jetons à la Dauphine et de la Caisse d'Escompte, ainsi que de nombreux jeux d'enfants de la fin du XVIII^e et du commencement du XIX^e, jonchets, bilboquets, lotos, nain jaune, etc.

Les bibliothèques sont modernes, le petit canapé Louis XVI et le fauteuil de bureau Louis XV en noyer ciré ont été achetés récemment et proviennent de vieilles maisons de La Tour et de Vevey. Par

dorée étaient tous deux au salon d'été en 1786, la grande table Louis-Philippe en acajou sort du grand salon, les deux tables à jeu Louis XVI en cerisier et le coffre Renaissance, dont seul le panneau sculpté est ancien, ont été pris au vieux billard. Nous avons trouvé dans une chambre à coucher la belle commode Louis XV à garniture de bronze doré ainsi que le bureau à cylindre en acajou, mais le chiffonnier

contre le grand canapé et les chaises et fauteuils Louis XIV ont été découverts en 1910 sous le toit du bâtiment central, au-dessus des mansardes; ce sont probablement des restes de l'ameublement Herwarth. L'orgue de Barbarie à caisse Empire est celui que Daniel acheta chez Davrainville à Paris avant 1810 pour faire danser ses invités. Des cylindres supplémentaires sont encore au garde-meuble, mais les sons discordants que l'on en tire maintenant ne rappellent que peu les contredanses et les polonaises d'autrefois.

La pendule Boulle, de Gribelin, est mentionnée dans l'inventaire de 1786 comme étant au salon d'été, la torchère sur laquelle est posé le casque de mousquetaire que Ferdinand Grand porta à Alost était au billard en 1808, et le buste de Daniel dont l'auteur est inconnu a été trouvé au galetas en 1919. Les appliques sont modernes, mais la lanterne en bronze doré est celle qui se trouvait au salon d'été en 1786, et plus tard au grand salon. La tapisserie



LE GÉNÉRAL ALEXANDER MACOMB
par *Jarvis*
(Fumoir)

flamande du XVII^e a été achetée vers 1890 pour la maison de Newport et n'a été tendue ici qu'en 1931.

Les tableaux au-dessus de la cheminée et de la porte étaient précédemment au grand corridor, mais les portraits sont d'origines très diverses. Ce sont d'abord deux petits portraits à l'huile de Pierre-Philippe Cannac et de sa femme Andrienne Huber peints par Liotard en 1733 et un pastel de Christophe Scherer, mari de leur petite-fille Amélie de Grandclos, puis les portraits de Frédéric Grand d'Hauteville par Bonnat, de M^{me} Grand d'Hauteville née Macomb par Madrazo, et de l'auteur de ce livre par W.-F. Warden. Les deux portraits au-dessus des bibliothèques sont ceux des deux grands-pères de M^{me} Grand d'Hauteville; l'un, celui du général Alexander Macomb, vainqueur des Anglais à la bataille de Plattsburg en 1812 et ensuite commandant en chef des armées des Etats-Unis, peint par Jarvis, a été acheté à Boston en 1924; l'autre, celui de l'avocat Philip Kearny, était dans la maison de la famille Kearny à Newark, New Jersey, et dernièrement à Newport.

Le musée

La chambre que Daniel avait créée au nord du théâtre et qui a servi non seulement de chambre à coucher mais aussi de foyer des acteurs, a été comprise de 1900 à 1920, avec les deux chambres avoisinantes, dans l'appartement du concierge. Partagée en deux en 1920, la moitié donnant sur la cour a été arrangée en musée familial. On y a réuni des uniformes, des habits et des robes ayant appartenu aux membres de la famille, le voile de mariée d'Aimée et sa couronne de fleurs d'oranger, des costumes de l'ancien théâtre, des jouets, des soldats de plomb, et des objets divers entre autres un galon de livrée aux armes Cannac, un des flots de rubans distribués aux invités à l'occasion du mariage de Victoire, et le tablier de franc-maçon d'Eric qui était membre de la loge de la Caroline à Lausanne.

La commode Louis XVI à garniture de bronze doré contient des dentelles de famille et des étoffes anciennes. Dans une petite vitrine on peut voir l'ordre de Vasa de Daniel et sa décoration du Lys; une harpe placée près de la fenêtre est celle que M. de St-Légier avait donnée à sa fille Victoire, à laquelle appartenait aussi le grand métier à tapisserie en palissandre.

Aux murs sont des croquis des acteurs de 1921 par l'un d'eux, Guy Dominicé.

Le bureau (ancien appartement de bain)

Le petit corridor qui fait suite au musée desservait l'appartement

de bain de Pierre-Philippe; il a conservé son carrelage ancien et, au-dessus de la porte, un bas-relief en plâtre représentant des jeux d'enfants. Le grand dressoir qui s'y trouve date de 1810 et n'a été acheté qu'en 1912, mais les arcs, carquois, flèches et arbalètes sont des pièces de famille parmi lesquelles on peut voir l'arc de Jean Grand. Les croquis de Raoul de Wurtemberg ont été faits pour les comédies de 1922.

L'ancienne salle de bain, dont les fenêtres donnent sur ce qui s'appelait autrefois le verger de la glacière, a été complètement transformée. En 1786 elle était partagée par une



ROUET D'AIMÉE
(Musée)

espèce d'alcôve où se trouvait une baignoire en cuivre. Aux murs on pouvait voir des estampes à cadres dorés et au-dessus de la baignoire un tableau « Vénus au bain ». L'ameublement consistait en trois paniers pour chauffer le linge, un marchepied, un pupitre pour lire dans le bain, un grand miroir à cadre doré, six chaises de paille, et un sofa en canne actuellement au garde-meuble.

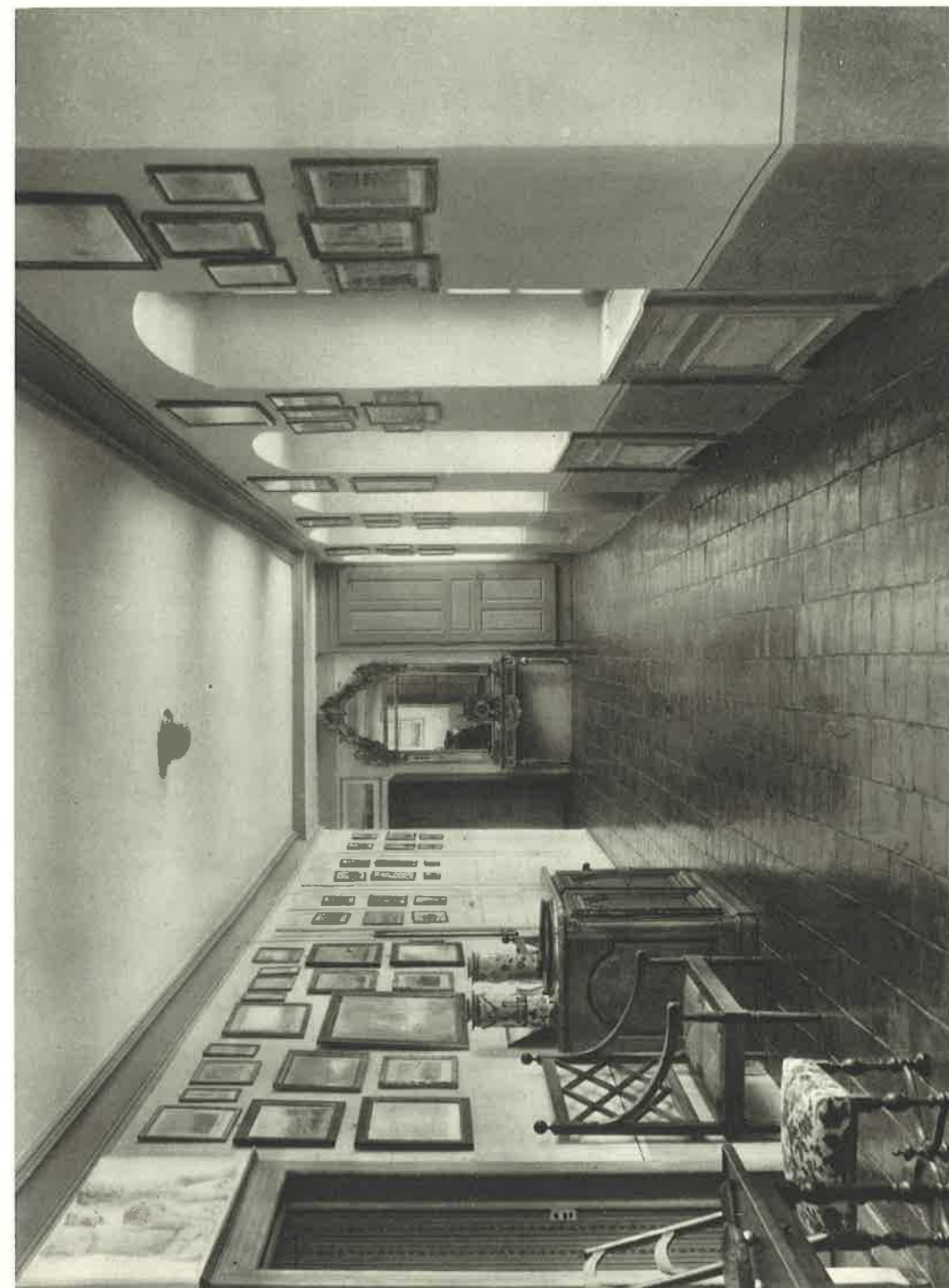
Dès 1900 la salle de bain subit des transformations répétées. D'abord chambre noire, puis chambre du concierge, elle devint le bureau en 1920. Les rayons de bibliothèque qui y furent mis, ainsi que dans le cabinet derrière le musée, proviennent de la petite bibliothèque de Daniel au premier étage, le grand clavier en marqueterie se trouvait dans sa chambre à coucher, et le bureau était celui de Gonzalve. La pendule à gaine Louis XVI, la table pliante en cerisier, et la petite console, ont été achetées après 1910, ainsi que les gravures d'Aberli. Par contre les silhouettes et les dessins représentent presque tous des membres de la famille.

Dans la pièce contiguë, que l'inventaire de 1786 appelle la chambre de lessive et qui sert actuellement de bureau au gérant, on peut encore voir la hotte qui couvrait lâtre et la chaudière. Les deux grandes armoires étaient dans le corridor à côté et ont été faites par Schade, la table à écrire provient de la bibliothèque de Daniel ainsi que la chaise voyeuse, et le bureau empire d'une des chambres du premier. Aux murs sont des gravures suisses et deux gouaches, une marine de Warden et un clair de lune de La Farge.

LE PREMIER ÉTAGE

Les corridors

Au premier étage un large corridor central et deux plus étroits dans les ailes font tout le tour de la cour et servent de dégagement à chacune des chambres à coucher. En 1786 ils étaient assez vides, car seules quelques gravures et des cartes de géographie étaient aux



LE CORRIDOR DU PREMIER ÉTAGE

murs, et pour tout mobilier il n'y avait qu'un sofa de paille, un fauteuil à deux places, et une table sur laquelle était une volière.

En 1808 ces corridors sont déjà plus meublés. Les gravures sont plus nombreuses et de meilleure qualité, car les Freudenberg et les Aberli sont à la mode et ont remplacé les cartes et les rouleaux d'autrefois. Des transparents avec des devises en l'honneur de Victoire, qui servirent à décorer la cour au moment de son mariage, ont été pendus entre les fenêtres.

Le mobilier a aussi pris plus d'importance. Une grande glace Louis XV à cadre doré, probablement celle mentionnée dans l'inventaire Herwarth et qui se trouvait en 1786 dans la chambre de M. de St-Légier, est placée au bout du corridor central au-dessus d'une console dorée. Sur la console est la pendule de Gribelin, autrefois au salon d'été et depuis au fumoir. Il y a aussi trois tables à quadrille, de nombreuses chaises, un lit de repos, le trou-madame du grand salon, et six pièces de canon. On a un peu l'impression que ces galeries recueillent les meubles et les objets dont on ne sait plus que faire ailleurs.

Aujourd'hui les corridors ont pris une autre allure. La peinture à la détrempe des murs, sur laquelle se détachent admirablement les gravures, a bien toujours la même teinte et le carrelage dont la couleur varie du rouge à l'orange n'a pas été changé, mais les canons et autres objets trop hétéroclites sont maintenant au garde-meuble. De l'ancien ameublement seuls sont restés la glace Louis XV et la console, sur laquelle une « religieuse » a remplacé la pendule de Gribelin. A la place du lit de repos on a mis un buffet en noyer à dessus de marbre qui était en 1786 à la salle à manger et avait passé depuis au poulailler où il servait à loger des poules. Des chaises vaudoises, deux fauteuils à deux places avec sièges de paille, et deux grands et beaux bancs en cerisier sauvage, tous tirés du garde-meuble, sont rangés le long des murs.



BANC A DEUX PLACES
(Corridor)

La collection de gravures a encore augmenté, surtout depuis une vingtaine d'années. Dans l'aile du couchant on peut voir, outre huit petits pastels de femmes qui ornaient autrefois les chambres à coucher, non seulement les gravures de l'histoire de Don Quichotte et la série d'amiraux anglais qui étaient inscrites dans l'inventaire Herwarth, mais aussi une collection d'estampes françaises de grand intérêt. Les Freudenberg du Monument du Costume font suite aux Moreau, et

un curieux portrait de Voltaire dont seule la tête est dessinée et le reste est brodé, voisine avec des gravures de Franklin et de Turgot.

Les deux autres galeries sont réservées aux gravures suisses. Le panneau central du grand corridor est consacré à Hauteville et on peut y voir des aquarelles et des estampes de Brandoin qui nous montrent toutes les façades du château, des gravures de Steinlen, et une grande vue de la ferme des Pleïades par Weibel. D'autres gravures du château et des fermes, une grande aquarelle d'Hauteville par Steinlen, et l'amusant « Mariage d'Aimée » par M^{lle} Choisy, qui n'ont pas trouvé place ici, ont dû être éparpillés sur d'autres murs.

En plus des Freudenberg et des Aberli déjà mentionnés, des paysages et des scènes de genre de Biedermann, Koenig, Rieter,

Lory, etc., etc., couvrent tous les murs des deux corridors. Un bas-relief en plâtre représentant des jeux d'enfants est placé au-dessus de la porte de la chambre de Pierre-Philippe et date probablement de la construction du château.

L'aile du levant

Quand la famille Cannac s'installa à Hauteville la chambre I fut attribuée au second fils, St-André. Son lit était dans le cabinet de toilette actuel et la chambre lui servait de cabinet, intervertissement qui a souvent eu lieu depuis. En 1787 une lettre de M. de St-Légier au châtelain Dufresne l'autorise à tenir la justice dans cette chambre pendant l'hiver et en l'absence de la famille.

Sauf un guéridon noir à dessins or, il ne reste dans ces deux pièces aucune partie de l'ameublement qui s'y trouvait avant 1820. Le lit en noyer ne date que de 1842 et avait été acheté pour la chambre IV, occupée par Catherine de Zeppelin après son mariage. Le grand secrétaire-bibliothèque en marqueterie était en 1786 dans la chambre de M^{me} de St-Légier au rez-de-chaussée et en 1808 au billard, tandis que le petit canapé et les deux fauteuils Empire ont été trouvés à la ferme de la Paisible, dans l'appartement réservé au château. Les rideaux de taffetas rayé vert et mauve et les appliques sortent des réserves de la maison, la glace à cadre doré a été prise dans une mansarde, et la petite table à écrire Louis XVI était jusqu'en 1928 au salon d'hiver.

Dans le cabinet de toilette il n'y a pas de meubles spécialement intéressants, sauf une commode Louis XV que nous avons trouvée dans une chambre de domestique, mais dont les bronzes ne sont malheureusement pas complets, et quelques chaises sorties du garde-meubles, l'une d'elles avec son petit-point intact. Les dessins qui ornent la pièce sont presque tous tirés des portefeuilles d'Aimée et sont probablement son œuvre.



DÉTAIL DE LA CHEMINÉE DE LA CHAMBRE DES ENFANTS (No 11)

Un poêle en faïence blanche est adossé à la cheminée de la chambre à côté, et chauffé par elle. Les appliques et le cadre de la glace qui sont placés au-dessus viennent du garde-meuble.

* * *

La chambre II a été complètement transformée et rien ne rappelle son état en 1767. A ce moment le cabinet de toilette n'existait pas, mais de chaque côté de la porte se trouvait une alcôve. A qui cet arrangement insolite de deux alcôves était-il destiné ? Était-ce aux filles cadettes de Pierre-Philippe, M^{me} de Tournes et M^{me} Necker de Germagny, qui n'étaient pas encore mariées ?

En 1819 Éric transforma la chambre pour ses deux fils dont le cadet Léonce venait de naître. Les alcôves disparurent, un galandage partagea la chambre en deux pour créer un cabinet de toilette, et la cheminée en noyer fut remplacée par une cheminée de marbre surmontée d'une glace et d'une pendule ronde dans l'épaisseur du mur. La décoration en stuc qui entoure cette pendule est nettement Louis XVI, et il est possible qu'elle date d'avant la transformation de la chambre quoique ni les inventaires ni les comptes n'en parlent.

Le mobilier, presque entièrement trouvé à la maison, n'est tout de même plus celui des débuts. Le chiffonnier Louis XVI à

dessus de marbre a été trouvé en très mauvais état dans un des corridors du galetas, et les autres meubles, tables, chaises, etc., sont sortis du garde-meuble en 1901. La commode Louis XV a été achetée en 1912 et remplace la belle commode à garniture de bronze qui est actuellement au musée. Le secrétaire Louis XIV était à l'origine dans la chambre de M. de St-André; nous l'avons retrouvé au galetas en 1900, mais sans ses bronzes qui ont dû être remplacés. Un lit et des appliques modernes complètent l'ameublement.

Aux murs, un tableau de haute montagne de Paul Grand d'Hauteville voisine avec des gravures suisses dont les plus intéressantes sont les cascades du Reichenbach et du Giessbach de Rieter, et le Vevey de Joyeux et Wexelberg.

Les meubles Louis XVI assez simples du cabinet de toilette, coiffeuse, table à jeu, et commode, ainsi que les petites chaises Empire, se trouvaient à leurs places actuelles en 1900.

* * *

La chambre III n'a pas d'histoire, du moins nous n'avons rien trouvé dans les comptes.

Le lit date de 1842 et comme les autres meubles était ici en 1900; seul le secrétaire vient de l'appartement réservé à la Paisible. Des appliques tirées du garde-meuble sont de chaque côté de la cheminée mais la pendule est moderne.

Les gravures du temps de la Révolution française ont été achetées à Paris vers 1887.

* * *

La chambre IV est probablement celle que les anciens comptes appellent « la chambre de M. Jean », le fils cadet de Pierre-Philippe qui devint plus tard le général d'Hauteville. Elle formait autrefois un appartement ayant une chambre à coucher sans issue sur le



LA CHAMBRE DES PASTELS
(No IV)

corridor, un boudoir à l'angle de l'aile, et un arrière-cabinet ou vestibule. Habitée par Aimée avant son mariage, elle portait alors le nom de Chambre Blanche et avait une alcôve face aux fenêtres.

En 1842 des transformations furent faites pour la femme de Gonzalve, Catherine de Zeppelin, qui l'habita dès son mariage. L'alcôve disparut, une nouvelle cheminée en marbre gris fut construite, mais le cadre de la glace qui la surmonte et où on a trouvé des traces de dorure a l'air d'appartenir au siècle précédent. Des armoires furent placées dans le cabinet d'entrée où couchait précédemment la femme de chambre.

En 1929 les trois pièces de cet appartement devinrent une seule grande chambre. Ce furent les armoires du cabinet d'entrée qui servirent à boiser le mur du côté du corridor.

Depuis la transformation de la chambre à coucher du rez-de-chaussée en salon d'hiver, c'est la chambre IV que la maîtresse de maison a toujours occupée.

Le mobilier a été cherché dans toutes les parties de la maison, car seul le secrétaire d'Aimée en acajou et à dessus de marbre et les chaises et fauteuils n'ont pas quitté la chambre. Le lit en cerisier à balustres cannelés est celui de Daniel, la belle commode à garniture de bronze doré et la glace qui y est placée viennent de la chambre du poêle, la table ronde en acajou bordée de bronze était au grand salon de 1808 à 1919. La table de toilette Louis XVI à dessus de marbre, le meuble de commodité à transformation, et la coiffeuse en bois des îles sortent du garde-meuble; il est d'ailleurs possible que la coiffeuse soit un des meubles apportés de la rue des Capucines en 1796. Les jolies appliques Louis XVI sont très probablement celles de la chambre de M^{me} de St-Légier.

Les huit petits pastels de femmes étaient en partie ici en 1786. Ils sont revenus à leurs anciennes places après un siècle passé au corridor de l'aile du couchant.

La pendule et les flambeaux sont modernes mais les deux petits bustes de Voltaire et de Rousseau qui les accompagnent sont anciens quoique seulement achetés en 1929.

Les parquets de toutes les chambres à coucher de cet étage sont en sapin, et partagés en carrés de différentes dimensions par des traverses en noyer. Celui de cette pièce est particulièrement élégant, grâce aux losanges qui remplacent les carrés.

* * *

Le fenil se trouvait autrefois dans le pavillon au nord de l'aile du levant, au-dessus des écuries. En 1904 on y aménagea non seulement des salles de bains et une grande lingerie, mais aussi une salle d'étude et une chambre à coucher.

Plusieurs des meubles qui se trouvent dans ces nouvelles pièces ont été tirés du garde-meuble. Le secrétaire en acajou à bibliothèque vitrée a été successivement dans les chambres III et VII, et la grande table ronde à dessus d'ardoise est encore un des meubles venus de la Paisible. Le trumeau au-dessus de la cheminée de la salle d'étude a été composé avec un tableau et des baguettes dorées qui se trouvaient au galetas.



BUREAU A CYLINDRE
(Chambre de P.-P. Cannac)

L'appartement de Pierre-Philippe Cannac.

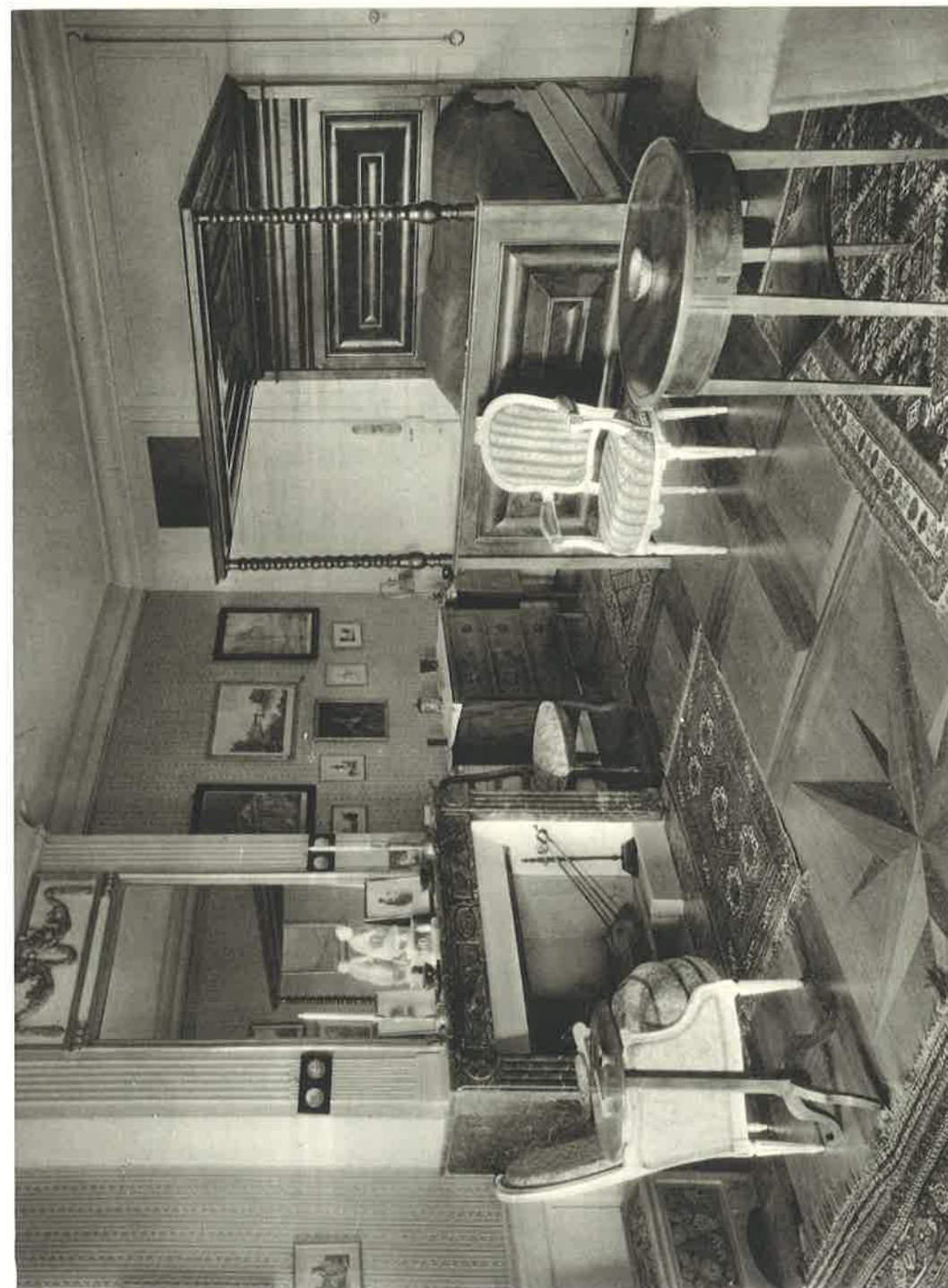
La chambre V a toujours été occupée par le maître de la maison. D'abord chambre à coucher de Pierre-Philippe, puis de son fils St-Légier, de Daniel, et d'Eric, elle servit de bureau après la mort de ce dernier en 1848, et redevint chambre à coucher en 1920.

Il ne reste rien de la tapisserie de verdure en trois pièces de la chambre, ni de celle en camelot cramoisi de l'alcôve, que mentionnent les inventaires du XVIII^e siècle, mais les rideaux de lit en soie à filloselle moirée à grandes raies rouges et jaunes sont actuellement à une des fenêtres de l'aile du couchant.

La diminution puis la destruction de l'alcôve ont été les seuls vrais changements que cette chambre a subis. Très étriquée en 1802 par la création de l'escalier dérobé qui communique avec le salon d'hiver, cette alcôve a été supprimée en 1920. Par contre le parquet en sapin, partagé en carrés par de doubles listes de noyer et ayant une étoile au centre, n'a jamais été changé et est un des plus intéressants du premier étage.

Les deux trumeaux dorés à deux glaces, au-dessus de la cheminée et entre les deux fenêtres, font partie de la décoration primitive de la pièce. Le grand bureau à cylindre en acajou avec dessus de marbre et garniture dorée, le fauteuil rond qui l'accompagne, la commode Louis XVI, ainsi que la plupart des chaises et fauteuils datent du temps des Cannac. La table à jeu-secrétaire est une adjonction de Daniel et la petite commode en cerisier a été tirée du garde-meuble en 1920, mais le grand lit à ciel du XVII^e n'a été acheté qu'en 1917 et vient du canton de Saint-Gall.

Les plus intéressantes des nombreuses gravures suisses sont le Lausanne et le Chillon de Huber, deux vues de Soleure de Sprunglin et trois de Loèche dont une représente l'intérieur des bains. De chaque côté de la cheminée sont quatre petites aquarelles-miniatures d'Hau-



LA CHAMBRE DE PIERRE PHILIPPE CANNAC
(N^o V)

teville du commencement du siècle passé. La pendule neuchâteloise, le portrait d'une paysanne bernoise par Aberli, et celui d'un garde pontifical ont été achetés entre 1912 et 1917.

Le plat de porcelaine de Saxe placé sur le bureau à cylindre a servi de cendrier aux plénipotentiaires du Congrès de Berlin. C'est un don du comte Corti, un des représentants de l'Italie à ce congrès.

Le cabinet de travail à l'angle est du bâtiment a toujours été boisé, mais les corps de bibliothèque n'y ont été mis que par M. de St-Légier. De l'ameublement des Cannac il ne reste que le cadre autrefois doré de la glace de la cheminée, et le baromètre à bords dorés. La table de piquet et le fauteuil de bureau ne sont ici que depuis le commencement du XIX^e siècle, et l'applique Louis XV en or moulu n'est sortie des réserves de la maison qu'en 1920. Le bureau à cylindre en marqueterie vient de Fribourg et, ainsi que la petite commode Louis XV, n'a été acheté qu'en 1912.

Au-dessus de la cheminée sont groupées des miniatures de M^{me} Grand de Valency née Labhard et de Henri baron Grand d'Esnon, le daguerréotype d'un portrait aujourd'hui introuvable du chevalier Grand, et un bas-relief miniature de J.-F.-P. Grand de Valency.

Deux gravures de Biedermann, Fribourg et Wimmis, font pendant à une amusante silhouette de M. de St-Légier et à des gravures de Daniel, Eric et Gonzalve, qui est aussi représenté enfant sur un cheval de bois. En face l'une de l'autre sont une lithographie du général Macomb et une estampe du général Prévost, le vainqueur et le vaincu de la bataille de Plattsburg en 1812. Près de la bibliothèque se trouve une aquarelle de M^{me} F. Grand d'Hauteville née Elizabeth Fish.

La petite chambre qui donne sur le corridor, derrière le cabinet de travail, a d'abord été occupée par le domestique de Pierre-Philippe Cannac; Daniel la transforma en bibliothèque en 1799. En 1920

les rayons de bibliothèque furent transportés au nouveau bureau du rez-de-chaussée, et la table à écrire, faite par Schade en 1799, à la gérance. En 1928 la pièce devint une salle de bain.

L'appartement du poêle

La chambre VI, comme tout cet appartement, faisait partie du pavillon des Herwarth, mais seul le grand et beau poêle en faïence à décors bleus, maintenant caché derrière l'alcôve, a survécu aux transformations que la pièce a subies. Il se peut toutefois que les chaises et fauteuils à pieds de biche qui sont à présent au fumoir soient ceux qui se trouvaient ici en 1760, mais « la toilette en bureau avec douze serrures dont les garnitures sont en argent, faite en Angleterre » a malheureusement disparu.

Sauf la grande glace à cadre doré et les chaises et fauteuils, il ne reste rien non plus du temps des Cannac. C'est Daniel qui fit construire l'alcôve, et c'est par lui qu'ont été mis ici le charmant secrétaire et la commode hollandaise en marqueterie, tous deux probablement des souvenirs de son séjour à Amsterdam. Le lit est



SECRÉTAIRE HOLLANDAIS
(Chambre du Poêle, No VI)

bien celui de 1808, mais la table ronde ne date que du temps d'Eric. La pendule et les appliques sont modernes, et les gravures suisses n'ont été que récemment placées aux murs.

Dans la petite chambre à côté, la glace de la cheminée date des Cannac. La commode en acajou à dessus de marbre était ici en 1900, mais se trouvait en 1808 dans une des chambres de l'aile est, ainsi que le guéridon Louis XV. Le lit et les appliques sont modernes mais les gravures anglaises, françaises et suisses, étaient autrefois au corridor.

Dans l'arrière cabinet, non seulement le poêle, mais aussi les chaises, l'armoire en cerisier, et la table à écrire appartiennent à l'ancien ameublement de la maison.



CHEMINÉE EN MARQUETERIE
(Chambre Rose, No X)

L'aile du couchant, appelée aussi l'aile des étrangers

La petite pièce, donnant sur la terrasse à l'entrée du corridor, servait autrefois de cabinet à poudrer. En 1808 ce nom a disparu de l'inventaire et la tête à perruque ne se trouve plus dans le cabinet.

* * *

La chambre VIII et la chambre IX qui lui servait de cabinet ou de boudoir n'ont rien de bien particulier. Le lit Louis XV de l'alcôve et le mobilier assez simple des deux pièces y étaient déjà dès la fin du XVIII^e siècle. Toutefois la grande armoire se trouvait en 1900 au galetas; est-ce « la grande armoire en bois de noyer, faite en Angleterre », de l'inventaire Herwarth ?

Les gravures, en majorité françaises, étaient toutes au corridor du levant en 1900, mais les rideaux à raies rouges et jaunes sont ceux du lit de Pierre-Philippe Cannac et ne furent pendus ici que dernièrement.

Dans la petite pièce qui donne sur le corridor, derrière la chambre IX, couchait autrefois une femme de chambre. Ce n'est que récemment que l'on en fit un cabinet de toilette.

* * *

La chambre X, dite chambre rose, a subi des transformations assez sérieuses. A l'origine elle était partagée en deux pour permettre dans la moitié sud une alcôve et un cabinet; en 1800 l'alcôve et le cabinet disparurent et la chambre prit ses dimensions actuelles.

La jolie cheminée en marqueterie est la seule cheminée en bois qui soit restée intacte au château. Le lit à colonnes et le miroir doré datent du temps des Cannac, mais ce n'est que récemment que l'on a mis ici le secrétaire en noyer trouvé à la Paisible et la table de tric-trac en cerisier qui, ainsi que le lit de repos, était dans une chambre de domestique. La commode Louis XVI servait de lavabos dans une autre chambre, les gravures viennent du corridor et les appliques du

garde-meuble, la coiffeuse en marqueterie a été achetée en 1912, et la pendule est moderne.

Le cabinet dont la fenêtre donne sur le corridor était destiné au domestique de service; le lit y était encore en 1900.

* * *

La chambre bleue, N° XI, a échappé aux changements que presque toutes les autres pièces ont subis. Le lit à colonnes et le miroir doré entre les deux fenêtres sont des restes de l'ameublement Cannac, mais par contre le chiffonnier Louis XVI était dans la chambre VIII au commencement du siècle passé, et ce n'est que vers 1808 que la commode, la coiffeuse, le secrétaire Louis XVI en laque, et les fauteuils font leur apparition ici. La table ronde à décor étrusque est un souvenir du voyage d'Eric et d'Aimée en Italie en 1820, mais nous ne savons pas l'origine du lit de repos et des autres pièces du mobilier. Le cordon de sonnette en soie bleue moirée actuellement dans l'alcôve, les crochets de rideaux émaillés Empire, et les belles appliques Louis XV en or moulu, ont été tirés des réserves du château vers 1920.

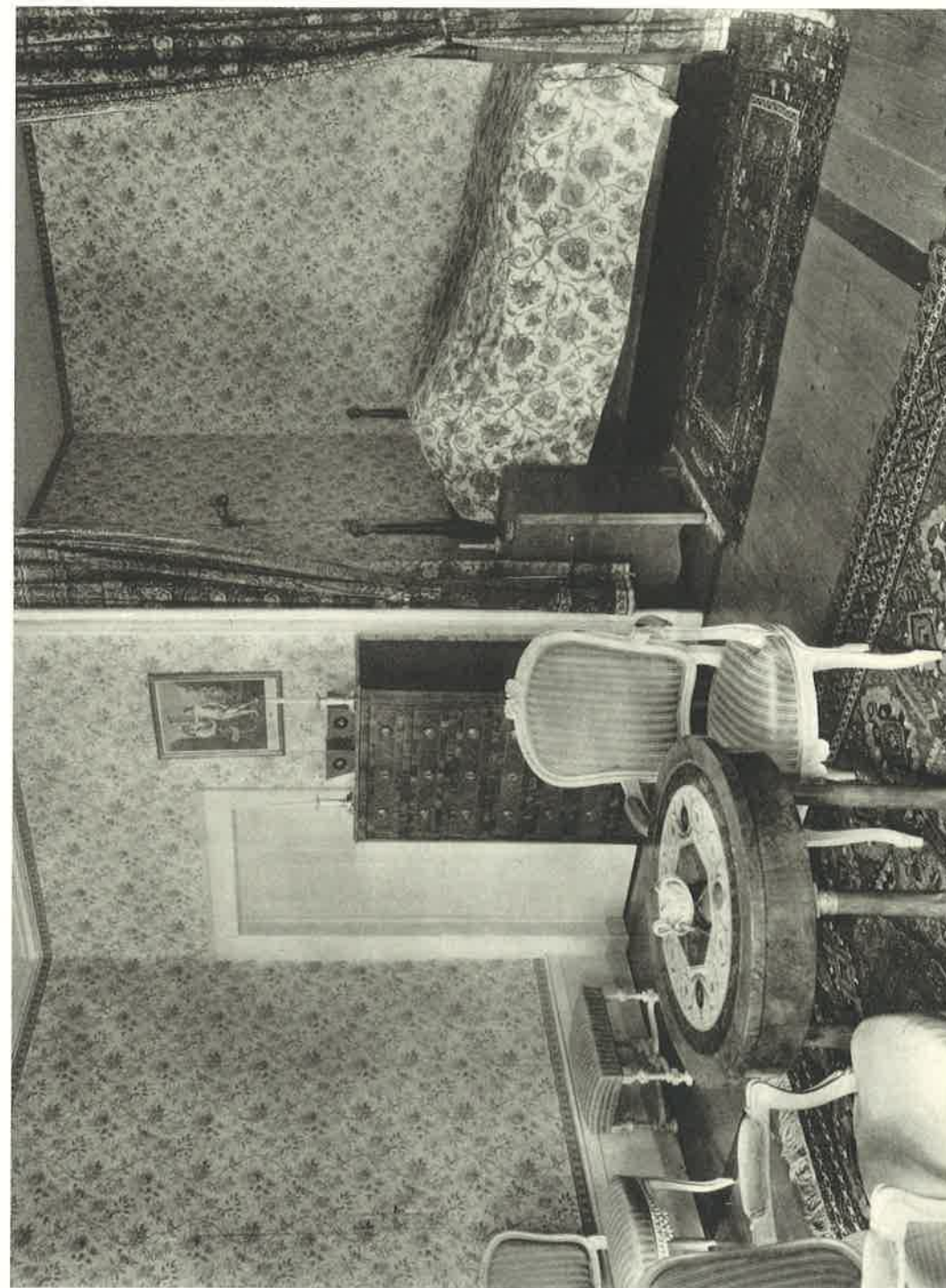
Une grande gravure, avant toutes lettres, représente un bal à la cour sous Louis XV. Trouvée dans un vieux portefeuille, elle a été encadrée avec des baguettes prises au garde-meuble.

La table en noyer avec dessus de marbre et poignées de bronze qui est dans le cabinet de toilette, où elle sert de lavabo, se trouvait en 1786 dans la chambre de M. de St-Légier.

L'arrière-cabinet comme celui de la chambre rose était destiné au domestique de service, et là aussi le lit se trouvait encore en 1900.

La bibliothèque (ancien billard)

Cette grande salle à sept fenêtres est située dans le pavillon du nord, au-dessus de l'ancienne remise. Elle a servi de salle de billard jusqu'à 1908.



LA CHAMBRE BLEUE
(N° XI)

Ni le dallage en petits carreaux octogones rouges, ni la décoration de guirlandes en stuc qui entourent les fenêtres, n'ont été changés depuis 1767. Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver le nom de l'artiste qui a modelé les deux jolis bas-reliefs de jeux d'enfants qui sont placés au-dessus des portes. Les murs étaient autrefois tendus d'une toile peinte à l'huile, à figures et fleurs chinoises en or sur fond gris, que l'on a dû enlever pour faire place aux bibliothèques; très déchirée par les clous qui portaient de grands tableaux, il n'en restait que quelques mètres en bon état dont on s'est servi pour les panneaux actuels de la salle à manger.

Quand la décision fut prise de faire de cette salle la grande bibliothèque qui manquait au château et d'y réunir la collection de livres éparpillés un peu partout, les tableaux furent mis au nouveau fumoir et au corridor du rez-de-chaussée. Seuls restèrent à leurs places entre les fenêtres les quatre pastels de Pierre-Philippe Cannac et de ses trois filles. Le beau portrait de Pierre-Philippe par Liotard est de beaucoup le plus intéressant de la maison et il est très supérieur au petit portrait à l'huile que fit de lui le même artiste en 1733. Les pastels des deux filles aînées, M^{me} de Grandclos et M^{me} de Tournes, sont de Guillebaud et n'ont pas la même allure que celui en robe bleue de la cadette, M^{me} Necker de Germagny, probablement l'œuvre de Liotard. Les deux petits pastels ovales de Victoire enfant et de sa cousine germaine, Suzette Tassin, ont été retrouvés au galetas en 1901 et ne sont ici que depuis 1928.

La grande table de billard des Cannac est restée au milieu de la salle et elle est maintenant couverte de portefeuilles contenant des silhouettes, des dessins, et des gravures de différentes dates. Parmi ces gravures se trouvent des costumes suisses, des séries de caricatures napoléoniennes et du « Suprême Bon Ton », ainsi que des vues d'optique qui en 1786 étaient au grand salon.





DESSUS DE PORTE
(Bibliothèque)

grand salon l'avait remplacé mais ce ne fut que pour peu de temps.

Le grand canapé à balustres cintrés était autrefois au salon d'été; il date de 1802 et a été payé 28 livres au menuisier Schade dont la famille travaillait au château depuis sa construction. Les chaises et fauteuils Louis XV et XVI étaient aussi au salon d'été; recouverts en 1925, ils l'ont été de la même perse qu'auparavant, dont il restait une trentaine de mètres en réserve depuis plus d'un siècle. Cette perse est timbrée du nom des fabricants, Aⁿ et J.-B. Japuis à Claye, Seine-et-Marne, avec la mention parfaitement méritée « garantie bon teint ».

Les autres pièces du mobilier quoique déjà ici depuis longtemps, n'y étaient pas encore en 1808. Des deux consoles dorées sur lesquelles sont placés des vases étrusques rapportés d'Italie et un buste de Bezner, l'une à pied de biche était au salon d'été en 1786 mais nous

Si les bustes de Louis XVI et de Marie-Antoinette mentionnés dans les vieux inventaires ont disparu depuis longtemps, le lustre à huit branches en bois doré est toujours à sa place au-dessus du billard. En 1808 le lustre à cristaux de Bohême qui est actuellement au



DÉTAIL DES FENÊTRES
(Bibliothèque)

ne savons pas la provenance de l'autre. La table de trictrac, la table à jeu, et le guéridon Empire contenant un plat de faïence italienne, étaient tous ici en 1900; la commode Louis XVI sort d'une mansarde, mais la vitrine et la table à écrire à garniture de bronze sont des achats récents.

Une cassette Louis XVI en cuir vert et ornements dorés contient des souvenirs de famille, entre autres un livre dont la reliure avait été fendue pour y cacher les passeports envoyés à Eric et Ferdinand afin de leur permettre de quitter la France pendant la Révolution.

Si les gravures des portefeuilles sont en grande partie de la première moitié du XIX^e siècle, les livres sont plus anciens et ont généralement appartenu à Pierre-Philippe Cannac et surtout à son fils St-Légier. Les ex-libris Cannac fourmillent, habituellement avec les armes écartelées; il y a pourtant quelques exemplaires de ces armes avec la cane seule et sans la corne d'abondance concédée par le diplôme de Joseph II. La cane est timbrée en or aux quatre coins de quelques livres, entre autres « Les Voyages de Cyrus », (éd. de 1727).



FAUTEUIL LOUIS XV
(Bibliothèque)

Le galetas et les mansardes

Quand Pierre-Philippe Cannac construisit son château, aucune chambre ne fut prévue dans les combles des deux ailes, où deux grands galetas s'étendaient du nord au sud, celui de l'aile du couchant servant de calandre et d'étendage. Cinq petites pièces furent aménagées dans le galetas central qui servirent de chambres de domestiques et de dépôts d'objets très variés. Toutefois en 1786 une jolie mansarde fut créée à l'angle sud de l'aile du levant.

Dès le commencement du XIX^e siècle, les choses changèrent. Sous

l'ancien régime des rapports très familiers existaient entre maître et serviteur, et ce dernier habitait généralement un cabinet à côté de la chambre à coucher de son maître. Un des résultats inattendu mais logique des déclarations d'égalité et de fraternité fut de mettre fin à ces rapports et de séparer des classes qui, si elles n'étaient pas censées égales, étaient liées par une solidarité très supérieure à l'égalité. Dès 1800 on commence à éloigner les domestiques du premier, et comme il fallait leur trouver des chambres ailleurs, trois mansardes furent aménagées dans le galetas de l'est et deux autres au bout sud de celui du couchant. C'est aussi à ce moment que fût établi un grand garde-meuble à l'angle ouest du galetas central avec un petit passage le reliant à l'aile.

En 1901 une nouvelle chambre et une salle de bain trouvèrent place dans le galetas de l'est, et dans celui de l'ouest quatre mansardes remplacèrent ce qui restait de l'étendage. Dès lors les pièces du galetas central servirent principalement de débarras, mais en 1924 deux chambres supplémentaires furent créées dans le garde-meuble de 1800.



LE CHEVAL DU CARROUSEL
(Garde-Meuble)

APPENDICE A

LE SERVICE DES APPARTEMENTS VERS 1800

(souvenirs du valet de chambre Pascal dit Julien)

La première chose en se levant se mettre tous deux à la salle à manger parce que c'est pénible.

Ensuite tous deux aux salons jusqu'à ce qu'il soit frotté. Pendant qu'un rangeait les meubles et faisait la poussière l'autre montait cirer les souliers et battre les habits commençant toujours par ceux des personnes que l'on devoit entrer les premier dans leur chambre et amesure qu'il étoit propre on les descendait devant la porte de chaque chambre, si l'ouvra pressoit on ne faisait que les habits et les souliers du matin.

Pendant que l'un rangeait les toilettes et entroit les habits l'autre balayait les corridors d'enbas et celui des deux qui avoit fini le premier rangeait le déjeuner. Ensuite on mangeait la soupe et ensuite si les chambres n'étoit pas prettes l'un se mettoit aux lampes l'autre alloit mettre l'eau à la glace.

Ensuite si les chambres étoit prettes on quittoit les lampes et on alloit les faire. S'il y avoit un lit à faire ou une chambre à frotter on se mettoit tous deux. Sauf cela on se mettoit un dans chaque. L'on frottoit les chambres une fois par semaine et on sortoit les meubles dans les corridors pour les battre et cela les jours que l'on ne frottoit pas les corridors. Du reste le frottage des chambres est une affaire de jugement, le domestique doit profiter du jour ou le maître n'est pas retenu dans la chambre pour la faire de temps en temps à fond. Après les chambres on commençait à balayer les corridors chacun d'un bout et on se rangeait autant que possible d'être toujours ensemble pour les frottages. S'il étoit resté des chambres à faire, l'un se mettoit afaire les chambres l'autre aurait finit les habits s'il y en étoit resté, ou les lampes et les flambeaux, et celui qui avoit fait le premier aidait à l'autre. On alloit ensuite faire les dix heures.

Après le repas on se mettoit tous deux à l'argenterie. Quand l'argenterie étoit finie on s'habilloit, ensuite on mettoit la table soit pour le diné soit pour le gouté. On servoit toujours tous deux. Quand le dessert étoit servi l'un alloit



GRAND BANC EN CERISIER SAUVAGE

(Corridor)

chercher le vin pour le diné de la cuisine, l'autre montoit ranger les toilettes. Avant de se mettre atable ala cuisine on fermoit la salle amanger à clef pendant que l'on dinoit. Après diné tous deux pour lever la table essuyer et réduire, sans rien n'entreprendre avant d'avoir frotté les couteaux et fermé la vaisselle. Quand tout étoit réduit, si l'on avoit laissé quelque chose en arriere le matin on le faisoit. S'il n'y avoit personne en visite on lavoit les fenêtres quand elle avoit besoin. S'il y avoit des chambres qui ne fussent pas propre et pas habitée ou du jaune anettoyer tout cela pour les après diné.

Dans la soirée s'il y avoit des souliers ou des habit anettoyer on le faisoit pour ne pas les laisser acumuler pour le lendemain.

APPENDICE B

PROJET DE TRANSFORMATION DU GRAND SALON 1811

Manière de détruire les Fresques etc.

Si l'on veut détruire la peinture à fresque pour en substituer une autre à l'huile ou à la détrempe, on ne se décidera à repiquer les murs qu'autant qu'ils se trouveraient en très mauvais état.

Si on les repiquait il faudrait le faire à 15 lignes d'épaisseur pour que les nouvelles couches de plâtre puissent tenir.

Si on se dispensait de repiquer on ne replâtrerait pas à neuf parce que sans repiquage le plâtre ne tiendrait pas.

On peut faire la nouvelle peinture à l'huile ou à la détrempe; l'huile vaut mieux à cause des différents tons qu'on ne peut pas fondre et glacer si bien à la détrempe.

Si la vieille couleur était à l'huile on lessiverait à l'eau, on poncerait après et l'on donnerait une couche de blanc de céruse broyé à l'huile et détrempe à l'essence, on ajouterait un petit verre d'huile cuite pour rendre cette première couche siccativ; ensuite deux couches de peinture à l'essence pure et sans huile, point d'encollage, et finir par vernir.

Si la vieille peinture est à la fresque, on grattera, on poncera la couleur; si l'on veut effectuer l'ouvrage à l'huile, on donnera une première couche de blanc de céruse détrempe à l'huile de lin bouillante (de préférence à toute autre huile) et pure.

Ensuite deux couches de teinte ou peinture à l'essence sans huile et 7 ou 8 jours après on appliquera un vernis blanc.

Si l'ouvrage devait se faire en détrempe on commencerait par gratter les murs, on leur donnerait un encollage très chaud de colle faite avec du parchemin (et non avec des rognures de gant) sans aucune couleur.

Ensuite on donnerait un second encollage avec du blanc d'Espagne toujours bien chaud et pas trop garni de blanc; après, infuser du blanc dans de l'eau et y mêler les couleurs pour avoir le ton qu'on désire.

Lorsque la teinte sera préparée on la fera sécher pour en sortir l'eau afin de la mieux disposer à recevoir le vernis. Une fois séchée on redétrempera



LE PLAFOND DU GRAND SALON

cette couleur à la colle et on appliquera deux couches sur les murs, puis on mettra un encollage de colle de parchemin et l'on vernira.

On se gardera bien de mettre une couche d'huile avant l'encollage. Il faut l'exclure quand on veut peindre à la détrempe parce que l'huile la ferait écailler.

Les colonnes seront lattées, c. à d. creuses et scellées dans le mur de 2 pieds en 2 pieds, ou mieux encore les faire pleines avec une poutre en un morceau ou en plusieurs bouts antés; elles seront retenues par le haut avec un tiran en fer scellé dans l'épaisseur du mur et scellées de même en bas.

On hache ces poutres et on les garnit avec du rappointi c. à d. avec des mauvais clouds pour faire tenir le plâtre que l'on appliquera à 3 reprises à 18 lignes de charge à la partie la plus faible c. à d. au défaut du bois.

Il faudra piquer le mur dans les places où doivent venir les colonnes à 18 lignes de profondeur.

Les décors au lieu d'être sculptés en plâtre ou en bois peuvent être appliqués en plâtre de chez Flamand, Quai Voltaire, ou en carton de chez Mézieu, Rue de l'Université 2, près le Gros Caillou; ces derniers sont solides, les premiers se brisent quelques fois. On estime les ornements en carton pour chaque dessus de porte à 5 louis.

Les consoles des corniches coûteraient 50 l. pièce; il y en aura 96. Mais les dessus de portes ou frises pourraient être en papier, non les corniches ni les chapiteaux. On collerait à Paris des frises sur un panneau qu'on n'aurait ensuite qu'à coller à Hauteville.

Des figures de 27 pouces pourraient suffire à cause de l'ombre portée.

APPENDICE C

DEUX PROGRAMMES DE COMÉDIES DONNÉES A HAUTEVILLE

I

Octobre 1811

SPECTACLE GRATIS

en considération du grand événement

Les comédiens ordinaires du château d'Hauteville auront l'honneur de donner aujourd'hui, 5^e jour des fêtes, une seconde représentation vivement demandée

de

FRONTIN ET MARTON

pièce en 1 acte de M^r Duval

acteurs :

Frontin M^r Braunini¹

Marton Mad^e Braunini²

cette pièce sera suivie du

ROMAN D'UNE HEURE

comédie en 1 acte et en prose de Hofmann

acteurs :

Valcour Mons^r Des Croisades³

Lucile Mad^e Ninette⁴

Lisette Mad^e Braunini²

Madame Ninette qui parait pour la 1^{re} fois sur ce théâtre dans les rôles de son emploi redoublera de zèle pour plaire aux amateurs qui ne l'ont pas encore entendue.

Le spectacle commencera à 8 heures.

¹ et ² M^r et M^{me} Braun-Weguelin ; ³ M. de Blonay ; ⁴ Aimée Grand d'Hauteville.

II

Octobre 1921

THÉÂTRE D'HAUTEVILLE

LES DEUX BILLETS

(1782)

comédie en un acte et en prose
par le Chevalier de Florian

Personnages :

Arlequin	René de Blonay
Scapin	Jean-Louis Ormond
Argentine	Mary Schweisguth

LES RIVAUX D'EUX-MÊMES

(1798)

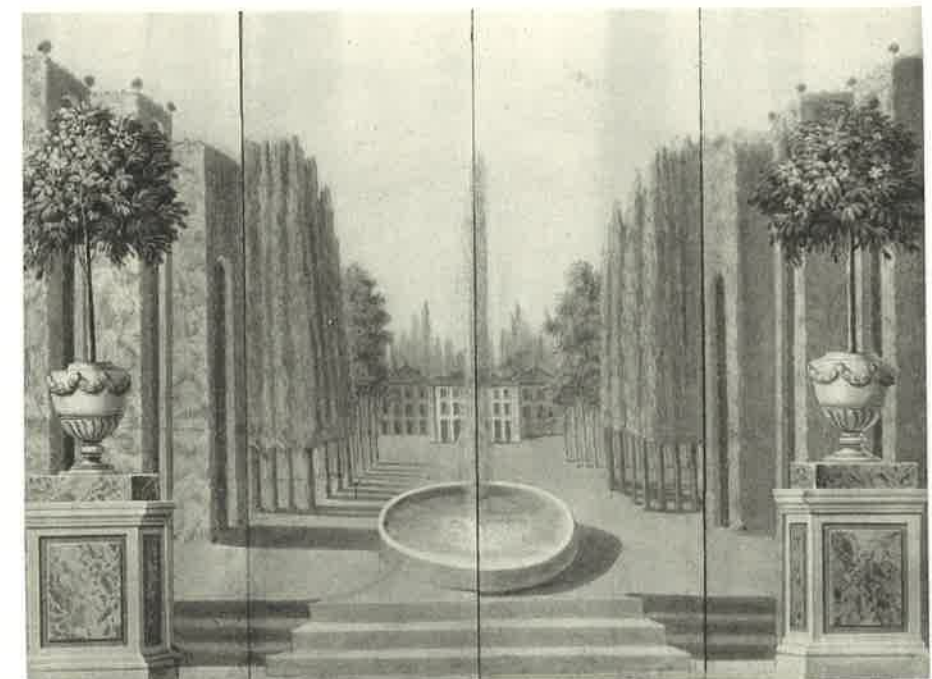
comédie en un acte et en prose
par Pigault-Lebrun

Personnages :

Dupont, aubergiste	Jules Cuenod
Forville } officiers	Pierre de Muralt
Derval } officiers	Guy Dominicé
Madame Derval	Renée Grand d'Hauteville
Lise, suivante	Ivah Burnat

Un garçon d'auberge

La scène est dans une auberge de village, à six lieues de Paris sur la route de Flandres.



DÉCORS DE THÉÂTRE, peints par Audibert en 1777

I. Une Cuisine. II. Un Parc.

LE MÉDECIN SUISSE-ALLEMAND

(1787)

*proverbe en un acte ramassé dans une petite ville de Suisse
par Samuel de Constant*

Personnages :

Le Docteur.....	Paul Grand d'Hauteville
Frédéric, interprète	Guy Dominicé
M. de Surville père	Adolphe Burnat
M. de Surville fils	François Micheli
Un Paysan	Jules Cuenod
Un Chambellan	René de Blonay
Un Anglais	Jean-Louis Ormond
La Femme du Docteur	Michelle Cuenod
Madame de Valcour	Marie-Lola Wagnière
Mademoiselle de Valcour ...	Blanche de Haller
La Marquise de Plaignanville	Marguerite Horton

La scène est en Suisse, dans la maison du Docteur, sur la Montagne, dans sa Pharmacie.



LA CHAUMIÈRE DU BOIS EN 1787
aquarelle d'André Cannac de St-André
(Chambre V)

CHAPITRE V

LES JARDINS ET LE PARC

A première vue les jardins ont peu changé depuis leur création par Pierre-Philippe Cannac. Le dessin de la terrasse principale est resté à peu près le même, et si les deux autres ne servent plus de potager, leurs dimensions et leurs arrangements sont intacts. Le seul changement notable provient de la construction de la serre à deux étages et de son perron, en bordure de l'ancienne basse-cour.

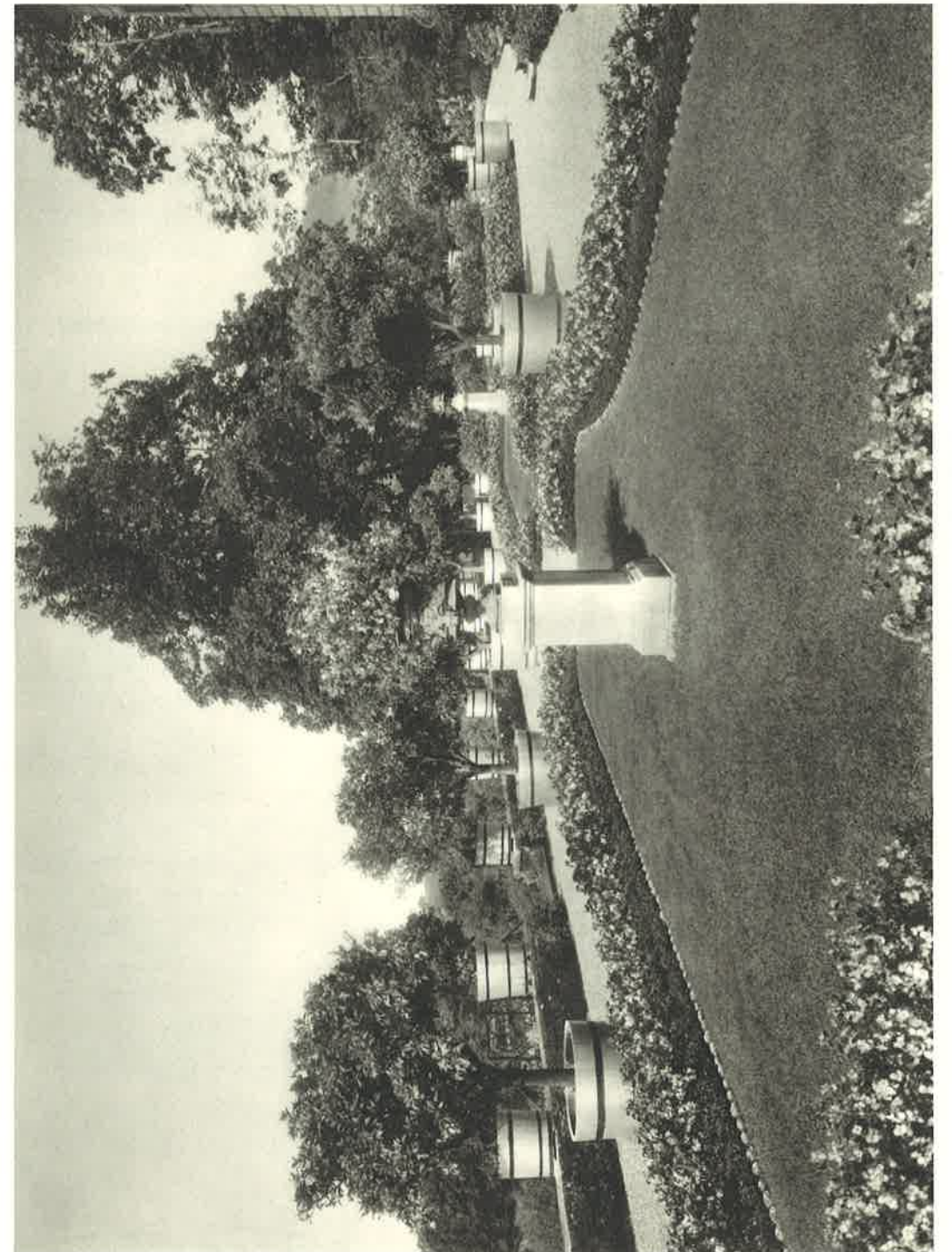
Cette basse-cour est maintenant devenue un petit jardin dont le bassin ne sert plus aux canards mais à des poissons rouges qui nagent entre les nénuphars.

Les deux jets d'eau construits par Pierre-Philippe sont toujours à l'est et à l'ouest de la terrasse principale. Comme autrefois des orangers sont alignés le long des plates-bandes, des myrtes et des grenadiers sont placés sur les murs, mais les uns et les autres sont maintenant dans des bacs de bois peints en vert au lieu des vases de terre cuite à l'italienne des premières années. Les deux vases de bronze qui sont sur des socles de marbre au milieu du gazon, ne datent que de 1820 et ont été achetés à Florence aux frères Pisani, sculpteurs, pour la somme de 15 sequins.

Des urnes de grès qui étaient rangées sur les murs, et de la statue qui était devant le perron du grand salon, il ne reste malheureusement plus aucune trace.

Nous ne savons pas quelles étaient les fleurs des plates-bandes d'autrefois; seul un ordre d'Eric à son jardinier, qui doit dater d'environ 1821, nous apprend que certaines plantes devaient toujours être maintenues sous les fenêtres de sa belle-mère, « des touffes de très grosses violettes doubles mêlées au gazon, plusieurs plantes de réséda, d'héliotrope, et des plus belles pensées, du jasmin jaune, du jasmin d'Espagne, et du jasmin des Açores ». De nos jours, le jasmin et l'héliotrope poussent sur la petite terrasse de la salle à manger, la grande terrasse est bordée de roses, et les plates-bandes qui entourent les gazons sont habituellement consacrées à des bégonias roses ou jaunes. Sur la petite terrasse à l'ouest, des bordures de fleurs ont remplacé les engins de gymnastique.

Depuis 1819 un cadran solaire en roche blanche est placé au haut des escaliers qui mènent à la terrasse des magnolias. Il est accompagné d'un petit canon en bronze doré qui annonçait midi, grâce à une lentille orientée de manière à mettre le feu à une charge de poudre.



LA TERRASSE DES ORANGERS

Sur la seconde terrasse, des gazons entourés de rosiers ont remplacé le potager de Pierre-Philippe. Un lion de pierre qui donne son nom à cette terrasse, est couché à l'ombre d'un tamaris au bord d'une pièce d'eau où se trouvaient autrefois des poissons rouges; œuvre du marbrier Doret, ce lion n'est là que depuis 1824. Les deux socles de pierre au milieu des pelouses sur lesquels sont placés des vases de fleurs étaient autrefois aux Boulingrins et servaient de bases aux statues des dieux de l'Olympe.

La serre à deux étages dont le toit a une silhouette si curieuse a été plusieurs fois remaniée pendant les premières années de son existence, au commencement du XIX^e siècle; une lettre d'Aimée nous apprend qu'en 1837 la balustrade de fer forgé qui longe la promenade



LE PERRON DU GRAND SALON
(Terrasse des Orangers)

de la serre supérieure était peinte en vert. La terrasse de l'est au pied de cette serre a subi plus de transformations que les deux autres. Non seulement le jardin potager ne s'y trouve-t-il plus, mais deux grands magnolias dominant la pelouse et les rosiers qui l'entourent. En 1931 on a mis au milieu de la pelouse une grande urne Louis XV en grès qui provient, ainsi que son pendant sur la terrasse des nénuphars, d'un jardin près de Nyon. Les armoiries Watteville qui y avaient été primitivement sculptées furent effacées par les derniers propriétaires pour faire place aux leurs. Comme ces armes d'une famille hollandaise Van Asch Van Wyck n'avaient pas de raison d'être à Hauteville et que les armes Watteville ne pouvaient pas être rétablies, elles ont été remplacées par des écus Cannac et Grand d'Hauteville.

Une table indicatrice des montagnes est placée face aux Dents du Midi; elle a été taillée par Doret en 1823.

Il nous a été impossible de découvrir quand on a commencé l'établissement de couches à l'est des terrasses et quand la petite terrasse qui sert de jardin fleuriste a été créée. Elle existait toutefois avant 1840 et il est probable que les premières couches sont à peu près contemporaines.

C'est entre 1800 et 1806 que l'on a commencé le potager au pied de la colline du château. D'abord très petit, il s'est agrandi d'année en année aux dépens des vignes qui l'entouraient, et s'étend maintenant jusqu'au mur de l'orangerie établie dans l'ancien manège. La pêcherie qui le borde a été créée en 1806 et c'est à ce moment que furent construits les escaliers en grès qui descendent de la terrasse. Une lettre du jardinier Gilbert nous apprend que le grès fut préféré au marbre parce que plus durable et que les marches ont coûté la somme minuscule de 16 batz le pied.

Le chemin dallé qui entoure les terrasses n'a été aménagé que récemment; il en est de même de celui du fossé muré qui se trouve entre l'ancien verger de la glacière et l'aile du couchant.

Quoique chaque génération ait tant soit peu agrandi le domaine, le parc d'Hauteville est resté à peu de chose près tel que nous le montre le plan de 1776.

L'avenue des Ormeaux sert toujours d'arrivée principale et, si les bâtiments de l'entrée ne logent plus une ferme, ils en ont gardé l'apparence, car la vieille grange existe toujours et la maison qui remplace le logis du fermier incendié en 1889 a été construite d'après la silhouette que l'on voit sur le plan de Pierre-Philippe. Les fontaines sont toujours celles de 1770 et de 1775, mais les petits pavillons qui marquaient l'entrée de l'avenue n'existent plus depuis longtemps.

Les deux allées des Boulingrins, face à la cour du château, sont toujours plantées de tilleuls; un seul jet d'eau existe maintenant au croisement des allées, mais nous croyons que la rangée de bassins que nous montre le plan est restée à l'état de projet et n'a jamais été exécutée. Sur les estampes de Brandoïn deux lions de grès gardent l'entrée de la chaussée; déjà très détériorés en 1785, ils disparurent peu après, mais leurs socles furent conservés à la demande expresse de M. de St-Légier et servent maintenant de bancs aux promeneurs.

Le plan de 1778 nous montre deux rangées de tilleuls de chaque côté de la chaussée. Ces tilleuls existent encore devant le pavillon de la bibliothèque, mais à l'est un bosquet de conifères a malheureusement pris leur place et nuit un peu à la symétrie de l'avant-cour. C'est sous les tilleuls que l'on mettait les chevaux de bois du carrousel et les autres jeux populaires à l'occasion des grandes fêtes.

Le premier changement notable apparaît quand on arrive à l'allée des Platanes dont les branches enchevêtrées font une galerie de verdure où la pluie et le soleil ne pénètrent pas. Plantée à la fin du XVIII^e siècle, elle remplace l'allée de peupliers qui conduisait au bois mais, au lieu d'aboutir à la salle des Marronniers, elle vient rejoindre l'avenue des Ormeaux au pied des Boulingrins.



LA TERRASSE DU LION

Le vignoble est encore considérable, mais il le serait beaucoup moins qu'autrefois sans les achats que chaque génération a faits au Crêt Richard, en Pezeire, et du côté de la Bergerie. La vigne du moulin n'existe plus, et sur la colline du temple qui était autrefois couverte de ceps, il ne reste que les vignes du versant sud.

Le petit bois sur les bords de l'Ognonaz planté par Pierre-Philippe a été considérablement agrandi par Daniel qui entourait d'arbres l'étang et même le moulin. Prévoyait-il déjà que les jours du moulin étaient comptés et qu'il ne survivrait pas à la fin des droits féodaux ? Le moulin est maintenant une ruine, enfouie sous les arbres, qui passe pour hantée, et les meules gisent au pied des murs écroulés. Nous ne savons pas quand il fut définitivement abandonné ; le dernier bail que nous ayons trouvé est de 1798, et en 1806 les affaires du meunier allaient si mal qu'il cherchait vainement à emprunter assez d'argent pour pouvoir continuer sa location.

Près d'une fontaine au centre du bois était une petite chaumière qui jouait un certain rôle dans la vie des habitants du château, si nous en croyons les nombreux croquis que la famille et les invités en ont faits à différents moments. Elle fut remplacée par un pavillon qui disparut lui aussi en 1921, et sa place n'est marquée maintenant que par un banc. Le bassin de la fontaine porte la croix de St-Maurice, et passe pour avoir fait partie des fonts baptismaux soit de l'église paroissiale de La Chiésaz, soit de la chapelle aujourd'hui disparue de St-Légier.

A part l'achat de la Bergerie et du Mont Elisa à l'ouest, le domaine s'est surtout agrandi à l'est et au midi. L'achat du Porteau par M. de St-André préparait celui du hameau de Pezeire, ainsi que du Crêt des Fourches et de ses vignes. On commença en 1818 le tracé de la nouvelle route qui devait desservir ces dernières acquisitions et, après avoir longé le bois, aboutir près de Villard. Au midi, l'achat de la Planche-du-Pont, rebaptisée la Paisible, et des Cascatelles

de l'autre côté de la grande route permirent l'établissement d'un sentier le long de l'Ognonaz qui fut planté d'une rangée de peupliers.

Daniel avait commencé l'achat des vignes du Crêt Richard, mais ce n'est qu'en 1931 que le sommet de ce crêt put être réuni au domaine. La vue des terrasses du château doit une partie de sa beauté au Crêt Richard qui cache Vevey et les constructions échelonnées au bord du lac, sans empêcher de voir le lac lui-même. Depuis l'urbanisation croissante du territoire entre Vevey et Hauteville, il était à craindre qu'une maison ne surgisse un jour ou l'autre au sommet du crêt. C'est donc avec un vrai soulagement que l'achat du sommet a été conclu, car il garantit autant que faire se peut la vue merveilleuse qui est un des plus grands attraits d'Hauteville.



LE TIGRE DU CARROUSEL
(Garde-Meuble)

APPENDICE A

ENGAGEMENT DE JARDINIER

1792

Conditions sous lesquelles le Noble et Généreux Seigneur Baron de St-Légier et La Chiésaz a remis à cultiver et soigner les jardins, terrasses, avenues, boulingrins, et bois de son domaine d'Hauteville à honnête Gabriel Gasser.

1. La présente convention commencera à la St-Martin 1792 et subsistera pendant le terme de neuf années sous la repentie réciproque de trois en trois ans, en s'avertissant à la St-Jean avant l'expiration des dites trois années.

2. Le dit Gasser s'engage d'entretenir les jardins du château, tant potager qu'à fleurs, parterres, orangers, et autres plantes et arbustes, soit en vases soit en pleine terre, de soigner aussi convenablement les espaliers, arbres nains et à plein vent portant fruits qu'il y a le long des murs des jardins, dans les boulingrins et vergers; d'entretenir les allées et toutes les avenues dès le château aux fermes, moulin, et bois, de les ratisser et tenir nettes de mauvaises herbes; d'avoir soin de tous les arbres des avenues et de les élaguer convenablement; de soigner le petit bois et ses allées; en un mot d'entretenir le tout et tenir nettes les cours du château de la même manière qu'il les a soignées jusqu'ici, à l'exception du gravier pour sabler les allées et avenues qui sera fourni et voituré aux frais de Monsieur le Baron.

3. Il entretiendra les parterres garnis de fleurs de chaque saison, et les potagers de bons légumes.

4. Il aura soin de remplacer les arbres soit à fruit soit d'agrément qui périront, et celà des mieux choisis soit pour la forme et vigueur, soit pour la qualité des fruits, et Monsieur le Baron lui payera les dits arbres à une juste valeur.

5. Tous les produits des dits jardins et arbres fruitiers appartiendront à Monsieur le Baron, et s'il y en a au delà de ce qu'il en faudra pour l'usage de la maison, ou lorsqu'il serait absent, le dit Gasser les vendra au profit de son maître et en rendra un fidèle compte.



L'ÉTANG DU MOULIN

6. Lorsque Monsieur le Baron ordonnera au dit Gasser d'élaguer les arbres des avenues et du petit bois, il l'exécutera à cet égard avec soin et le bois en provenant lui appartiendra, bien entendu qu'il ne coupera que ce qui est nécessaire et lui sera ordonné.

7. Comme Monsieur le Baron se réserve le produit de la petite vigne appelée la terrasse, le dit Gasser la cultivera comme un bon vigneron doit le faire.

8. Monsieur le Baron fournira à ses frais au dit Gasser le fumier nécessaire soit pour les dits jardins soit pour la dite vigne.

9. Le dit Gasser servira comme du passé de concierge au château, y fera sa demeure lorsque Monsieur le Baron, sa famille, ou autres personnes auxquelles il pourrait prêter son château, n'y séjourneront pas, alors le dit Gasser jouira des lits dont il a joui jusques ici, mais lorsqu'il séjournera à la ferme il se servira de son propre linge de lit et de table et non de celui de Monsieur le Baron; étant encore ici expliqué que lorsqu'il séjournera au château, ses domestiques iront coucher chaque nuit et sans interruption à la ferme.

10. Le dit Gasser entretiendra un chien de garde que Monsieur le Baron lui procurera, et aura soin que toutes les nuits il soit dans la cour du château et attaché le jour, et pour la nourriture de ce chien il est accordé au dit Gasser cinq francs par mois mais seulement pendant que le château ne sera pas habité par ses maîtres.

11. Le dit Gasser s'engage d'exécuter tous les articles de la présente convention avec fidélité et exactitude, et dans la saison nécessaire pour chaque article, et de veiller à ce que rien ne dépérisse soit dans les bâtiments, soit aux autres objets confiés à ses soins, et d'indiquer tout de suite à Monsieur le Baron soit à la personne qui le représente, ce qu'il y aura à réparer.

12. Le dit Gasser aura soin des pièces d'eau aux environs du château, de faire jouer les jets d'eau convenablement, et de diriger le cours des eaux près de la chaumière, et lorsqu'il y aura quelque chose à réparer qu'il ne pourra faire lui-même, il l'indiquera sans retard. Il veillera encore à ce que les grillages de l'étang du moulin soient en état de retenir le poisson qu'on y mettra.

13. Enfin pour tous les travaux et les soins que l'entretien et la culture des objets ci-devant exprimés exigeront, et pour salaire de tout ce qui est ci-dessus à la charge du dit Gasser, Monsieur le Baron lui livrera annuellement la somme de quatre cents francs de 10 batz pour toute chose.

AINSI FAIT ET PRONONCÉ à Champsavaux rière Blonay sous toute due obligation de biens et autres clauses requises en présence du Sieur Desaillaux communier du Châtelard et d'honnête Samuel Isot de Château d'Oex témoins requis, le dit Noble Seigneur Baron pour marquer son approbation aux présentes y a apposé son sceau et sa signature près celle du notaire soussigné qui l'atteste.

ce 20 juillet 1792

DUFRESNE.

sceau CANNAC DE ST-LÉGIER.



MADAME R. F. GRAND née Sylvestre
(d'après une miniature)

APPENDICE B

AMODIATION DU MOULIN 1798

Conditions sous lesquelles le Noble et Généreux Seigneur Baron de St-Légier a remis en amodiation à honnête Jean Hilsbrunner son moulin de Pezeire rière Hauteville avec les prés et terres qui lui ont été désignés.

1. Le dit amodieur jouira de tous les bénéfices du dit moulin tant pour la mouture du grain que pour l'huile et autres articles en se faisant payer selon l'usage, avec les mesures que Monsieur le Baron lui fournira à cet effet.

2. Il jouira de même de tous les fourrages des fonds qui lui seront remis, du grain qu'il sèmera, et du fruit de tous les arbres y existants sans aucune exception.

3. Il aura soin des bâtiments comme il convient à un bon locataire et quant aux artifices du moulin et battoirs, Monsieur le Baron ayant consenti de faire des réparations demandées et nécessaires jusqu'à la concurrence d'environ L. 30, il en aura ensuite tout le soin possible et évitera leur dépérissement en rétablissant tout de suite ce qu'il pourrait avoir de défectueux, et ce qu'il pourrait faire par lui-même et ses gens, Monsieur le Baron payera et fournira les matériaux nécessaires en pierre, bois, fer, et autres articles, sous la réserve que l'amodieur se rendra où il conviendra pour en faire l'emplette, si Monsieur le Baron l'exige, et donnera au besoin un ouvrier au meunier pour l'aider dans les réparations, entendu que toutes celles qui n'excéderont pas 25 batz seront à la charge du dit meunier qui ne pourra rien exiger à cet égard.

4. Il veillera à ce que le public soit servi dans le dit moulin avec exactitude et fidélité, et répondra de toutes les irrégularités qui pourraient s'y commettre.

5. Tous les foins, regains, paille, et fumier se consumeront sur le dit domaine avec le bétail que l'amodieur fournira à cet effet en suffisance et à ses frais périls et risques, sans qu'il lui soit permis d'en distraire quoique ce soit.

6. Il maintiendra les haies et cloisons en bon état, et si Monsieur le Baron veut établir des haies vives il aura soin de les tondre et de leur donner la culture nécessaire.

7. Il maintiendra la fontaine en bon état, monsieur le Baron s'engageant de lui fournir pour cet effet les tuyaux et les tôles de fer blanc nécessaires que l'amodieur prendra à ses frais où il lui sera indiqué.

8. L'inventaire de tous les meubles, ustensiles, et autres effets qui lui seront confiés seront ténorisés ci-après, afin qu'il les rende en bon état en quittant le moulin.

9. Il sera assermenté et obligé par là de faire rapport de tous les dommages qu'il verra faire aux biens et possessions de Monsieur le Baron, de même qu'à la chasse et à la pêche qui lui appartiennent.

10. Aussi longtemps que Monsieur le Baron le laissera jouir de l'herbe du petit bois, il aura soin en fauchant de ne pas endommager les arbustes, et tiendra les allées propres.

11. Tout le produit des saules et osiers qui existent sur les dits fonds, de même que ceux qu'on jugera à propos d'y planter, et qui sera propre au reliage appartiendra à Monsieur le Baron, et ce qui ne pourra servir à cet usage restera au profit de l'amodieur lequel aura soin de tondre les dits saules et osiers lorsqu'il lui sera indiqué, de même que de les nettoyer en temps convenable.

12. L'amodieur s'engage de ne jamais vider l'étang passé deux pouces au dessus de la traverse du milieu de la cage de bois où est le pilon sous peine d'un louis d'amende chaque fois qu'il excèdera cette mesure. Il s'engage en outre de ramasser avec soin les eaux propres à faire jouer les artifices et s'opposera à ce que personne ne les détourne des ruisseaux. Il ne fera pâturer aucune vache, moins encore ni chèvre ni mouton.

13. Monsieur le Baron se réserve de pouvoir faire ôter la vase de l'étang lorsqu'il aura besoin d'être nettoyé.

14. La présente amodiation commencera au 1^{er} février prochain et subsistera pendant le terme de neuf ans sous la repentie réciproque de trois ans en trois ans, en s'avertissant trois mois à l'avance.

15. L'amodieur s'oblige et s'engage de payer annuellement et régulièrement à l'expiration de chaque année à Monsieur le Baron soit à son ordre pour le prix de la dite amodiation, la somme de 200 francs de 10 batz.

Ainsi convenu et promis observer, sous due obligation de biens, en foi de quoi signé au château d'Hauteville le 6 janvier 1798.



ARMOIRIES CANNAC
(Carré)

GÉNÉALOGIES
I
CANNAC

Armes anciennes : *D'azur à la cane d'argent nageant sur des ondes de même.* Armes accordées par le diplôme de baron du St-Empire concédé par Joseph II en 1768 : *Ecartelé, au 1 et au 4 de sinople à la cane d'argent nageant sur des ondes de même, au 2 et au 3 de gueules à la corne d'abondance d'or d'où sortent des fleurettes d'azur et d'argent.* Timbré d'une couronne de baron du St-Empire surmontée de deux casques ouverts grillés d'or, avec pour cimiers une cane d'argent, et une corne d'abondance d'or. Supports, deux lions d'or contournés.

I. JACQUES CANNAC, de Lacaune au diocèse de Castres, notaire royal, greffier consulaire de Lacaune 1639-1649, mort avant le 7 avril 1649.

Il fut père de

(1) Jean, qui suit

(2) Jacques, notaire royal, greffier consulaire de Lacaune 24 avril 1653.

II. JEAN, notaire royal, consul de Lacaune en 1643, 1648, 1649. Délégué des consuls à Paris en 1651 et à Castres en 1653-1655.

Mort avant le 7 mai 1658.

Il épousa Isabeau de Barrès, cousine germaine de Jean de Barrès seigneur de Bossou, dont il eut

(1) Anne

(2) Jean, qui suit

(3) Jeanne

(4) Isabeau.

III. JEAN, fils de JEAN CANNAC et d'ISABEAU DE BARRES, mineur en 1656. Sa mère intenta en 1656 au nom de Jean et de ses sœurs un procès contre les consuls de Lacaune pour les sommes dues à leur père, procès qui dura jusqu'en 1679. Mort entre 1679 et 1680.

Il épousa Marguerite de Galland, de Lacaune, dont il eut

(1) Jean, cité en 1686, lieutenant au régiment de Condé, blessé au siège de Luxembourg (Gazette de France du 14 juin 1684) (?). Sorti de France à la Révocation de l'Edit de Nantes, général au service de l'Empereur, baron du St-Empire, tué en 1739 à la bataille de Krottschka en Serbie, s.p.

(2) Philippe, qui suit.

IV. PHILIPPE, fils de JEAN CANNAC et de MARGUERITE DE GALLAND, né le 1^{er} novembre 1672, directeur des coches de Lyon et banquier. Ayant quitté la France après la Révocation de l'Edit de Nantes, il s'établit d'abord à Vevey et devint bourgeois de Genève le 19 janvier 1706 pour la somme de 6300 florins. Mort à Genève le 16 mars 1750.

Il épousa Anne fille de Pierre Richard et de N... de Borelli née à Nîmes en 1675, morte à Genève le 18 décembre 1749, dont il eut :

(1) Pierre-Philippe, qui suit.

(2) Anne-Andrienne née à Genève le 9 mars 1708, morte à Lyon le 19 novembre 1726.

(3) Antoine-Louis, né à Genève le 2 novembre 1709, mort à Lyon le 14 août 1715.



PIERRE-PHILIPPE CANNAC
par Liotard 1727
(Fumoir)



Madame CANNAC, née Andrienne Huber
par Liotard 1727
(Fumoir)

V. PIERRE-PHILIPPE, fils de PHILIPPE CANNAC et d'ANNE RICHARD, né à Vevey le 10 août 1705, bourgeois de Vevey le 6 décembre 1728, directeur des coches de Lyon. Il acheta en 1760 la baronnie de St-Légier et La Chiésaz et la seigneurie d'Hauteville, et fut créé baron du St-Empire le 25 mars 1768. Il épousa à Genthod le 21 septembre 1727 Andrienne fille de Jean-Jacques Huber et d'Anne-Catherine Calandrini, née le 27 août 1704, morte à Lyon le 5 avril 1777, dont il eut :

- (1) Anne-Andrienne, née à Lyon le 23 décembre 1728, morte id. le 22 avril 1729.
- (2) Anne-Philippine, née à Lyon le 23 février 1730, mariée à Nyon le 20 août 1759 à Abraham Guillard seigneur de Grandclos, Yvorne, et Bellestruches.
- (3) Jacques-Philippe Cannac de St-Légier, qui suit.
- (4) Jacob, né à Lyon le 23 avril 1732, mort id. le 29 juillet 1732.
- (5) François, né à Lyon le 23 juillet 1733, mort id. en février 1734.
- (6) Suzanne, née à Lyon le 11 octobre 1734, morte id. le 14 décembre 1734.

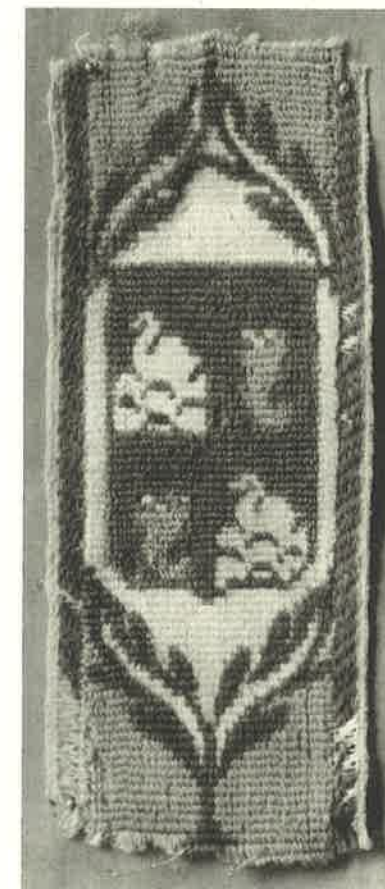
- (7) Isaac-André Cannac de St-André, né à Lyon le 30 novembre 1735, mort à Hauteville le 2 octobre 1795.
- (8) Marie-Anne, née à Lyon le 26 février 1737, enterrée à Lyon le 28 mai 1742.
- (9) Jeanne-Marie, née à Lyon le 19 juin 1738, mariée au Petit Saconnex le 23 avril 1765 à Samuel de Tournes, morte à Genève le 27 août 1808.
- (10) Jean-Louis Cannac d'Hauteville, né à Vevey le 20 octobre 1740, colonel du régiment de cavalerie Royal Allemand, maréchal de camp, commandeur du Mérite Militaire, mort aux Délices près Genève le 28 mai 1815.

Il épousa :

(a) à Paris le 1^{er} octobre 1781 Louise-Claudine fille du chevalier Grand et de Catherine Lalouet, veuve du capitaine Louis-Jules-Barthélémy Bousquet, née à Lausanne le 20 mars 1745, morte à La Tour près Crassier le 13 juillet 1796, dont il eut une fille morte avant 1796 ;

(b) à Crassier le 4 mars 1799 Angélique fille de Guillaume-Bernard de Portes et de Madeleine Bertrand, dont il eut :

Madeleine-Wilhelmine-Philippine née à La Tour près Crassier le 16 octobre 1800, mariée le 22 avril 1822 à Jean-Georges Mallet, morte le 5 décembre 1876.



GALON DE LIVRÉE
AUX ARMES CANNAC
(Musée)

(11) Catherine, née le 5 mars 1742, morte le 11 décembre 1742.

(12) Sophie-Catherine, née le 9 juillet 1743, mariée à Paris le 4 mai 1773 à Louis Necker seigneur de Germagny, morte à Paris le 19 juin 1789.

VI. JACQUES-PHILIPPE, Baron de St-Légier et La Chiésaz, seigneur d'Hauteville baron du St-Empire, fils de PIERRE-PHILIPPE CANNAC et d'ANDRIENNE HUBER, né à Lyon le 5 mars 1731, mort à Vevey le 26 avril 1808 après avoir renoncé à ses seigneuries en faveur de sa fille le 18 septembre 1794. Il épousa à Paris le 19 juin 1769 Jeanne-Henriette fille d'Isaac Tassin et de Henriette Cottin, née à Paris le 3 octobre 1749, morte à Hauteville le 23 janvier 1794, dont il eut :

Anne-Philippine-Victoire, née à Lyon le 18 juin 1770, mariée à La Chiésaz le 23 octobre 1790 à Daniel fils de Rodolphe-Ferdinand Grand et de Marie Sylvestre, morte à Genève le 11 mars 1829.



JACQUES-PHILIPPE CANNAC
BARON DE ST-LÉGIER
(Cabinet de Travail)



ARMOIRIES GRAND D'HAUTEVILLE
(Porte-Fenêtre du Grand Salon)

II

GRAND D'HAUTEVILLE, DE VALENCY, ET D'ESNON

Armes anciennes, portées par Jean Grand; *D'azur à un arbre arraché de sinople tigé d'or, accompagné vers la pointe des lettres I.G. d'argent et en chef d'un soleil au visage d'or.* Tortil azur et or, lambrequins jaune vert bleu et blanc. Devise « « Flammas Urentis Adoro » (Armorial de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne 1670).

Au commencement du XVIII^e siècle le juge Jean-François Grand prit des armes ayant appartenu au chanoine Jean Grand (1520), *De gueules à deux chevrons d'or, au pal d'azur chargé d'un soleil d'or brochant sur le tout.* Cimier, un sapin de sinople; devise « Grandia Molire et Fies per Grandia Grandis ». Ces armes sont portées actuellement par les Grand d'Hauteville et les Grand d'Esnon ses descendants, mais avant les Lettres de Noblesse concédées par Louis XVI au chevalier Grand (Isaac-Jean-Georges-Jonas) qui les stabilisèrent définitivement, certains membres de la famille se servaient encore des armoiries anciennes. Les Grand d'Hauteville écartèlent parfois leurs armes avec celles des Cannac.

I. HENRI GRAND, de Gland commune de Vullierens, né vers 1500, mort avant 1543. Il fut père de
Louis, qui suit.

II. LOUIS, fils d'HENRI GRAND, cité en 1528 et en 1533, mort avant 1554.

Epousa Claude, veuve de de Curnex, dont il eut :

- (1) Louis, qui suit.
- (2) Jacques, qui suivra (voir p. 224 branche des notaires).
- (3) Pierre, cité en 1544, qui fut père d'Amey, mineur en 1544 sous la tutelle de son oncle Louis, mort avant 1600, et dont la fille Pernon épousa en premières noces Pierre Gerbaz mort avant 1587, et en secondes, avant 1600, Bernard Mestaux.
- (4) Catherine, mariée à Amey Henry, de Vullierens, vivante en 1565.
- (5) Bernarde, mariée avant 1591 à Pierre Péclard de Vullierens.

III. LOUIS, fils de LOUIS GRAND et de CLAUDE veuve de CURNEX, cité 1551-3-6, gouverneur de Vullierens 1574, mort entre 1574 et 1579.

Il fut père de :

- (1) Philibert, qui suit.
- (2) Jeanne, vivante en 1607.
- (3) Jean.

IV. PHILIBERT, fils de LOUIS GRAND, cité 1594-1623, gouverneur de Vullierens 1604, 1622, mort avant 1631.

Epousa :

1. Françoise Juvin, cit. 1603;
2. Jeanne Lancey, veuve de Jean Prior, de Gollion, morte entre 1637 et 1642.

Il eut du premier lit :

- (1) Jean-Baptiste, cité 1631-1660. Il épousa avant 1641 Marie fille de Jacques Gallandoz et veuve de Pierre Bron.
- (2) Pierre, vivant en 1637.
- (3) Marie, mariée à Grancy le 6 juin 1626 à Jean fils de Daniel Dajoz, de Cuarnens.
- (4) Jeanne, mariée par contrat du 23 février 1652 à Abraham Pellichet, de Vullierens.

et du second :

- (5) Jean, qui suit.
- (6) David, mineur en 1637. Il fit son testament le 7 novembre 1647 se disposant à prendre du service dans les armées du roi de France; mort avant le 13 novembre 1649.

(7) Marguerite, mineure en 1637.

(8) Françoise, mineure en 1637.

V. JEAN, fils de PHILIBERT GRAND et de JEANNE LANCEY, mineur et sous la tutelle de sa mère en 1637. Il vendit tous ses immeubles à Vullierens en 1642, et demeurait à Lausanne en 1647. Reçu bourgeois de Lausanne le 1^{er} octobre 1649 pour le prix de 400 florins, et admis membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 5 mai 1670, il vivait encore en 1674.

Epousa Madeleine, fille de Jean Robin, de Genève, et de Pernette Gay, dont il eut :

- (1) Jeanne, baptisée à Lausanne le 2 novembre 1647.
- (2) Bénigne, jumelle de la précédente et baptisée le même jour.
- (3) Jean-Nicolas, qui suit.
- (4) David, baptisé à Lausanne le 10 septembre 1650.
- (5) Marc, qui suivra.
- (6) Pierre, baptisé à Lausanne le 10 octobre 1652.
- (7) Suzanne, baptisée à Lausanne le 21 juin 1654.
- (8) Isaac, qui suivra après Marc.
- (9) Judith, baptisée à Lausanne le 22 avril 1662.

VI. JEAN-NICOLAS, fils de JEAN GRAND et de MADELEINE ROBIN, baptisé à Lausanne le 10 janvier 1649, membre du Conseil des CC le 30 août 1700 et le 20 août 1701, mort à Lausanne le 25 mars 1714.

Epousa Esther Romey dont il eut :

- (1) Jean, baptisé à Lausanne le 16 juillet 1674.
- (2) Jeanne-Abigail, baptisée à Lausanne le 23 octobre 1676.
- (3) Pierre, né à Lausanne le 24 juillet 1678, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 28 avril 1708.
- (4) Jean-Gabriel, baptisé à Lausanne le 9 juin 1680.
- (5) Marie, baptisée à Lausanne le 25 septembre 1682, mariée 1. à Pully le 2 juillet 1708 à Sébastien fils de David Goncet, de Rougemont, et 2. à Prilly le 28 mars 1738 à David-Ferdinand fils de Jacob Combe d'Orbe.
- (6) Benjamin, baptisé à Lausanne le 3 décembre 1686, du Conseil des CC pour la Palud le 4 octobre 1720, mort à Lausanne le 2 février 1737. Sa veuve, née Aimar, se remaria le 28 février 1737 à Jean-Jacques Faucherre, de Moudon.

- (7) Jean, qui suit.
- (8) Isaac, né en 1691.
- (9) N... fille, baptisée à Lausanne le 21 décembre 1693.

VII. JEAN, fils de JEAN-NICOLAS GRAND et d'ESTHER ROMÉY, baptisé à Lausanne le 12 septembre 1688. Membre du Conseil des CC pour la Palud le 2 octobre 1710, et du Conseil des Seigneurs 60 pour Bourg le 4 octobre 1720. Mort le 19 juin 1756.

Epousa à Pully le 22 juillet 1710 Marie-Marguerite Bourquin, de Bienne, née en 1680 et morte à Lausanne le 22 novembre 1728 dont il eut :

- (1) N... fils mort sans baptême le 2 juin 1711.
- (2) Jean-Jacques, qui suit.
- (3) Louise-Henriette, baptisée à Lausanne le 16 février 1714 et morte id. le 29 octobre 1714.
- (4) Marthe-Suzanne-Antoinette, née à Lausanne le 8 octobre 1716 et morte id. sans alliance le 10 septembre 1797.
- (5) Isaac-Louis, né à Lausanne le 29 juillet 1718, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 23 avril 1757, du Conseil des Seigneurs 60 pour Bourg à la St-Michel 1796, mort à Lausanne le 23 janvier 1798.
- (6) Philippe-Benjamin, baptisé à Lausanne le 1^{er} juillet 1720, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 17 mai 1740, mort à Lausanne le 3 décembre 1751.
- (7) Jeanne-Isabeau, baptisée à Lausanne le 31 janvier 1722 et morte id. le 22 septembre 1722.
- (8) Théodore, baptisé à Lausanne le 19 août 1723 et mort id. le 21 septembre 1724.

VIII. JEAN-JACQUES, fils de JEAN GRAND et de MARIE-MARGUERITE BOURQUIN, baptisé à Lausanne le 8 août 1712, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 26 avril 1729, mort à Lausanne le 14 septembre 1764. Epousa Françoise-Elisabeth Leclerc de Virly, morte à Beverley (Yorkshire) en mai 1783, dont il eut :

- (1) Georges-François, né à ... vers 1750. D'abord apprenti dans une maison de commerce à Londres, puis nommé enseigne dans l'armée de la Compagnie des Indes Anglaises en 1766, lieutenant en 1768, capitaine en 1773, il passa au service civil de la compa-

gine en 1776. Il revint en Europe en 1800, obtint un emploi au Cap de Bonne-Espérance en 1802 et y écrivit ses mémoires qui y furent publiés en 1814. Il mourut au Cap en 1820.

Epousa : 1. à Chandernagore le 10 juillet 1777 Noelle-Catherine fille de ... Worlée capitaine du port et chevalier de St-Louis, et de Laurance Allancy, née à Tranquebar le 21 février 1762. Séparée en 1779 et divorcée à Paris en avril 1798, Madame Grand épousa en secondes noces le 18 septembre 1802 Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, ministre des Relations Extérieures. Morte à Paris le 10 décembre 1835.

2. Au Cap vers 1808 la fille d'un Suédois et d'une Hollandaise née Van Reede.

- (2) Françoise, née en 1756, morte à Lausanne le 28 mai 1761.
- (3) Pauline, née vers 1758, mariée à Samuel Perey, d'Orzens, pasteur au Lieu puis à Donneloye.
- (4) Jean-Edmond, né à Lausanne le 9 octobre 1759.
- (5) Suzanne, née à Lausanne le 3 août 1762, mariée au Colonel Bell, de l'armée anglaise.

* * *

VI. MARCUARD dit MARC, fils de JEAN GRAND et de MADELEINE ROBIN, baptisé à Lausanne le 10 septembre 1651, orfèvre, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne dès le 20 mai 1673, du Conseil des CC avant 1711, nominateur pour les repourvues au CC le 1^{er} septembre 1711, du Conseil des Seigneurs 60 pour Pont le 4 octobre 1720, mort à Lausanne le 21 mai 1731. Epousa :

1. N.....;

2. en 1696 Catherine Gervais, morte à Lausanne le 18 août 1729.

Il eut du premier lit :

- (1) Antoine-Daniel, baptisé à Lausanne le 4 octobre 1674.
- (2) Pierre-Benjamin, baptisé id. le 20 décembre 1675.
- (3) Esther, baptisée id. le 13 février 1678.
- (4) Judith, baptisée id. le 23 août 1682.
- (5) N... fille, baptisée id. le 20 janvier 1687.
- (6) Esther-Bastienne, baptisée à Lausanne le 29 juillet 1694.

Et du second :

(7) Samuel, qui suit.

VII. SAMUEL, fils de MARC GRAND et de CATHERINE GERVAIS, baptisé à Lausanne le 26 janvier 1697.

Epousa Jeanne-Françoise Boriord (Borgeaud ou Borgoz) dont il eut :

(1) Jeanne-Marguerite, baptisée à Lausanne le 23 février 1730.

(2) Pierre-Joseph, baptisé à Lausanne le 13 février 1733, mort id. le 26 mars 1737.

* * *

VI. ISAAC, fils de JEAN GRAND et de MADELEINE ROBIN, baptisé à Lausanne le 26 juillet 1656, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 25 avril 1676, du Conseil des CC avant le 14 juillet 1699 et en 1704, bourgeois d'Ecublens le 30 mai 1704. Il testa le 30 août 1706, léguant 400 florins au Grand Hôpital de Lausanne, 25 aux pauvres de Vullierens, et 50 aux pauvres d'Ecublens (homologation du 28 septembre 1706).

Epousa Suzanne Wulliamoz, de Lausanne, dont il eut :

(1) Jean-François, qui suit.

(2) N... fils, baptisé à Lausanne le 23 février 1691.

(3) N... fils, baptisé id. le 27 juillet 1694.

VII. JEAN-FRANÇOIS, fils d'ISAAC GRAND et de SUZANNE WULLIAMOZ, baptisé à Lausanne le 14 novembre 1689, membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 8 mai 1708. D'abord officier au service des Provinces Unies, il devint membre du Conseil des CC pour Bourg le 1^{er} octobre 1711, membre de la Justice de Lausanne le 2 octobre 1719, châtelain de St Sulpice le 2 octobre 1722, du Conseil des Seigneurs 60 le 1^{er} octobre 1723, lieutenant fiscal le 4 mai 1729 et châtelain d'Ecublens avant 1737. Nommé Juge de la Justice Inférieure de Lausanne le 13 avril 1758, il démissionna en 1773. Il était propriétaire d'un domaine à Bassenges et dès 1722 d'une maison dite « Le Lion d'Or » à la rue de Bourg. Mort à Lausanne le 29 juillet 1774. Epousa en 1711 Marguerite fille de Ferdinand Bergier seigneur de Pont, et de Marguerite Beausire, née en juin 1684 et morte à Lausanne le 14 décembre 1736, dont il eut :

(1) Jeanne-Marguerite, baptisée à Lausanne le 26 juillet 1712, morte id. le 5 juin 1727.



JEAN-FRANÇOIS GRAND
ET SA MASSE DE JUGE A SES ARMES
(Grand Corridor)

- (2) Denys-Henri, baptisé à Lausanne le 15 juin 1714, mort id. le 25 août 1715.
- (3) Isaac-Jean-Georges-Jonas, qui suit.
- (4) Jean-Pierre, baptisé à Lausanne le 13 décembre 1717. D'abord militaire, il se voua ensuite aux études théologiques et devint membre du clergé anglican. Mort en Angleterre.
- (5) Pierre-Noé, baptisé à Lausanne le 18 octobre 1719, élu métral de la ville le 25 juin 1761, mort à Lausanne le 10 janvier 1777.
- (6) Jeanne-Elisabeth, née à Lausanne en janvier 1722, morte id. le 22 septembre 1722.
- (7) N... fille, morte le 20 mai 1725.
- (8) Rodolphe-Ferdinand, qui suivra.
- (9) Georges-Hubert, baptisé à Lausanne le 14 mai 1723, mort dans un naufrage en se rendant en Amérique.

VIII. ISAAC-JEAN-GEORGES-JONAS, fils de JEAN-FRANÇOIS GRAND et de MARGUERITE BERGIER, baptisé à Lausanne le 28 septembre 1716. Lieutenant des milices vaudoises en 1746, capitaine en 1752, et major du département de Nyon vers 1760. Banquier à Lausanne, puis en 1771 à Amsterdam où il fut associé de la maison Horneca dès le 22 avril 1779. Il devint banquier de la cour de France à Amsterdam par brevet de mai 1782, et à la suite d'une mission en Suède il fut nommé chevalier de l'ordre de Vasa le 28 mai 1772. Le chevalier Grand reçut des Lettres de Noblesse du Roi Louis XVI le 23 juillet 1780, et acheta en 1785 la baronnie d'Esnon et la vicomté de Prémartin en Bourgogne. Il fut un des fondateurs et le premier président du Club de 1789 à Paris, assista à l'assemblée du baillage de Montargis le 16 mai 1789 comme député de la noblesse de Joigny et de St-Florentin pour l'élection des députés aux Etats Généraux, fut un des trois commissaires nommés par le roi pour former le département de l'Yonne, et devint colonel de la Garde Nationale de Joigny en 1790. Mort à Esnon le 12 avril 1793 et inhumé dans le parc du château.

Epousa à Genève (contrat du 12 janvier 1742) Anne-Catherine fille de Jean-Bénédict Lalouet et d'Olympe Ayme, née le 25 juillet 1723, (elle vivait encore à Abbeville en 1793), dont il eut :

- (1) Anne-Françoise-Marguerite, née à Lausanne le 26 novembre 1742, mariée à Ecublens le 21 août 1765 à Augustin Prévost de

Genève, lieutenant général au service d'Angleterre, morte en octobre 1809.

- (2) Louise-Claudine, née à Lausanne le 20 mars 1745, mariée : 1. au capitaine Louis-Jules-Barthélémy Bousquet ; 2. à Paris le 1^{er} octobre 1781 au général Jean-Louis Cannac d'Hauteville. Morte à Crassier le 16 juillet 1796.
- (3) Sébastien-Henri-Louis, né à Lausanne le 12 mai 1746, mort jeune.
- (4) Jacques-Marc-Georges-Ferdinand, né à Lausanne le 24 juillet 1748. Il entra au service de la Compagnie des Indes et mourut aux Indes avant 1793.
- (5) Guillaume-Léonard, né à Lausanne le 9 janvier 1752 (parrains et marraine le comte et la comtesse de Blessington et le vicomte Mountjoy leur fils). Capitaine-lieutenant de grenadiers au service de Sardaigne, mort à Alexandrie (Piémont) avant 1793.

* * *

VIII. RODOLPHE-FERDINAND, fils de JEAN-FRANÇOIS GRAND et de MARGUERITE BERGIER, baptisé à Lausanne le 14 février 1726. Banquier à Paris, il fut l'intermédiaire dont se servirent les ministres de Louis XV et de Louis XVI pour des négociations importantes avec les cours d'Espagne, de Suède, et des Pays-Bas. Sa banque fut substituée à Beaumarchais comme agent auprès des députés américains et il fut chargé de faire passer en Amérique une grande partie des fonds que la France y envoya lors de la Guerre de l'Indépendance. Un des fondateurs de la Caisse d'Escompte qui devint plus tard la Banque de France, il sauva par sa présence d'esprit cette maison qui pendant une crise financière allait se trouver obligée de suspendre ses paiements. Il fit réduire à un seul le nombre des caissiers et lui fit compter les écus un à un au lieu de les peser, donnant ainsi aux espèces le temps d'arriver et à la confiance celui de naître. Membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 5 mars 1750. Mort à Crassier le 21 juillet 1794.

Epousa dans la chapelle de l'ambassade d'Angleterre le 8 octobre 1705 (contrat Giraud, notaire à Paris), Marie fille de Jean-Paul Sylvestre, de Vevey, et de Louise Jandin, baptisée à Vevey le 19 janvier 1721, morte à Passy près le Bois de Boulogne le 27 août 1793, dont il eut :

- (1) Jean-François-Paul, qui suit.

- (2) Marie-Théodore, née à Paris le 2 octobre 1753 et baptisée dans la chapelle de l'ambassade des Provinces Unies. Morte sans alliance.
- (3) Henri-Maximilien-Elisabeth-Marguerite, qui suivra.
- (4) Daniel, qui suivra après Henri.

IX. JEAN-FRANÇOIS-PAUL, fils de RODOLPHE-FERDINAND GRAND et de MARIE SYLVESTRE, né à Paris le 21 septembre 1752 et baptisé dans la chapelle de l'ambassade d'Angleterre. Banquier à Paris et administrateur de la Caisse d'Escompte 1784-1790. Membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 2 mai 1795, il renonça en faveur de son fils Ferdinand-Daniel le 30 mars 1826. Il acheta Valency en 1794, et devint bourgeois de la Landschaft de Steffisburg (Berne) le 4 août 1797. Il fut créé baron par Lettres Patentes du Roi Louis XVIII le 17 juin 1819. Mort à Lausanne le 23 janvier 1829.

Epousa à Paris le 7 mars 1784 dans la chapelle de l'Ambassade des Provinces Unies, Marie fille de Daniel Labhard seigneur de Glarissegg, de Steckborn, et de Marguerite Sylvestre, née à Paris le 4 avril 1761 et morte à Lausanne le 16 janvier 1848, dont il eut :

- (1) Auguste-Henri, né à Paris le 17 décembre 1784 et baptisé le lendemain dans la chapelle de l'ambassade des Provinces Unies. Mort jeune.
- (2) Eric-Magnus-Louis, qui suit.
- (3) Anne-Rodolphine, née à Paris le 11 mai 1788 et baptisée le lendemain dans la chapelle de l'ambassade des Provinces Unies. Morte à Paris en 1793.
- (4) Ferdinand-Daniel, qui suivra.

SECONDE BRANCHE D'HAUTEVILLE

X. ERIC-MAGNUS-LOUIS (2^e baron), fils de JEAN-FRANÇOIS-PAUL GRAND et de MARIE LABHARD, né à Paris le 14 mai 1786 et baptisé le lendemain dans la chapelle de l'ambassade de Suède (parrain et marraine, Eric-Magnus, baron de Staël-Holstein ambassadeur de Suède et Madame d'Hauteville née Grand). Secrétaire de légation à Paris 1806-1811, capitaine fédéral 1809, décoré de l'ordre du Lys 1814, juge du district de Vevey 1816-1822, membre du Grand Conseil Vaudois 1817, bourgeois de St-Légier-La Chiésaz le 2 mars 1816 et de Blonay le 4 juin 1817, major 1820,

et lieutenant-colonel 1821, syndic de St-Légier-La Chiésaz 1823. Il fit partie de la délégation envoyée par le Canton de Vaud pour complimenter le Roi Charles-Félix en Chablais 1824. En 1811 à la suite de son mariage il prit le nom Grand d'Hauteville que portent tous ses descendants. Mort à Lausanne le 30 janvier 1848.

Epousa à La Chiésaz le 23 octobre 1811 Aimée-Philippine-Marie fille de son oncle Daniel Grand d'Hauteville et d'Anne-Philippine-Victoire Cannac de St-Légier, née à Amsterdam le 2 août 1791 et morte à Lausanne le 2 décembre 1855, dont il eut :

- (1) Paul-Daniel-Gonzalve, qui suit.
- (2) Louis-Ferdinand-Léonce, qui suivra.

XI. PAUL-DANIEL-GONZALVE (3^e baron), fils d'ERIC-MAGNUS-LOUIS GRAND D'HAUTEVILLE et d'AIMÉE-PHILIPPINE-MARIE GRAND D'HAUTEVILLE, né à Genève le 14 août 1812. Syndic de St-Légier-La Chiésaz 1842, député au Grand Conseil Vaudois 1843, capitaine d'Etat-Major Fédéral 1844. Il renonça ainsi que les autres membres de sa famille à la bourgeoisie de Steffisburg le 7 juin 1871. Mort à Hauteville le 23 mars 1889. Epousa :

1. à Montreux le 22 août 1837 Ellen fille de David Sears, de Boston, et de Miriam-Clark Mason, née à Boston en 1820, divorcée en 1841, et morte à Boston en 1862;



GONZALVE ET LÉONCE
GRAND D'HAUTEVILLE

par Massol
(Boudoir Est)

2. à Genève le 14 décembre 1842 Wilhelmine-Catherine-Ernestine-Eléonore-Sophie fille de Louis-Ferdinand comte de Zeppelin et de Frédérique-Henriette-Auguste-Pauline baronne de Maclerc, née à Stuttgart le 23 octobre 1816 et morte à Hauteville le 11 avril 1900 s.p. Il eut du premier lit :

Frédéric-Sears, qui suit.

XII. FRÉDÉRIC-SEARS (4^e baron), fils de PAUL-DANIEL-GONZALVE GRAND D'HAUTEVILLE et d'ELLEN SEARS, né à Boston le 27 septembre 1838. Capitaine « Assistant Adjutant General » dans l'armée des Etats-Unis pendant la guerre de Sécession, attaché aux états-majors des généraux N.-P. Banks et S.-W. Crawford, il se trouva aux batailles de Winchester 1862, Cedar Mountain et Antietam. Mort à Newport (Rhode Island) le 15 juin 1918.

Epousa :

1. à New-York le 4 juin 1863 Elizabeth-Stuyvesant fille de Hamilton Fish, secrétaire d'Etat (ministre des affaires étrangères) des Etats-Unis et de Julia Kean, morte à Marseille le 1^{er} mars 1864 s.p.;
2. à New-York le 3 avril 1872 Susan-Watts fille du Major Alexander-Saranac Macomb et de Susan-Watts Kearny et petite-fille du général Alexander Macomb commandant en chef des armées des Etats-Unis, née à New-York le 2 août 1849 et morte à Hauteville le 28 septembre 1928 dont il eut :

(1) Frédéric-Sears, qui suit.

(2) Paul-Alexandre, né à Newport le 24 juillet 1875. Directeur du Bureau Anglais de Secours aux Prisonniers de Guerre à Berne 1915-1917, au service de la Croix Rouge Américaine avec rang de capitaine 1917-1919, « Knight of Grace » de l'ordre de St Jean-de-Jérusalem 1818.

Epousa à Londres le 10 mars 1912 Edith-Remsen fille de William Kane et de Cornelia Remsen, née à Pau le 19 décembre 1881, dont il a :

Wilfred-Gérard-Sidney, né à Pully le 5 novembre 1913.

(3) Renée-Constance-Ellen, née à Paris le 5 décembre 1895, mariée à La Chiésaz le 24/25 septembre 1924 à Léopold fils d'Edmond Boissier et de Marguerite Fatio.

XIII. FRÉDÉRIC-SEARS (5^e baron), fils de FRÉDÉRIC-SEARS GRAND D'HAUTEVILLE et de SUSAN-WATTS MACOMB, né à Nice le 13 février 1873. Vice-président du Comité Bernois de Secours aux Prisonniers de Guerre 1915-1918, décoré de la Médaille du Roi Albert de Belgique et de la Médaille de la Reconnaissance Française.

* * *

XI. LOUIS-FERDINAND-LÉONCE, fils d'ERIC-MAGNUS-LOUIS GRAND D'HAUTEVILLE et d'AIMÉE-PHILIPPINE-MARIE GRAND D'HAUTEVILLE, né à Genève le 10 décembre 1817, capitaine d'Etat-Major Fédéral 1845, mort à Villard le 8 janvier 1878.

Epousa à Ecublens le 1^{er} mars 1844 Maria-Charlotte-Georgina fille du colonel Charles-Sigismond de Cerjat et d'Augusta Weston, née le 19 juin 1818 et morte à Lausanne le 30 janvier 1905, dont il eut :

(1) Georgina-Charlotte-Aimée-Victoire, née à Lausanne le 21 décembre 1844, mariée



FRÉDÉRIC GRAND D'HAUTEVILLE
par Bonnal
(Fumoir)

à La Chiésaz le 5 juin 1866 à Paul-Albert fils de François-Albert-Agathon de Haller et de Caroline-Jeanne-Justine Audra. Morte à Lausanne le 10 avril 1922.

(2) Henri, né à Lausanne le 27 mai 1848, mort id. deux jours après.

(3) Henri-Gonzalve-Éric, qui suit.

XII. HENRI-GONZALVE-ERIC, fils de LOUIS-FERDINAND-LÉONCE GRAND d'HAUTEVILLE et de MARIA-CHARLOTTE-GEORGINA DE CERJAT, né à Rovéréaz près Lausanne le 28 juillet 1849, mort à Villard (La Tour de Peilz) le 23 avril 1901.

Epousa à La Tour de Peilz le 12 décembre 1872 Annie-Hélène-Elizabeth-Jane fille de John Scott et de Johanna Thompson, née à Tours le 3 novembre 1847 et morte à Paris le 22 février 1913, dont il eut :

(1) Eric-Victor, né à Villard le 20 août 1873, mort id. le 31 août 1891.

(2) Charles-Francis, qui suit.

(3) William-Henri-Léonce, né à Villard le 23 août 1876. Epousa à La Chiésaz le 5 mai 1902 Marthe fille d'Alfred Ceresole et d'Amélie Françillon, née à Vevey le 24 juillet 1877, dont il a :

(a) Eliane-Marguerite-Nelly, née au Grand Boutavant le 27 mai 1903;

(b) Clarisse-Madeleine, née au Grand Boutavant le 22 juin 1905 et morte id. le 22 mars 1910;

(c) Roger-Frédéric-Aloys, né au Grand Boutavant le 17 février 1907.

(4) Nelly-Maria-Johanna, née à Villard le 22 avril 1882, mariée :

1. à La Tour de Peilz le 28 mars 1900 à André Hettier de Bois-lambert et divorcée à Paris le 3 août 1904; 2. à Paris le 1^{er} août 1908 à Alfred-William Christin et divorcée à Grandson le 10 septembre 1916.

XIII. CHARLES-FRANCIS, fils de HENRI-GONZALVE-ERIC GRAND d'HAUTEVILLE et ANNIE-HELENE-ELIZABETH-JANE SCOTT, né à Villard le 20 août 1873. Epousa à Lausanne le 2 septembre 1903 Jeanne-Gabrielle fille d'Edouard Bugnion et de Blanche Forel, née à Lausanne le 24 juillet 1879, dont il a :

(1) Eric-Léonce, né à Villard le 27 juin 1904.

(2) Anne-Marie-Blanche-Diane, née à Villard le 13 juin 1907.

BRANCHE DE VALENCY

X. FERDINAND-DANIEL, fils de JEAN-FRANÇOIS-PAUL GRAND et de MARIE LABHARD, né à Paris le 8 mai 1790 et baptisé dans la chapelle de l'ambassade des Provinces-Unies le 9 janvier 1791. Mousquetaire Gris 1815, il suivit le roi à Alost et à Gand. Chevalier de la Légion d'Honneur 1815, capitaine-lieutenant aux Gardes Suisses (régiments d'Affry et de Courten) 1816, capitaine de voltigeurs avec rang de commandant 1818. Membre de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne le 20 mai 1826. Mort à Valency le 5 avril 1870.

Epousa :

1. à Prilly le 11 octobre 1821 Cécile-Antoinette-Frédérique-Henriette fille de César de Constant-Rebecque et d'Antoinette-Marie-Sophie Rosset, morte au Petit-Saconnex le 18 février 1833;

2. à Vufflens-la-Ville et à Mex le 3 septembre 1838, Marie-Pauline-Alexandrine-Wilhelmine fille de Guillaume-Benjamin-Samuel de Charrière de Sévery et de Louise Perret, née le 2 septembre 1810 et morte à Lausanne le 24 décembre 1850;

3. à Commugny le 3 juin 1852 Louise-Esther-Philippine-Adélaïde fille de Pierre de Carro et de Marguerite Roux, née en 1800 et morte à Valency le 5 juin 1876.

Il eut du premier lit :

(1) Paul-Ferdinand, qui suit.

(2) Sophie-Marie-Victoire, née à Lausanne le 29 avril 1824, mariée à Mex (contrat signé à Valency le 4 novembre) le 8 novembre 1843 à Guillaume-Louis-Jean-Sigismond de Charrière de Sévery, morte à Lausanne le 23 avril 1898.

Et du second :

(3) Anne-Louise-Wilhelmine-Ernestine, née à Valency le 9 juillet 1839 et morte à Lausanne le 28 mai 1854.

XI. PAUL-FERDINAND, fils de FERDINAND-DANIEL GRAND et de CÉCILE-ANTOINETTE-FRÉDÉRIQUE-HENRIETTE DE CONSTANT-REBECQUE, né à Jouxteus-Mézéry le 1^{er} septembre 1822. Sous-lieutenant des Milices Vaudoises 1844, lieutenant de grenadiers au 4^e Régiment Suisse au service de Naples, chevalier de l'ordre de St Georges et décoré de la médaille de Sicile, blessé le 15 mai 1848 à l'attaque de la barricade de la rue Sta

Brigitta à Naples, démissionnaire en 1850. Lieutenant vaudois 1852, capitaine 1854, lieutenant-colonel et commandant d'une brigade à l'école centrale de Thoune 1865, colonel 1868; il commandait en novembre 1870 la 8^e brigade d'infanterie à l'occupation de Porrentruy. Inspecteur fédéral des troupes du 13^e arrondissement 1871, il démissionna en 1878. Membre du Conseil Communal de Lausanne 1858, municipal 1876, député à la Constituante 1861 et au Grand Conseil 1862-1874. Mort à Lausanne le 28 février 1898.

BRANCHE D'ESNON

IX. HENRI-MAXIMILIEN-ELISABETH-MARGUERITE, fils de RODOLPHE-FERDINAND GRAND et de MARIE SYLVESTRE, né à Paris le 4 mai 1757 et baptisé le lendemain dans la chapelle de l'ambassade des Provinces-Unies (parrains et marraines le comte et la comtesse de Pembroke, et Monsieur et Madame de Cerjat de Bressonaz). Après 13 ans d'apprentissage dans la banque de sa famille, il quitta Paris en juillet 1783; il fit d'abord un séjour en Angleterre, puis voyagea en Allemagne et en Italie, et quitta Venise le 30 juin 1788 pour Constantinople d'où l'année suivante il passa en Egypte. Rentré à Paris en 1790 et associé de Delessert, il fut arrêté le 4 Germinal an II par ordre du Comité de Sûreté Générale mais relâché le 1^{er} Fructidor. Le 18 mai 1803 il acheta Esnon des filles de son oncle le chevalier Grand, et reçu du Roi Louis XVIII, le 14 février 1815, des lettres de déclaration de Naturalité Française (ordonnance N^o 739, bulletin des lois N^o 83). Créé baron par ordonnance du 2 mai 1816 et Lettres Patentes signées du 6 juillet de la même année, il fit enregistrer ces lettres et prêta serment devant la Cour d'Appel de Paris sous le nom du Baron Grand d'Esnon le 21 décembre 1816. Mort à Paris le 17 janvier 1827 et inhumé dans le parc du château d'Esnon (île Grand-Pré). Epousa à Paris en 1812 Marie-Jeanne-Elisabeth fille de Jean-François de Witt petit-fils du Grand Pensionnaire de Hollande, et de Johanna-Wilhelmina Clifford, née à Paris le 25 octobre 1788 et morte à Nîmes le 1^{er} décembre 1863, dont il eut :

- (1) Une fille morte en bas âge.
- (2) Guillaume-Daniel-Henri, qui suit.
- (3) Guillaume-Cornélis-Charles, né à Paris le 4 mars 1817 et mort à Esnon le 26 juillet 1877. Marié en 1850 à Albertine fille d'Alfred

baron Boileau de Castelnau née à Nîmes le 5 octobre 1832 et morte s.p. à Nîmes le 19 octobre 1919.

X. GUILLAUME-DANIEL-HENRI 2^e baron GRAND D'ESNON, fils de HENRI-MAXIMILIEN-ELISABETH-MARGUERITE et de MARIE-JEANNE-ELISABETH DE WITT, né à Paris, 9 rue des Capucines, le 22 juin 1815 et mort à Jacou (Hérault) le 22 novembre 1859.

Epousa à Paris le 4 mai 1840, Juliette fille de Simon-Charles-Barnabé, baron Boileau de Castelnau et de Clarisse Rodier de la Bruguière, née à Nîmes le 4 septembre 1821 et morte à Paris le 3 janvier 1918, dont il eut :

- (1) Eric-Alfred, 3^e baron Grand d'Esnon né à Nîmes le 15 juin 1841 et mort à Montpellier le 5 février 1904. Marié à St Gilles (Gard) le 25 décembre 1870 à Lucy, fille d'Adrien Saulier, dont il eut :
Adrienne, mariée à Casimir Rolland.
- (2) Henriette, née à Nîmes le 3 janvier 1844, mariée à Jacou le 4 mai 1864 à Alfred de Billy.
- (3) Mathilde, née à Nîmes le 17 décembre 1846, mariée le 12 juillet 1872 à Paul Dombre capitaine d'artillerie.
- (4) Blanche, née à Jacou le 21 juin 1848, mariée à l'amiral Edmond Puech.
- (5) Charles-Antoine, qui suit.
- (6) Louise, née à Nîmes le 4 mai 1852 et morte à Orange le 16 mai 1910. Mariée à Marius d'Adhémar.
- (7) Gonzalve, né à Montpellier le 23 juin 1855 et mort le 10 juillet 1905. Marié le 5 août 1889 à Louise fille d'Edouard Talandier, morte le 9 juillet 1905 dont il eut :
(a) René, mort à Paris le 26 mai 1892;
(b) Marie, née le 4 janvier 1892, mariée le 6 juillet 1916, à Georges Gorse, capitaine d'artillerie.
- (8) Jeanne, née à Nîmes le 20 juillet 1856.

XI. CHARLES-ANTOINE, 4^e baron GRAND D'ESNON, fils de GUILLAUME-DANIEL-HENRI et de JULIETTE BOILEAU DE CASTELNAU, né à Nîmes le 3 février 1850. Elève à l'Ecole Polytechnique, sous-lieutenant auxiliaire du Génie au siège de Paris et décoré de la médaille commémorative de la Guerre de 1870. Général de brigade, commandeur de la Légion d'Honneur, il com-

manda la 149^e brigade d'infanterie et fut tué à Vigneulles-lès-Hattonchatel le 21 septembre 1914.

Epousa à Paris le 20 mai 1878 Gabrielle, fille de Guillaume Velay, née à Athis (Orne), le 6 août 1851 et morte à Paris le 12 novembre 1901, dont il eut :

- (1) Madeleine née à Paris le 29 mars 1879 et mariée à Paris le 1^{er} juillet 1911 à Alexandre de Gineste capitaine de cavalerie.
- (2) Henri, né à Athis (Orne) le 15 octobre 1880. Il fit la campagne d'Oudjda et du Sud-Oranais 1908-1909 comme lieutenant au 2^e régiment de Chasseurs d'Afrique et fut décoré de la médaille coloniale avec agrafe « Maroc ». Tué à Perwes (Brabant), le 19 août 1914, et nommé chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume. Marié à Bordeaux le 22 novembre 1911 à Odette fille de Maurice de Luze, morte s.p. à Paris le 30 novembre 1913.
- (3) William, 5^e baron Grand d'Esnon, né à Athis le 29 août 1882, sous-lieutenant de réserve au 129^e régiment d'infanterie, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre (palmes). Tué à Neuville-St-Vaast le 25 septembre 1915.
- (4) Roger, né à Tours le 5 novembre 1885, sous-lieutenant d'infanterie, mort à Verdun le 13 février 1908.
- (5) Charles-Frédéric-Gaston, qui suit.

XII. CHARLES-FRÉDÉRIC-GASTON, 6^e baron GRAND D'ESNON, fils de CHARLES-ANTOINE et de GABRIELLE VELAY, né à Paris le 17 avril 1887.

Epousa à Paris le 30 octobre 1913 Geneviève fille d'Eugène Demarçay et arrière-petite-fille du général baron Demarçay et de Simon-Charles-Barnabé baron Boileau de Castelnau, née à Paris le 2 août 1890, dont il a :

- (1) Beatrice-Madeleine-Cécile-Jeanne, née à Paris le 12 mars 1915.
- (2) Henri-Charles-Alexandre, né à Paris le 24 janvier 1918.
- (3) Merielle-Gabrielle-Juliette, née à Versailles le 17 août 1919.
- (4) Roger-Marc-Edmond, né à Versailles le 30 novembre 1920.
- (5) Etienne-Jean, né à Paris le 28 juin 1922.
- (6) Antoinette-Geneviève-Mathilde, née à Versailles le 14 janvier 1924.
- (7) Geneviève-Jeanne-Gabrielle, née à Esnon le 15 août 1928.



DANIEL GRAND D'HAUTEVILLE

par Massol
(Boudoir Est)



MADAME D'HAUTEVILLE
née Victoire Cannac de St-Légier

par Massol
(Boudoir Est)

PREMIÈRE BRANCHE D'HAUTEVILLE

IX. DANIEL, fils de RODOLPHE-FERDINAND GRAND et de MARIE SYLVESTRE, né à Paris, le 16 juillet 1761 et baptisé dans la chapelle de l'ambassade des Provinces-Unies. Banquier à Amsterdam il succéda à son oncle le chevalier Grand comme trésorier de France et banquier de la cour de Suède. Chevalier de l'ordre de Vasa le 16 novembre 1799 et décoré de l'ordre du Lys 1814. Membre du Grand Conseil Vaudois et syndic de St-Légier-La Chiésaz en 1815, bourgeois de St-Légier le 26 mars 1816 et de Blonay le 4 juin 1817. Il porta d'abord le nom de La Chaise, propriété de ses parents près de Paris, mais à la suite de son mariage il joignit à son nom patronymique celui de la seigneurie d'Hauteville cédée à sa femme avec la baronnie de St-Légier et La Chiésaz par le père de celle-ci le 18 septembre 1794. Mort à Lausanne le 1^{er} avril 1818.

Epousa à La Chiésaz le 23 octobre 1790, Anne-Philippine-Victoire fille de Jacques-Philippe Cannac de St-Légier, baron du St-Empire, et de Jeanne-Henriette Tassin, née à Lyon le 18 mai 1770 et morte à Genève le 11 mars 1829, dont il eut :

Aimée-Philippine-Marie, née à Amsterdam le 2 août 1791 et baptisée au Westerkerk. Mariée à son cousin germain Eric-Magnus-Louis (voir ci-dessus p. 214), à La Chiésaz le 23 octobre 1811. Morte à Lausanne le 2 décembre 1855.

BRANCHE DES NOTAIRES

III. Egrège JACQUES, fils de LOUIS GRAND et de CLAUDE, veuve de CURNEX, bourgeois de La Sarraz 1594, notaire à Vullierens 1575, 1597. Châtelain de Vullierens 1586-1594, ainsi que de Colombier et de St-Saphorin-sur-Morges.

Epousa :

1. Louise, fille de ... de Chastonnay, bourgeois de La Sarraz, morte avant 1585;

2. avant 1585 Eve Thilmann, veuve d'Etienne Pivard de Lausanne, morte avant 1622.

Il eut du premier lit :

(1) Jean-Baptiste qui suit.

(2) Michel, qui suivra.

Et du second :

(3) Isaac, cité en 1613, notaire 1615-1633, gouverneur de Vullierens 1626, mort avant le 7 décembre 1634. Marié avant 1626 à Jeanne Mariaz, de La Chaux, citée en 1634. Il en eut plusieurs enfants dont les noms et le nombre sont inconnus.

(4) Nicolarde, citée en 1606 et 1623.

(5) Jeanne, mariée par contrat du 21 septembre 1622 à Egrège Isaac Gorgoz, d'Aclens (remarié avant 1632 à Sébastienne, fille de Jean Garbin).

IV. JEAN-BAPTISTE, fils de JACQUES GRAND et de LOUISE DE CHASTONNAY, gouverneur de Vullierens 1605, mort avant le 2 février 1618.

Epousa par contrat du 23 janvier 1603 Anne fille de feu Egrège Pierre Henry, de Vullierens (remariée par contrat du 14 octobre 1621 à Abraham Desponts), dont il eut :

(1) Jean-Michel, conseiller et juré en 1646, cité en 1651, marié avant 1642 à Anne fille de ..., de Curnex et de Marie Bourgeois.

(2) Claude, mineur en 1633 et majeur en 1636.

(3) Judith, mariée par contrat du 17 juin 1642 à Gabriel Mathey.

(4) Marie, mineure en 1633 et majeure en 1636.

IV. Egrège MICHEL, fils de JACQUES GRAND et de LOUISE DE CHASTONNAY, notaire à Vullierens, mort entre le 10 avril 1595 et le 21 mai 1596.

Epousa par contrat du 15 juillet 1590 Henriette, fille de feu Etienne Pivard de Lausanne et d'Eve Thilmann, dont il eut :

Abraham qui suit.

V. ABRAHAM, fils de MICHEL GRAND et de HENRIETTE PIVARD, cité 1606, roi des Mousquetaires 1625, conseiller 1626 et justicier de Vullierens 1633, mort après 1651.

Epousa :

1. avant 1619 Suzanne sœur d'Egrège Jean Mestaux, de Vullierens;

2. par contrat du 17 février 1638 Bernarde Blanc veuve de maître Guillaume Vuit, de Vullierens;

3. avant le 28 mars 1642 Elisabeth fille de Jacques Cloux de La Chaux, et veuve de Pierre Gruaz. Morte en 1670.

Il eut du premier lit:

Jeanne, morte en 1629;

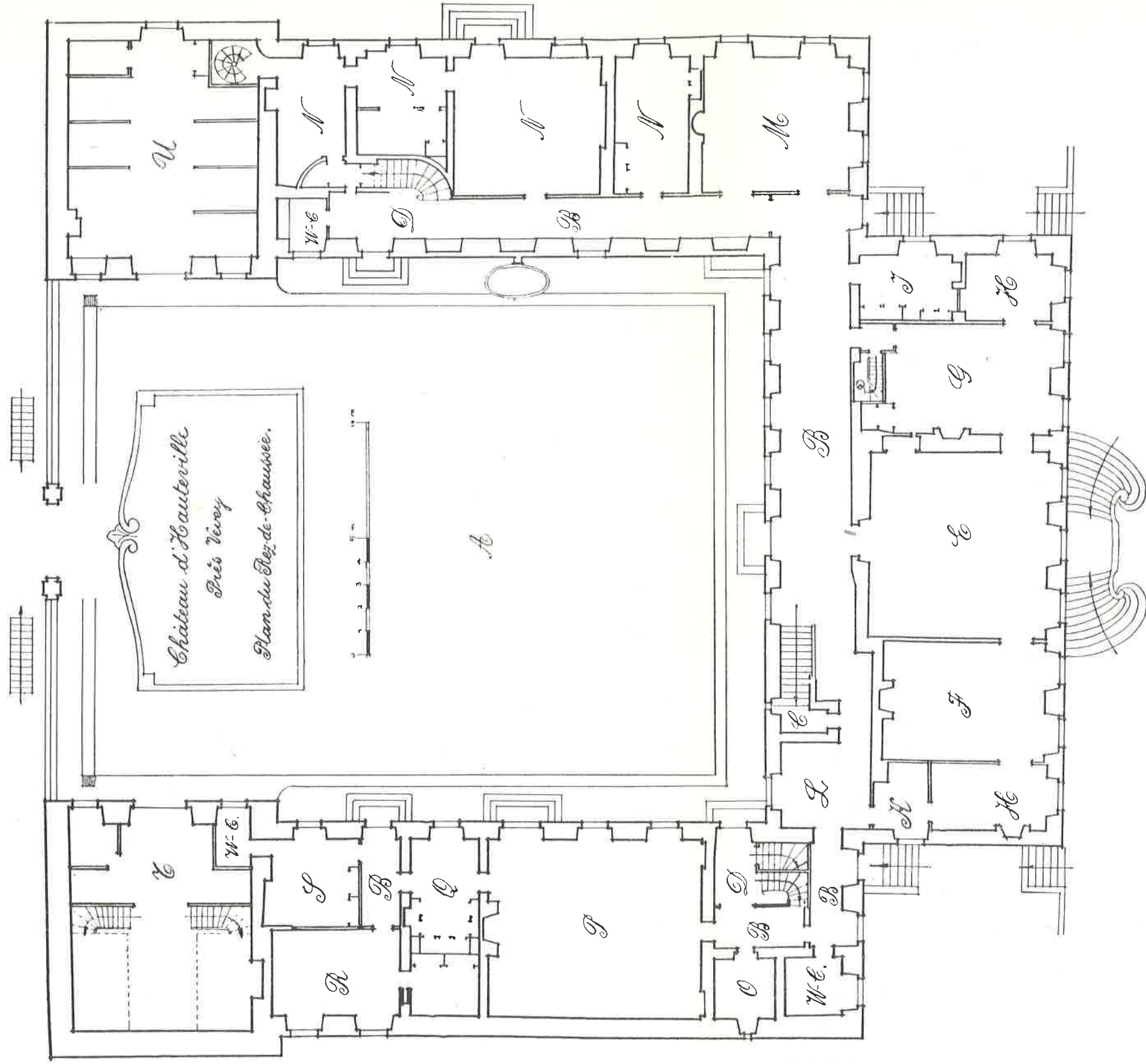
et du troisième :

Jeanne-Françoise.

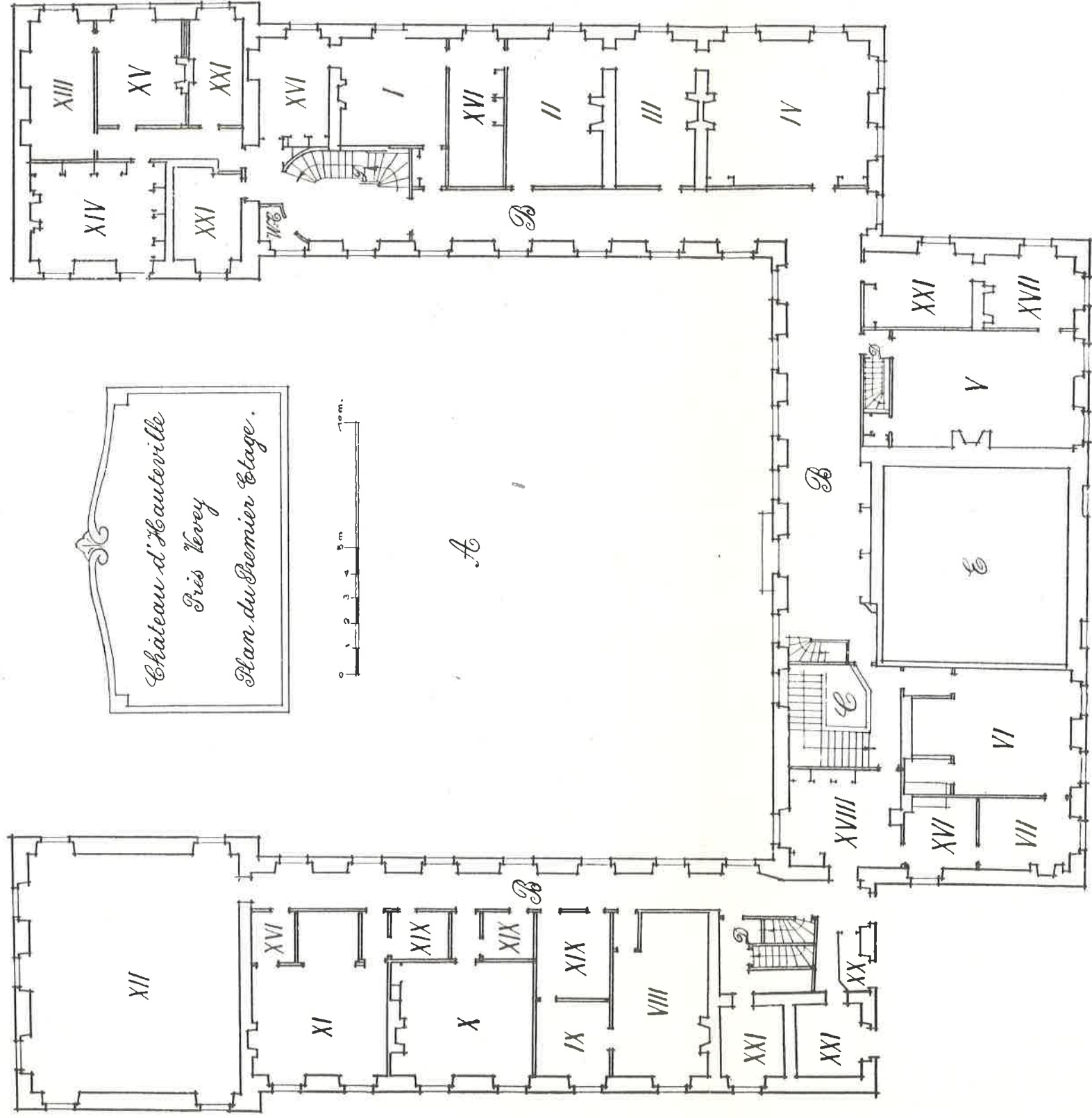


ERIC GRAND D'HAUTEVILLE

par Massol
(Boudoir Est)



*A: Cour d'Honneur. B: Corridors. C: Grand Escalier. D: Escaliers secondaires.
 E: Grand Salon. F: Salon d'Été. G: Salon d'Hiver. H: Boudoirs. I: Téléphone.
 K: Vestiaire. L: Carré. M: Salle à Manger. N: Cuisine et Offices. O: Archives.
 P: Tumeur. Q: Musée. R: Bureau. S: Girance. T: Garde-Meuble.
 U: Anciennes Lcuries.*



A.: Cour d'Honneur. *B.*: Corridors. *C.*: Grand Escalier. *D.*: Escaliers secondaires.

E.: Vile du Grand Salon. 1-XI, XIII: Chambres à coucher. XII: Bibliothèque.

XIV: Lingerie. XV: Salle d'Etudes. XVI: Cabinets de toilette. XVII: Cabinet de Travail.

XVIII: Carré. XIX: Anciennes Chambres de Domestiques. XX: Cabinet à poudrer.

XXI: Bains.

TABLE DES CHAPITRES

	Pages
I. — ST-LÉGIER ET HAUTEVILLE AVANT 1760	9
A. Inféodation de la Quatrième Part du Mandement de Blonay 1300	13
B. Inféodation d'Hauteville 1666	29
C. Etat de la Baronnie de St-Légier et La Chiésaz 1760	34
D. Inventaire du Mobilier vendu avec St-Légier et Hau- teville	37
II. — LES CANNAC.	47
A. Acte d'Acquis de St-Légier et Hauteville 1760	62
B. Lauds	67
C. Convention pour la Construction des Murs	69
D. Inventaire du Mobilier du Château 1786	70
E. Estimation des Seigneuries et Droits Féodaux 1794	86
III. — LES GRAND D'HAUTEVILLE	88
A. Extraits d'Inventaires 1808-1818	99
B. Construction du Temple.	110
C. Devis pour un Perron en Marbre Noir	114
D. Budget fixe des Dépenses d'Hauteville 1846.	117
IV. — LE CHATEAU ET SON MOBILIER	119
A. Le Service des Appartements vers 1800.	176
B. Projet de Transformation du Grand Salon	178
C. Programmes de Comédies données à Hauteville	181
V. — LES JARDINS ET LE PARC	185
A. Engagement de Jardinier 1792.	194
B. Amodiation du Moulin 1798.	198
GÉNÉALOGIES : I. Cannac, de Lacaune.	200
II. Grand d'Hauteville, de Valency, et d'Esnon.	205

TABLE DES GRAVURES

	Pages
1. Pierre-Philippe Cannac, par Liotard	— frontispice
2. Hauteville, vu du nord.	9
3. Hauteville en 1715.	11
4. Rodolphe-Ferdinand Grand, par Houdon.	12
5. L'Avenue des Ormeaux.	15
6. Les Boulingrins	21
7. L'Allée des Platanes	31
8. La Ferme des Pleïades	33
9. Hauteville, vu de l'est	47
10. Madame de Tournes, par Guillebaud.	50
11. Madame Necker de Germagny, par Liotard.	51
12. La fontaine de l'entrée.	52
13. Plan de la Seigneurie d'Hauteville.	54-55
14. Suzette Tassin.	57
15. La Baronne de St-Légier, par Cagll	60
16. Buste de Pierre-Philippe Cannac.	61
17. Bergère du grand salon	66
18. Ecran en petit point.	71
19. Commode du salon d'hiver	77
20. Bonheur-du-jour	82
21. La Générale d'Hauteville.	85
22. Canapé en gondole.	87
23. Hauteville, vu de l'ouest.	88
24. Secrétaire en laque de P.-H. Mewesen.	90
25. Encoignure en laque.	93
26. Potiches de Sèvres, etc.	94
27. Madame F. Grand d'Hauteville, par Madrazo	97
28. Commode en laque de P.-H. Mewesen.	99
29. Commode de M. Criaerd	101
30. Collection d'uniformes et de costumes	103
31. Orgue de Barbarie Empire	105

	Pages
32. Clavecin Empire.	107
33. Ordre de Vasa	109
34. Le temple, vu de l'est	111
35. Buste de Daniel Grand d'Hauteville.	113
36. Perron de la serre.	115
37. Commode des Dentelles	116
38. Hauteville en 1823.	119
39. Le grand corridor	121
40. Aimée Grand d'Hauteville	123
41. Pendule de Boule	124
42. La porte du grand salon.	125
43. Le grand salon	127
44. Fauteuil du grand salon	128
45. Le grand salon	129
46. Le salon d'été.	131
47. La cheminée du boudoir ouest	133
48. Madame G. Grand d'Hauteville, par Sully	135
49. Le salon d'hiver.	137
50. Ecran à découpages	138
51. Le boudoir est.	141
52. Surtout Louis XVI.	142
53. La salle à manger	143
54. Cave à liqueur Empire.	144
55. Le siège de justice.	145
56. Le fumoir.	147
57. Commode du fumoir, etc.	148
58. Le général Macomb, par Jarvis.	149
59. Rouet d'Aimée	151
60. Le corridor du premier étage.	153
61. Banc à deux places	155
62. Cheminée de la chambre II.	157
63. La chambre des pastels.	159
64. Bureau à cylindre	161
65. La chambre de Pierre-Philippe Cannac.	163
66. Secrétaire hollandais	165
67. Cheminée en marqueterie.	166
68. La chambre bleue	169
69. La bibliothèque	171

	Pages
70. Dessus de porte	172
71. Détail des fenêtres de la bibliothèque	173
72. Fauteuil de la bibliothèque.	174
73. Le cheval du carrousel.	175
74. Grand banc du corridor	177
75. Le plafond du grand salon	179
76-77. Décors de théâtre.	183
78. La chaumière du bois	185
79. La terrasse des orangers	187
80. Le perron du grand salon	188
81. La terrasse du lion	191
82. Le tigre du carrousel	193
83. L'étang du moulin.	195
84. Madame R. F. Grand	197
85. Armoiries Cannac	200
86. Pierre-Philippe Cannac, par Liotard 1727.	202
87. Madame Cannac, par Liotard 1727	202
88. Galon de livrée aux armes Cannac	203
89. Le Baron de St-Légier	204
90. Armoiries Grand d'Hauteville.	205
91-92. Jean-François Grand et sa masse de juge.	211
93. Gonzalve et Léonce Grand d'Hauteville, par Massot.	215
94. Frédéric Grand d'Hauteville, par Bonnat.	217
95. Daniel Grand d'Hauteville, par Massot.	223
96. Madame d'Hauteville, par Massot	223
97. Eric Grand d'Hauteville, par Massot.	225
Plan du rez-de-chaussée	
Plan du premier étage	



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 AVRIL 1932 PAR
SADAG, GENÈVE

PHOTOGRAPHIES
ÉMILE GOS, LAUSANNE

ÉDITIONS SPES S. A., LAUSANNE